



# LE CHASSEUR ARDENNAIS



ORGANE TRIMESTRIEL DE LA  
FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS

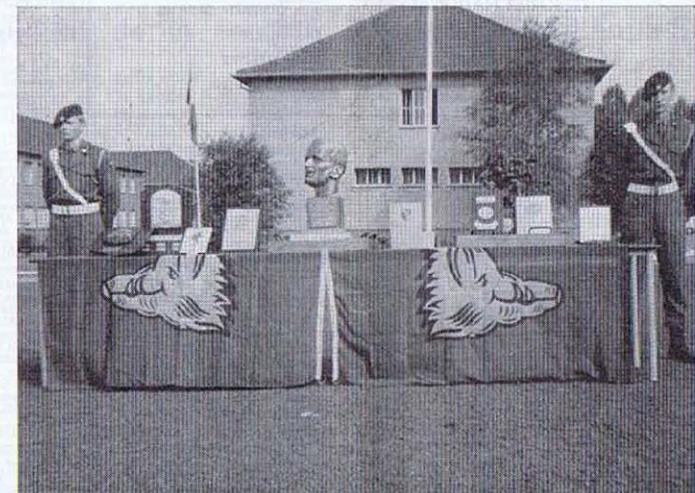
REDACTION  
rue Gabrielle 59 - 1180 Bruxelles  
TEL. 45 61 32

ADMINISTRATION ET PUBLICITE  
avenue Em. Bossaert 38 - 1080 Bruxelles - TEL. 25 04 76  
CCP 21 33 93 " LE CHASSEUR ARDENNAIS " 1080 BRUXELLES

## LE 1er CHASSEURS ARDENNAIS

APPORTE POUR LA DEUXIEME FOIS A LA BELGIQUE

## LE PRIX MARECHAL LECLERC



Les nombreux trophées enlevés par le 1 Ch. A., exposés dans la cour d'honneur du quartier colonel BEM De Schepper à Spich.

**La Fraternelle lourdement endeuillée**

SECTIONS REGIONALES

ARLON

C.C.P. 3908.97  
Service Social de la Frat. Ch.A.

Président :  
Raymond REUTER  
Avenue Tesch 25, 6700 Arlon  
Tél. 063/213.70

Secrétaire :  
Robert DEBIERE  
Rue des Hétrés 64, 6700 Arlon

Trésorier :  
Fernand CROCHET  
Rue de Bastogne 171, 6700 Arlon  
Tél. 063/243.13

ATHUS - MESSANCY -  
AUBANGE  
C.C.P. 7012.06

Président :  
Léon SPOCIDENNE  
Rue du Panoram 7, 6750 Athus

Secrétaire :  
André PERIN  
Rue de l'Athénée, 6750 Athus.

Trésorier :  
Jean MARTIN  
Rue des Acacias 3, 6750 Athus.

BASTOGNE - MARTELANGÉ -  
SIBRET

C.C.P. 2409.28

Président :  
† Jean DIDIER, Juge de paix tre  
6650 Bastogne

Secrétaire :  
J. MAUS de ROLLEY  
6653 Longchamps

Trésorier :  
Victor LEFEBVRE  
Rue de Neufchâteau 168,  
6650 Bastogne  
Tél. 062/213.64

BERTRIX

C.C.P. 3805.47

Président :  
Edouard KLEIS  
Grand-Place 22, 6800 Bertrix  
Tél. 061/413.87

Secrétaire-Trésorier :  
Emile COLSON  
Grand-Place 31, 6800 Bertrix  
Tél. 061/410.76

BRABANT

C.C.P. 3522.42

Président :  
Jean GOFFART  
Rue des Chrystallhèmes 5,  
1020 Bruxelles  
Tél. 78.45.74

Secrétaire :  
Rene LAURANT  
Avenue de la Chasse 25  
1040 Bruxelles  
Tél. (h. de bureau) : 12.68.48.

Trésorier :  
† Georges BODSON  
Rue Franklin 133, 1040 Bruxelles

EREZEE

C.C.P. 8188.71

Président :  
Yvon LOMRE  
Rue des Combattants, 5460 Erezée  
Tél. 066/470.23

Secrétaire :  
Joseph BAUDON  
Rue de l'Ourthe 53,  
5400 Marche-en-Famenne  
Tél. 084/316.19

ETALLE

C.C.P. 8239.62

Président :  
Gaston EPPE, professeur  
6741 Vanca

Secrétaire :  
Léon FOSTAL  
6735 Fraîin (St-Marie s. Semois)  
Tél. 063/451.87

Trésorier :  
R. CLAUSSÉ  
6742 Chantemelle

Liste d'adresses des membres  
du conseil d'administration  
et des dirigeants des sections régionales

PRÉSIDENT D'HONNEUR :

Général-Major s.r. Lucien CHAMPION  
Boulevard du Souverain 213 - 1160 Bruxelles.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT NATIONAL :

et Rédaction du bulletin :  
Albert HUBERT  
Rue Gabrielle 59, 1180 Bruxelles  
Tél. : Privé : 45.61.32  
Bureau : 13.41.10

VICE-PRÉSIDENTS  
NATIONAUX :

† Jean DIDIER, Juge de paix tre  
Rue de Marche 47,  
6650 Bastogne

Robert LEPAGE  
6741 Vance  
René PIEDBŒUF  
rue des Rhexux 53,  
4220 Jemeppe-sur-Meuse

† Georges BODSON  
Rue Franklin 133, 1040 Bruxelles

SECRÉTAIRE NATIONAL :

Victor ROBERT  
Drève des Etangs 26,  
1630 Linkbeek  
Tél. 58.22.08

SECRÉTAIRE  
NATIONAL-ADJOINT :

François GUIOT  
Avenue de la Brabançonne 80 B,  
1040 Bruxelles  
Tél. (h. de bureau) :  
02/34.93.00 - 34.94.00  
Extensions : 221 et 301.

TRESORIER NATIONAL :

Fernand CROCHET  
Rue de Bastogne 171,  
6700 Arlon  
Tél. : Privé : 063/243.13  
Bureau : 063/229.01  
C.C.P. de la Fraternelle : 3449.69

FLORENVILLE

C.C.P. 8048.97  
Président :  
Roger FRANÇOIS, pharmacien  
6820 Florenville  
Tél. 061/310.44

TRESORIER

NATIONAL-ADJOINT :  
Charles GRIMONSTER  
Rue de Viville 41, 6700 Arlon  
Tél. (h. de bureau) : 063/24851  
Extension 250

ADMINISTRATEURS :

Administrateur du bulletin :  
Lieut.-Colonel Albert RENSON  
Colonel s.r. André LALIERE  
Ch. de Bruxelles 6, 1410 Waterloo  
Tél. 54.93.83  
lieutenant-col. s.r. René MOINY  
Rue Bosquet 48, 1060 Bruxelles  
Tél. 38.23.96

Administrateurs-conseillers :

Col. BEM hon. Jean BORGNIET  
square des Latins 60,  
1050 Bruxelles  
Tél. 49.88.59  
Colonel s.r. André LALIERE  
Ch. de Bruxelles 6, 1410 Waterloo  
Tél. 54.93.83  
lieutenant-col. s.r. René MOINY  
Rue Bosquet 48, 1060 Bruxelles  
Tél. 38.23.96

Délégués des sections :

Joseph ANDRE  
(Houffalize)  
Emile ANSELME  
(Huy)  
René AUTPHENNE  
(Virton)  
Albert BALBEUR  
(Neufchâteau)  
Roscus CATIN  
(Vielsalm)  
Eugène DEVOGHEL  
Quai de l'Ourthe 4, 4000 Liège  
Tél. 04/48.29.46  
Gaston EPPE  
(Etalle)  
Jean GOFFART  
(Brabant)  
Edouard KLEIS  
(Bertrix)  
Victor LEFEBVRE  
(Bastogne)  
Raymond REUTER  
(Arlon)

Secrétaire :

Joseph JACQUES  
Route d'Orval 18,  
6820 Florenville  
Trésorier :  
Marcel JACQUES  
6820 Florenville

SOMMAIRE

Pages	
3-4-5-6	Les Chasseurs Ardennais dans la peine...
7-8	Communications du Président
9-10-11	La vie de la Fraternelle
12-13-14-15	La Ve Marche du Souvenir et la vie au
16-17-18	3e Chasseurs Ardennais
19-20-21-22-23	Le 1er Chasseurs Ardennais vainqueur du
24-25-26-27	Prix « Maréchal Leclerc ».
28-29	La vie au 1er Chasseurs Ardennais
30-31	Les relations militaires franco-belges
32-33	Chronique de la Fraternelle du 10e de
	Ligne
34-35	Un Chasseur Ardennais dans les maquis
	slovaques
36	La prisonnier de guerre
37-38	Les droits des combattants

Ce numéro a été tiré à 8.500 exemplaires

SECTIONS REGIONALES

HOUFFALIZE

C.C.P. 7621.37  
Président :  
Joseph ANDRE  
Brisy 6673 Cherain  
Tél. 080/173.73  
Secrétaire - Trésorier :  
Joseph RICAILE  
Rue Ville Basse 28,  
6650 Houffalize  
Tél. 062/230.54

HUY

C.C.P. 7180.09  
Président :  
Emile ANSELME  
Rue Sainte-Yvette 109, 5200 Huy  
Tél. 085/725.43  
Secrétaire :  
Albert DESSAMBRE  
avenue Emile Bossaert 38,  
1080 Bruxelles  
Tél. 25.04.76  
Trésorier :  
Gaston JOIRET  
Grande Rue 28, 5250 Antheit

LIEGE - VERVIERS

C.C.P. 9004.16  
Président :  
René PIEDBŒUF  
Rue des Rhexux 53  
4200 Jemeppe-sur-Meuse  
Tél. 04/33.54.89  
Secrétaire-Trésorier :  
Paul DUROU  
Boulevard d'Avroy 57, 4000 Liège  
Tél. 04/22.28.75

MARCHE-EN-FAMENNE

C.C.P. 3255.67  
Président :  
Désiré PIRLOT  
Route de Hallogne, 5406 Waha  
Tél. 084/316.54  
Secrétaire-Trésorier :  
Alexis BAUDUIN  
Rue de la Pivolette 11,  
5400 Marche-en-Famenne  
Tél. 084/310.78

NAMUR

C.C.P. 3640.57  
Président :  
Gaston BOCCA  
Rue des Croisiers 12, 5000 Namur  
Secrétaire :  
Georges GILSOUL  
Rue de Bruxelles 60, 5000 Namur  
Trésorier :  
Jacob SWINNEN  
Rue Blondelle 13, 5000 Namur

NEUFCHATEAU - LIBRAMONT

C.C.P. 7151.93  
Président :  
Albert BALBEUR  
6737 Léglise  
Tél. 063/432.28  
Secrétaire-Trésorier :  
François HANNICK  
6620 Neufchâteau  
Tél. 061/271.28

SAINT-HUBERT

C.C.P. 8001.73  
Président :  
Jean DOM  
6904 Larcy-Arville  
Secrétaire-Trésorier :  
Jean ANDRE  
Route de Poix 1, 6900 Saini-Hubert

VIELSALM

C.C.P. 8709.76  
Président :  
Roscus CATIN, professeur  
Rue des Combattants 8, 6690 Vielsalm  
Tél. 080/164.77  
Secrétaire :  
Joseph HAIDON  
Rue Ruxthiel 15, 6688 Liernoux  
Trésorier :  
Emile GOOSSE  
Avenue de la Salm 10, 6690 Vielsalm  
Tél. 080/167.45

VIRTON

C.C.P. 7291.00  
Président :  
René AUTPHENNE  
Champi 24, 6763 Dampicourt  
Tél. 063/577.18  
Secrétaire-Trésorier :  
Paul TALBOT  
rue du 113<sup>e</sup> R.F.E. 114,  
6758 Signeville

1<sup>er</sup> CHASSEURS ARDENNAIS

B.P.S. 14 - 4090 FBA - C.C.P. 8223.03  
Président :  
Adjudant-chef retraité Robert MOTTE  
Secrétaire-Trésorier :  
Adjudant Marcel LEURIS

Les Chasseurs Ardennais dans la peine

Décès des vice-présidents nationaux  
Jean DIDIER et Georges BODSON



(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »).

Si nous sommes tous nés pour mourir, si selon le poète, la mort est « le but de la vie », ses rigueurs toujours nous étreignent. Nous sommes d'autant plus accablés quand les disparus nous étaient proches, quand leur présence parmi nous était plus précieuse, quand leur départ survint brutalement. Aussi, la famille des Chasseurs Ardennais a-t-elle durement ressenti la perte successive, en juillet dernier, de deux de ses plus importants dirigeants, les vice-présidents nationaux Jean Didier et Georges Bodson. Tous deux remplissaient au sein de notre association, et ce depuis sa création, des fonctions particulièrement éminentes, et ils exerçaient dans nos assises une influence considérable; ils étaient, l'un et l'autre, de ceux qui n'ont cessé d'assurer la continuité de la Fraternelle.

J'ai personnellement été vivement éprouvé de leur disparition, d'autant plus qu'en toute circonstance, j'ai trouvé auprès de chacun d'eux la plus parfaite amitié, la plus grande confiance, le plus total appui, et que nous nous sommes toujours trouvés en parfaite unité de vues sur tout ce qui concernait notre association.

Leur perte est cruelle pour la Fraternelle, touchée aussi par la mort, peu après, du lieutenant-colonel Laforêt, vice-président du 10<sup>e</sup> de Ligne, et du commandant Dubois. Avant de tenter de rendre un dernier hommage à nos disparus, qu'on me permette d'exprimer notre gratitude à tous ceux — nombreux — qui, en ces pénibles circonstances, nous ont témoigné des marques d'amicale sympathie ainsi qu'à tous les Bérés verts qui, parfois au prix de longs déplacements et de grands sacrifices, ont tenu à marquer, par leur présence aux obsèques, la solidarité et l'affection qui nous unissent.

JEAN DIDIER,  
Premier vice-président national,  
Président de la section Bastogne-Martelange-Sibret

Quand, au début de cette année, le juge Jean Didier fut admis à l'éméritat, un de ses premiers actes consista à m'écrire pour m'informer que désormais, il allait se consacrer davantage aux Chasseurs Ardennais. Lui qui avait des occupations si lourdes, tant de mandats désintéressés, portait un attachement particulier à ses camarades Chasseurs Ardennais avec lesquels il avait combattu à l'EM/2 D Ch. A. en 1940, et auprès de qui il fut en toutes circonstances par la suite. Nommé président de la section de Bastogne dès sa constitution, il entra, quelques années plus tard, au Conseil d'administration et devait devenir rapidement premier vice-président national. A trois reprises, c'est-à-dire après le décès des lieutenants généraux Descamps et Ley, et du colonel Mathen, il remplit, à titre intérimaire, la fonction de président national, et s'il n'y fut pas confirmé, c'était uniquement en raison de sa trop grande modestie. Chaque fois cependant, le nouveau président trouva en lui le plus ferme, le plus loyal des soutiens.

Il aimait se retrouver parmi nous, affable, simple, cordial, un vrai camarade, son bérêt vert parfois posé à la diable. « Au lendemain de la manifestation de Bodange, m'écrivait Mme Didier, mon mari était si fier de me raconter qu'il avait pu défilier à la tête des Chasseurs Ardennais ! ». Et combien émouvante cette photographie que l'on trouve dans cette page, où on le voit tout souriant, sous la pluie, une quinzaine de jours plus tôt, entraînant le cortège des centaines de participants au Congrès national de Bertrix, aux côtés du trésorier national Crochet et des vice-présidents nationaux Lepage et Piedbœuf.



On avait été surpris de ne pas le voir, comme les années précédentes, à l'arrivée de la Marche du Souvenir à Bastogne. Je n'étais malheureusement pas présent, et c'est plus tard que j'appris qu'il avait été victime d'un malaise dû à la fatigue, après un congrès de la Ligue des Familles nombreuses où il était resté debout de nombreuses heures. Ce fut, en effet, lors de la communication du décès de Georges Bodson que M<sup>me</sup> Didier me fit savoir que son mari était allé depuis un mois. Elle ajoutait : « Il est particulièrement affecté par la nouvelle de la mort subite de son cher camarade Georges Bodson, et vous prie de l'excuser de ne pouvoir assister à ses funérailles : il gardera le meilleur souvenir de cet ami trop tôt disparu. » Je lui fis immédiatement parvenir un message de chaude sympathie auquel il répondit avec son habituelle cordialité, me disant qu'il venait de se lever pour la première fois et qu'il espérait que son amélioration irait en s'accroissant. Ce fut, hélas ! sa dernière lettre, et le 24 juillet, il quittait cette terre.

Né à Bouillon le 25 janvier 1901, Jean Didier fut d'abord avocat dans sa ville natale. Dès 1938, il fut nommé en qualité de juge de paix du canton de Bastogne, et ensuite, appelé à desservir en même temps le canton de Sibret. Dans l'exercice de ses fonctions, il fut « plus un père qu'un magistrat », écrivait « L'Avenir du Luxembourg » qui rappelait aussi un trait émouvant de sa conscience professionnelle : quand il siégeait à Sibret, jamais Jean Didier n'entraîna au prétoire avant de s'être recueilli, auparavant, dans l'église du village. Père de cinq enfants, il était toujours prêt à se dévouer : président des Chasseurs Ardennais, président des Anciens Combattants de Bastogne où il succéda à Léon Jacqmin, président de la Ligue des Familles nombreuses, président du Conseil de Fabrique, etc.

Décision bien dans son caractère, il voulut des funérailles sans appareil : pas de discours, pas de décorations, mais que son bérêt vert fût posé sur le cercueil, par-dessus le drapeau belge.

En dépit du mauvais temps, du faible délai, une foule innombrable se pressait à ses obsèques, le 27 juillet. Elle comprenait des représentants de tous les corps constitués,

## GEORGES BODSON, Vice-Président national, Trésorier de la section du Brabant

C'est avec stupéfaction que les Chasseurs Ardennais, et plus particulièrement ceux qui se trouvaient, le samedi 4 juillet, à Vielsalm pour la triomphale arrivée de la Marche du Souvenir, ont appris le décès subit, survenu le lendemain en début d'après-midi, de Georges Bodson. Celui-ci avait fait le déplacement avec ses camarades du Brabant, et rien ne laissait présager une telle évolution : il fut frappé de congestion cérébrale dans la matinée du lendemain, et transporté à l'hôpital de Schaerbeek où il décéda quelques heures plus tard.

Georges Bodson occupait une place extrêmement importante au sein de notre Fraternelle. Il fut un des pionniers du Service Social du Chasseur Ardennais, aux côtés des Dantine, Dubucq, Renson, Forget, Saussus, etc.; dès la structuration de cette organisation non autorisée, il devint trésorier national adjoint du comité de gérance, puis trésorier national quand le titulaire devint indisponible, et trésorier de la section du Brabant. Lors de la transformation du S.S. Ch. A. en Fraternelle des Chasseurs Ardennais, il fut tout naturellement maintenu dans sa fonction de trésorier du Brabant, section longtemps la plus importante de notre association. Il fut élu au Conseil d'administration dès 1947, et son mandat fut constamment renouvelé, de telle sorte qu'il était le plus ancien membre après le vice-président Lepage, élu à ce titre dès la création de notre a.s.b.l. En 1967, Georges Bodson fut appelé



et particulièrement du monde judiciaire, administratif et politique, toutes les personnalités de Bastogne conduites par le député-bourgmestre Olivier, les sénateurs Adam et Renquin, Raymond Reuter, chef de Cabinet du Gouverneur, le colonel BEM Marlière, commandant militaire du Luxembourg, le colonel Derille, commandant l'Ecole d'Infanterie, le colonel Defêche, commandant le Groupe territorial de Gendarmerie du Luxembourg, le lieutenant-colonel Siraux, commandant le 3 Ch. A., le lieutenant-colonel BEM Planard, commandant le 1 A., le major Kœune, commandant en second de l'Ecole d'Infanterie, etc. Les Chasseurs Ardennais étaient particulièrement nombreux, sous la conduite du président national et des vice-présidents Lepage et Pied-bœuf : presque tous les membres du Conseil d'administration, des délégations de toutes les sections avec une vingtaine de nos drapeaux.

Si le doyen de Bastogne, dans son homélie, évoqua la mémoire du chrétien fervent et du président du Conseil de Fabrique, il eût pu aussi longuement développer d'autres aspects de cette personnalité attachante : le magistrat, le patriote, le combattant, le philanthrope, l'homme profondément humain, c'est-à-dire intimement proche de ses semblables.

Quand il fut admis à l'éméritat, j'écrivais de lui dans notre bulletin n° 84 : « A ses grandes qualités ardennaises de pondération, de volonté, de franchise et d'ardeur au travail, Jean Didier joint une extrême gentillesse et une rare modestie. » J'aurais pu ajouter que les traits dominants de sa personnalité étaient la simplicité, la grande bonté, le sens du contact humain et le dévouement. Mais que ce n'était pas un faible : au contraire, il était franc, énergique et il a toujours eu le courage de ses opinions. Demain, il va nous manquer terriblement.

J'ai lu l'autre jour, à propos de la mort d'un journaliste, une belle phrase. On écrivait de lui : « Il est sorti de la vie, en se tenant droit comme il avait vécu ». Je crois que cette expression s'applique bien à Jean Didier, mais qu'on devrait ajouter qu'au même moment, il est entré tout droit, de plain-pied, dans une autre vie : celle de la béatitude réservée aux hommes de bien.

à une des quatre vice-présidences nationales; il avait été aussi trésorier du comité du Monument national de Martelange.

Il a ainsi accompli tant de missions pour compte de la Fraternelle, il a fait preuve d'un si long et total dévouement que nous ne pouvons songer à rappeler tout ce que nous lui devons. Nous étions tellement habitués à le voir toujours parmi nous que son départ laissera un vide bien difficile à combler.

Lors de la levée du corps, qui eut lieu à l'hôpital de Schaerbeek le 7 juillet, étaient notamment présents le bourgmestre de la première commune de Belgique M. Nols, lui-même ancien du 3 Ch. A., une délégation de l'administration des Contributions directes où le défunt était receveur adjoint, et surtout un grand nombre de Chasseurs Ardennais, parmi lesquels les colonels Gillet, Lalière et Moïny, M<sup>lle</sup> Descamps, M<sup>lle</sup> Renson, le président du Brabant Jean Goffart, le major Pestiaux, les secrétaires nationaux Robert et Guiot. Le président national prononça une courte allocution, disant notamment : « A chaque fois qu'un des nôtres, quittant les sentiers de la vie, s'éloigne de nous, nos cœurs se serrent et une profonde tristesse nous étreint. » Il rappela ensuite la position importante que ne cessa d'occuper, au sein de la Fraternelle après le S.S. Ch. A. Georges Bodson. Il souligna combien les fonctions de trésorier sont ingrates car elles exigent une grande rectitude, de la méticulosité et de la probité, mais aussi de l'autorité et de la fermeté. Si Georges Bodson semblait parfois d'un abord un peu bourru, c'était parce que ces fonctions exigent souvent de se montrer sévère, et aussi pour mieux masquer sa bonté de cœur. « Combien de fois ne l'ai-je pas vu, alors

qu'il avait rabroué quelqu'un avec quelque rudesse, me faire ensuite une réflexion pleine d'indulgence et de sympathie à l'égard du camarade en cause. Que de services n'a-t-il pas rendus à la Fraternelle, avec une ponctualité jamais en défaut. »

Le président national exprima alors à M<sup>me</sup> Bodson et à son fils la part que les Chasseurs Ardennais prenaient à leur immense chagrin, et il souligna que dans quelques instants, le disparu s'en irait reposer dans sa Gaume natale qui lui était restée si chère, où l'attendraient d'autres Bérêts verts, d'autres drapeaux. Ainsi, par-delà les distances, il serait témoin de la solidarité des Chasseurs Ardennais formant une seule et une famille, et ce seraient ses frères d'armes qui le confieraient à la terre des Chasseurs Ardennais.

Et en effet, en dépit de l'heure insolite, nombre d'autres Chasseurs Ardennais attendaient la dépouille de notre ami en son village de Bellefontaine, où furent chantées les absoutes et où eut lieu l'inhumation. Se trouvaient là une quinzaine de drapeaux dont le drapeau fédéral, le colonel BEM Marlière, commandant militaire de la province, le lieutenant-colonel Siraux, commandant le 3 Ch. A., accompagné du RSM Van der Meersche, le major Kœune, représentant le colonel Derille, commandant l'Ecole d'Infanterie, le vice-président national Lepage, les présidents, vice-présidents ou secrétaires de sections Eppe d'Étalle, Balbeur de Neufchâteau, Schmitz d'Arlon, J. Jacques de Florenville, Ricaille de Houffalize, Talbot de Virton, Laurant du Brabant, etc. Au cimetière, le major Eppe prononça, au nom des Bérêts verts, une allocution de circonstance, prenant possession dans son fief de la dépouille de notre camarade tant regretté.

## Le Lieutenant-Colonel e.r. Jean-Lucien LAFORÊT, Vice-Président de la Fraternelle du 10<sup>e</sup> de Ligne, Commandant en 1940 le I/5 Ch. A.

Le président de la Fraternelle du 10<sup>e</sup> de Ligne rend hommage, plus loin, à la mémoire du combattant de 1914-1918, vice-président de son association, qu'était le lieutenant-colonel en retraite Laforêt, décédé à Bruxelles le 4 août dernier. Il nous appartient, en rappelant rapidement ses titres, de souligner qu'il fut aussi un Chasseur Ardennais de la première heure, également fidèle à notre Fraternelle. Nous le revoyions notamment, chaque année, à l'assemblée générale de la section du Brabant où il succéda au général Velghe pour l'adresse, devenue rituelle, du plus ancien à ceux qui se dévouent au service de leurs camarades. Il le faisait avec simplicité et une remarquable sincérité. Je dois ajouter qu'il avait travaillé intensément à l'établissement d'une étroite coopération entre ses anciens du 10 et leurs successeurs, et qu'il fut à la base de l'arrangement intervenu entre nous.

Comme le juge Didier — il était d'ailleurs son cousin par alliance — Jean-Lucien Laforêt était né à Bouillon, le 17 juin 1895. Le 1<sup>er</sup> octobre 1913, il s'engageait en qualité de volontaire de carrière au 12<sup>e</sup> régiment de Ligne, dans les rangs duquel il commença la première guerre mondiale et fut blessé à Dixmude, le 25 octobre 1914. Nommé sergent, il passa au 10<sup>e</sup> régiment de Ligne en octobre 1915. Le 27 mars 1918, il était commissionné sous-lieutenant auxiliaire d'Infanterie, puis désigné, en avril de la même année, en qualité d'instructeur au C.I. n° 1. Porteur de six chevrons de front, le lieutenant Laforêt a été cité à l'Ordre du jour de l'Armée, et décoré de la Croix de Guerre pour le courage et le dévouement dont il fit preuve au cours de sa longue présence au front. Il a, en outre, été autorisé à porter la fourragère aux couleurs du ruban de la Croix de Guerre.



Nommé sous-lieutenant d'Infanterie au 27 septembre 1918 et lieutenant au 30 septembre 1919, il était revenu entre-temps au 10<sup>e</sup> de Ligne depuis le 9 août 1918, participant avec lui à l'offensive libératrice. En octobre 1920, il était détaché à l'École du Corps des chars de combat à Beverlo, où il demeura jusqu'en janvier 1921. Il suivit les cours de la 64<sup>e</sup> promotion Infanterie et Cavalerie de l'École militaire, en 1922 et en 1923. En octobre 1923, le lieutenant Laforêt était désigné pour le régiment des Chars de Combat, et il était nommé capitaine le 26 décembre 1929.

Dès la création des Chasseurs Ardennais, le capitaine Laforêt demanda à en faire partie et il fut désigné immédiatement, en 1934, pour le 3<sup>e</sup> groupement mixte caserné à Vielsalm. Fromu capitaine-commandant le 26 mars 1935, il était toujours affecté au 3 Ch. A. au début de la mobilisation, mais en novembre 1939, lorsque le major Kremer fut désigné pour prendre le commandement de notre bataillon Moto, le commandant Laforêt lui succéda à la tête du 1<sup>er</sup> bataillon du 5<sup>e</sup> régiment de Chasseurs Ardennais. En mars 1940, il était commissionné à l'emploi de major. Il resta à la tête de son unité durant toute la campagne de 1940, puis fut prisonnier de guerre jusqu'en juin 1945.

## Le Capitaine-Commandant B.E.M. Jean DUBOIS, du 1 Ch. A., Vainqueur du Challenge Leclerc 1971

Tous ceux qui en furent informés avaient accueilli avec fierté la deuxième participation victorieuse, pour la Belgique, du 1<sup>er</sup> Chasseurs Ardennais à la compétition internationale Leclerc. C'était le 9 juillet. Moins d'un mois plus tard, le chef de cette brillante équipe nous était enlevé brutalement. Le commandant Dubois prenait, en effet, un repos bien mérité au centre de nos Ardennes où il avait fait construire une maison de campagne à La Cornette (Les Hayons), quand il fut terrassé par un mal sans pardon. Né à Bovesse le 22 août 1933, il n'avait donc pas encore 38 ans.



Notre photographie représente le commandant Dubois au Challenge Leclerc, au milieu de quelques-uns de ses équipiers : Bruls, Regnier, Leté (le meilleur challenger), Letot, Vincent et Wilmot.

(Photo Schmitz, Kölner Stadt Anzeiger.)

Le major Laforêt reprit du service, en octobre 1945, au 1<sup>er</sup> centre de Transport et Instruction, pour passer ensuite à la Commission militaire spéciale. En juin 1946, il était désigné pour la 4<sup>e</sup> brigade d'Infanterie et avait été nommé lieutenant-colonel le 26 mars 1946. En juillet de la même année, il prenait le commandement du bataillon de Grenadiers. En 1948, il était mis à la tête du bataillon administratif du MDN, et à partir de mars 1950, chef de l'administration au Q.G. de la première circonscription militaire.

Pensionné le 1<sup>er</sup> juillet 1950, le colonel Laforêt fut, pendant plusieurs années, directeur de l'association des Patrons catholiques.

Conformément à sa volonté expresse, ses obsèques se sont déroulées dans la plus stricte intimité, voulant témoigner ainsi, m'a dit le président Beke, de son désir de déranger le moins de monde possible pour son dernier voyage jusqu'à la pelouse d'honneur du cimetière de Woluwe-Saint-Pierre. Étaient cependant présents le général Bourgies, commandant le 5 Ch. A. en 1940, le général Champion, le président du Brabant et le président national, aux côtés des quelques anciens du 10<sup>e</sup> de Ligne cités ailleurs par le président de leur fraternelle.

La plus expressive évocation que nous puissions faire de cette belle figure d'officier, en dehors du long compte rendu consacré plus loin au Challenge Leclerc, nous paraît être de reproduire quelques extraits d'un article publié à sa mémoire dans le bulletin interne du 1 Ch. A., «La Hure», par les «Gars de la 2<sup>e</sup> Compagnie» qu'il commandait.

«Neuf juillet 1971. Sous un soleil pour une fois » impitoyable, se déroulait ce qui allait devenir bien- » tôt le dernier grand triomphe en date des Chas- » seurs Ardennais, et particulièrement d'un Chasseur » Ardennais. A la tête de l'équipe représentée, un » homme grand, mince, au regard vif mais nerveux, » la moustache terriblement militaire, fumant cigarette » sur cigarette, ruisselant de sueur, intenable mais » imperturbable, apparemment isolé mais terriblement » concerné, vivant véritablement la courageuse aventure » de ses hommes qui, dans cette atmosphère de plomb, » fondaient vers la victoire. Ainsi pouvait-on observer, » à Graferwoohr, le Commandant Brevet d'Etat-Major » Jean Dubois.

«.....  
» Depuis plusieurs mois, nous le côtoyions; son » caractère jovial, sa simplicité émouvante, sa passion » du sport, sa grande culture, les encouragements et » l'intérêt soutenu qu'il prodiguait à nos activités » méritaient la profonde estime que nous avions à son » égard.

» Incontestablement militaire, idéaliste, il possédait » l'art d'appliquer le règlement avec une souplesse et » une habileté qui nous enchantèrent.

Le Président national.

## Communications du Président

Nous vous entretenons ci-avant des douloureux événements qui ont marqué la vie de notre fraternelle depuis notre dernier bulletin. Si nous avons le devoir de rendre hommage à ceux qui ont consacré une large part de leurs loisirs et de leur vie de famille au service de leurs camarades, ou qui ont mis à l'honneur le nom des Chasseurs Ardennais, il appartient aux survivants de continuer leur œuvre. C'est certainement ce qu'ils attendent de nous. C'est le meilleur moyen de leur témoigner notre affectueux souvenir et notre reconnaissance.

### COTISATION

Dès la création de la Fraternelle, les dirigeants se sont attachés à fixer à taux très bas la redevance de cotisation, d'une part parce que nous voulions un rassemblement aussi large que possible, sans que la cotisation puisse faire obstacle à une inscription, et d'autre part, parce que n'étant pas des exclusivistes, nous voyions volontiers les nôtres faire, en même temps, partie d'autres groupements. Nous avions même caressé l'espoir de nous singulariser en ne réclamant aucune cotisation. Ainsi s'explique que le montant minimum de notre cotisation soit toujours de 50 F, alors qu'elle est, partout ailleurs, du double au moins. Sur ces 50 F, 30 vont à la caisse nationale et 20 restent à la section. C'est très peu, surtout pour les sections fort actives.

Ajoutons que le bulletin absorbe les deux tiers de la quote-part nationale et que nos finances ne sont équilibrées que grâce au désintéressement des dirigeants. Presque tous assument de leurs deniers les devoirs de leur charge, et ne réclament aucun remboursement de frais.

Le conseil d'administration a cependant estimé qu'un léger relèvement de la cotisation s'imposait. La proposition que j'ai présentée à la dernière assemblée générale n'a soulevé aucune réclamation à la baisse. Bien au contraire, tous les intervenants ont proposé 100 F quand je n'en réclamais que 70.

Finalement, cette proposition modérée a été adoptée à l'unanimité, et l'on vous demande de verser 70 F au moins, à partir de la nouvelle année sociale commençant le 1<sup>er</sup> novembre 1971. La cotisation sera partagée pour moitié entre la caisse nationale et celles des sections.

Nous espérons non seulement que cette modique majoration sera bien accueillie par tous, mais que ceux qui le peuvent continueront de majorer leur versement. Il va sans dire que les sections demeurent libres de faire application d'un régime de faveur dans des cas particuliers.

### BULLETIN

On se plaît, en toutes circonstances, à formuler des appréciations flatteuses pour notre bulletin, et les Chasseurs Ardennais en sont fiers. Ils se préoccupent rarement de savoir comment nous réussissons à sortir une telle publication avec nos faibles moyens. Du moment que ça dure...

Qu'on me rende cette justice que je fais rarement appel au portefeuille, car je déteste les collectes et les sollicitations répétées. J'ajouterais que la vie de notre bulletin n'est pas présentement en danger, mais que cependant,

il ne nous sera pas indéfiniment possible de poursuivre la réalisation de numéros importants sans des concours exceptionnels.

Beaucoup des nôtres pourraient effectuer des versements de soutien ou bien nous procurer, directement ou indirectement, de la publicité. Ce serait là une façon de contribuer à affermir notre situation, et un témoignage de sympathie et d'encouragement à ceux qui se consacrent à la réalisation de ce meilleur agent de liaison entre nous. Mon appel est timide et sans illusions : à mes lecteurs de me... surprendre.

### LECLERC

C'est un bien éclatant succès qu'a remporté le 1<sup>er</sup> Chasseurs Ardennais dans les épreuves du Prix Maréchal Leclerc où les Bérés verts ont offert à la Belgique ses seules victoires. Ce résultat a été obtenu en dépit d'une sérieuse infériorité de départ en matière d'armement. Il consacre l'attachement des participants à leur unité, la fierté de porter le béré vert à la hure et l'excellente soudure réalisée entre gradés et soldats, entre miliciens et militaires de carrière.

Une compétition aussi relevée exige, de la part de ceux qui y participent, des qualités physiques et morales exceptionnelles; il faut aussi un esprit d'équipe irréprochable.

Le mérite du nouveau succès apporté à la Belgique par les bérés verts du 1 Ch. A. revient à tous les garçons qui, pendant quelque six mois, se sont pliés à un entraînement sévère et à un régime d'athlète : pas de tabac, pas d'alcool, pas de bière même...

Nous nous en voudrions de ne pas souligner plus particulièrement le rôle essentiel des deux maîtres entraîneurs, sans égaux, du 1 Ch. A. qui furent déjà à la base de la victoire en 1968 : le premier sergent-major Kaddon et le premier sergent-major Gerardy. Il faut savoir se montrer dur pour former des durs.

Un seul point noir : l'abstention de la majeure partie de la presse, à propos d'un événement cependant important aux plans national et international. Nous faisons toutefois exception pour «La Dernière Heure», «La Meuse-La Lanterne» et «L'Avenir du Luxembourg», ainsi que les périodiques militaires «FM» et «Le Journal du Corps» qui ont publié d'excellents reportages.

Chez les autres, silence ou une dépêche de cinq lignes. Que notre radio et télévision ait ignoré la chose ne surprendra personne : on est habitué à son ostracisme à l'égard de tout ce qui peut servir le patriotisme, autant qu'à son inégalable médiocrité. Mais on attendait d'avantage de notre presse écrite.

Nos garçons ont consenti d'immenses sacrifices, uniquement pour l'honneur, par esprit de Corps. Ils méritent bien autant de considération que ces champions pour qui l'argent, ramassé à la pelle, est la seule raison de se distinguer.

## LUXEMBOURG MILITAIRE

Nos troupes d'Allemagne rentreront en Belgique un jour ou l'autre, et peut-être plus tôt que certains ne l'imaginent. Non, vraisemblablement, à la suite d'une initiative séparée du gouvernement belge, mais consécutivement à des arrangements internationaux. Il importe donc de se préparer à cette éventualité plus ou moins proche.

Le ministre de la Défense nationale a fait savoir au Parlement, il y a plus d'un an, que dans ce cas, il se proposait « l'implantation d'un complexe pour unité de combat dans le nord du Luxembourg, et ce en ayant égard à des facteurs d'ordre opérationnel, économique et social ».

Dès lors, chacun s'est mis en tête que la base était pour lui, et dans le Luxembourg, on a, de tous côtés, présenté des propositions et exercé des pressions qui sont le lot de la démocratie.

La chose nous intéresse à plus d'un titre : le renforcement de la présence militaire dans le Luxembourg ne peut que contribuer à donner à notre province des assises économiques plus solides. En outre, pourquoi le cachet, l'établissement d'une importante unité militaire dans le Luxembourg nous permettrait d'espérer la reconstitution d'une brigade « Chasseurs Ardennais » et, peut-être, un retour au recrutement régional qui a donné de si bons résultats.

Ajoutons que M. Segers a choisi la séance académique de notre XXV<sup>e</sup> anniversaire pour, par la voix de son collègue, M. Hanin, expliciter quelque peu son projet aux autorités luxembourgeoises. Dans son discours, le ministre des Classes moyennes se dit habilité à confirmer le projet du ministre de la Défense nationale d'implanter dans la province un complexe militaire plus important que jamais « dont la localisation et les dimensions restent à définir ».

Insistons sur le fait que M. Segers n'a jamais précisé le lieu d'implantation autrement que « dans le nord du Luxembourg » et « dans le Luxembourg ». Dès que la décision de principe a été connue, des militaires de haut rang nous ont dit, avec toute la discrétion qui s'impose, que la choix d'un tel emplacement ne se faisait pas en regardant une carte ou pour faire plaisir au bourgmestre ou à l'hôtelier de telle commune : qu'il fallait une étude approfondie et exclusivement technique, dont il est question ci-après.

Au départ, il semblait que l'emplacement de cette base serait choisi dans l'arrondissement de Bastogne, et plus particulièrement entre Vielsalm et Houffalize. Puis, on a appris que l'on s'orientait vers une autre solution, en raison principalement de l'opposition du ministère de l'Agriculture soucieux de sauvegarder les plus belles forêts du pays, nécessaires à l'équilibre naturel.

Des précisions ont été fournies par M. Segers, en réponse à une question de son successeur-prédécesseur, M. Poswick :

1. En vue de l'aménagement d'un complexe militaire dans le nord du Luxembourg et dans le cadre des études préliminaires, les régions ci-après ont été envisagées :

- Plateau de Saint-Roch (1);
- Région Vielsalm-Houffalize (Bovigny, Beho, Limerlé);
- Région Baraque Fraiture (plateau des Tailles);
- Région nord de Bertrix;
- Région Marche-Rochefort;
- Région nord-est de Marche.

2. Les terrains ci-dessus ont été examinés sous différents aspects, dont les principaux sont :

- Besoins militaires (espace, installation, entraînement);
- Moyens de communication (route et rail);
- Sol (altitude, configuration et stabilité);
- Considérations du Ministère de l'Agriculture (spécialement de l'Administration des Eaux et Forêts);
- Possibilités sociales;
- Conditions d'acquisition.

3. L'étude des différents facteurs a conduit à formuler une nette préférence pour la région nord-est de Marche.

Cette décision a suscité un vif mécontentement dans l'arrondissement de Bastogne.

Nous nous garderons bien de prendre parti, tout en avançant que, sentimentalement, nous eussions préféré le nord-est parce que c'est la région la plus déshéritée du pays, et qu'elle a donc davantage besoin d'injections pour sa vie économique, et ensuite, parce que la base aurait été bien enfoncée en Ardenne.

Les indications qui filtrent, en effet, nous disent qu'elle sera fixée au nord-est de Marche-en-Famenne, mais on cite des villages : Baillonville, Fronville, Monville, Noiseux, Verdenne, qui, tous, sauf le dernier, se trouvent dans la province de Namur. Seuls 400 ha seraient situés au Luxembourg, et 2.000 dans la province de Namur.

Il faut cependant objectivement reconnaître qu'en ce qui concerne l'infrastructure, les communications, comme au point de vue stratégique, la région choisie présente de grands avantages. Les officiers généraux et supérieurs qui ont longuement étudié le projet se sont certainement laissé guider exclusivement par des considérations militaires et techniques. Il est puéril de dire qu'ils ont été inspirés par des préoccupations personnelles, et notamment la meilleure proximité des grands centres. C'est, en effet, suspecter leur conscience professionnelle. Au reste, il est à peu près certain que la plupart d'entre eux seront à la retraite quand la base sera occupée, ou que nul n'y aurait jamais été affecté. En outre, il n'est pas d'usage, même à l'Armée, d'avoir un tel souci des commodités des successeurs. Quant aux concurrents pour l'avancement, mieux vaut les éloigner le plus possible du... soleil bruxellois.

Une question nous vient à l'esprit, pour en terminer avec un projet qui connaîtra sans doute encore des rebondissements : la base doit-elle être d'un seul tenant ? Il me semble que l'on pourrait fort bien envisager l'établissement des unités d'infanterie, par exemple, dans l'est de la province, tandis que les unités plus lourdes, la logistique, le commandement, etc. se trouveraient à l'endroit actuellement prévu.

Albert Hubert,  
Président national.

(1) Renseignements pris, il s'agit d'une région essentiellement située dans le sud de la province de Liège, autour de Xhoris, Eronheid, Ferrières, à l'ouest de la route Baraque Fraiture - Liège.

# LA VIE DE LA FRATERNELLE

## Distinctions honorifiques dans les Ordres nationaux à des dirigeants et militants de la Fraternelle

Agréant les propositions faites par M. P. W. Segers, ministre de la Défense nationale, dans le cadre du mouvement quinquennal 1970, Sa Majesté le Roi a bien voulu décerner les distinctions honorifiques suivantes, par arrêtés royaux du 8 juillet 1971, à des dirigeants et militants particulièrement dévoués de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais :

- CROIX DE CHEVALIER DE L'ORDRE DE LEOPOLD II**  
— Fernand CROCHET, trésorier national et trésorier de la section d'Arlon;  
— Gaston JACQUES, porte-drapeau et membre du comité de la section de Vielsalm;  
**PALMES D'OR DE L'ORDRE DE LA COURONNE**  
— Joseph RICAILE, secrétaire-trésorier de la section de Houffalize;  
— Paul TALBOT, secrétaire-trésorier de la section de Virton;  
**MEDAILLE D'ARGENT DE L'ORDRE DE LEOPOLD II**  
— René-Albert LAFONTAINE, porte-drapeau et membre du comité de la section d'Etalle;  
— Albert ROBLAIN, ancien porte-drapeau de la section de Neufchâteau-Librumont.

Les distinctions seront solennellement remises aux nouveaux dignitaires lors de notre prochain Congrès national. Dès maintenant, nous leur adressons les plus amicales félicitations de leurs camarades Chasseurs Ardennais; ils les ont bien méritées.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la Fraternelle a tenu séance, à Libramont, le samedi 4 septembre. Les nouveaux administrateurs, le colonel René Moïny, et le président de la section de Huy, Emile nselme, ont été installés dans leurs fonctions.

Devant l'assemblée debout, le président national a rendu un émouvant et affectueux hommage aux deux vice-présidents nationaux récemment décédés, Jean Didier et Georges Bodson. Dans le recueillement à leur souvenir a été associée la mémoire du lieutenant-colonel e. r. Jean-Lucien Laforêt, ancien commandant de Bataillon du 5 Ch. A et vice-président de la Fraternelle du 10e de Ligne, et celle du commandant BEM Jean Dubois. Le conseil a exprimé sa gratitude à tous ceux qui lui ont adressé des messages de sympathie, suite aux deuils qui ont frappé la Fraternelle.

Le plus ancien vice-président, Robert Lepage, a congratulé le président national à l'occasion de la naissance de son second petit-fils. Le président, à son tour, a exprimé les doubles félicitations du conseil au trésorier national, Fernand Crochet, d'une part pour la distinction dans les Ordres nationaux qui lui a été décernée en récompense de son dévouement pour la Fraternelle et, d'autre part, suite à la naissance de sa petite-fille.

La section de Bertrix a été remerciée et félicitée pour le bel effort qu'elle a consenti en vue de la réussite du dernier congrès national. Il a été procédé ensuite à un premier échange de vues au sujet du congrès 1972 qui aura lieu à Liège, en principe le dimanche 30 avril.

Un exposé a été fait sur la situation de la trésorerie et celle des sections. Le nombre des membres continue de progresser.

Examen, ensuite, de divers problèmes relatifs au bulletin.

Il a été donné connaissance de l'état de progression du dossier d'aménagement de notre monument national de Martelage. Les services du Plan Vert sont occupés à reporter les mesures de la maquette à l'échelle du terrain et procèdent à l'étude des détails d'aménagement des abords. La mise au point définitive du projet sera faite à la Direction provinciale du Luxembourg des Ponts et Chaussées.

Le président national interviendra auprès du général Groven, Chef d'Etat-Major de la Force terrestre, pour que notre bérêt retrouve son vert d'avant-guerre.

Prochaine réunion à Bruxelles, le 20 novembre.

## PROMOTIONS A L'ARMEE

Nous avons particulièrement relevé dans les promotions trimestrielles intervenues dans le cadre des officiers de carrière à la date du 26 juin 1971 :

### Le lieutenant général BLONDIAU

Le Chef de la Maison militaire du Roi, le général-major Albert Blondiau, a été promu lieutenant général. Il a commandé en 1961-1962 le 20 A, plus connu comme ancien régiment d'artillerie des Chasseurs Ardennais dont il conserve jalousement les traditions.

### Le colonel STENUIT

Le lieutenant-colonel Roger Stenuit, commandant du 1<sup>er</sup> Chasseurs Ardennais de juin 1969 à janvier 1971, a été nommé au grade de colonel. Il est aujourd'hui adjoint au directeur général de l'Infanterie, mais aussi commandant du 2<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais qu'il a conduit, avec l'entraide et l'autorité qu'on lui connaît, lors du rappel qui vient de se terminer de la 12<sup>e</sup> brigade.

### Le lieutenant-colonel BEM DETREMBLEUR

Le major BEM P. Detrembleur qui fut notamment à l'Ecole d'Infanterie et longtemps au 1 Ch A, et actuellement à l'Etat-Major général de l'Armée, a été promu lieutenant-colonel.

A tous trois, nos bien vives félicitations.

### HEUREUX GRANDS-PERES

Une fillette, prénommée Anne-Sophie, est née au foyer de M. et Mme Vrancken-Crochet, égayé déjà par un fils, Olivier.

Notre trésorier national est donc ainsi grand-père pour la deuxième fois, et nous l'en félicitons de tout cœur.

Le président national est, lui aussi, grand-père à nouveau : un petit garçon est né au foyer de M. et Mme Henri-Hubert. Il a reçu les noms de Mathieu-Paul-Willy. Thomas, son frère aîné, ardent Chasseur Ardennais, comme on sait, va pouvoir former une paire... en attendant qu'elle devienne une section, car il reste dix bons apôtres; on oublie, en effet, souvent, dans la liste, Barnabé qui fut, avec Paul, apôtre des Gentils.

### DERNIER CONGRES NATIONAL

Un accident matériel a fait que le compte rendu du congrès national de Bertrix ne signalait pas la présence d'une délégation de la ville de Charnes-en-Vosges, jumelée avec la cité des Baudets. Elle comprenait notamment M. Chopine, adjoint au maire, et les porte-drapeau des anciens combattants et de Sidi-Brahim.

### COMPETITION NATIONALE POUR OFFICIER DE RESERVE

La compétition nationale 1971 pour officiers de réserve s'est déroulée à Héverlée, sous forme d'une manœuvre non stop. La première place au classement général revint à une équipe du cercle de Bruxelles, qui gagna les épreuves de lecture de carte, armement, lecture de carte et boussole. Les lauréats, au nombre de quatre, avaient à leur tête un Chasseur Ardennais, le commandant Christian de Walque, et comptent aussi un autre bérêt vert, le lieutenant Michel Gilbert.

## COTISATIONS

Nous renvoyons nos lecteurs aux communications du président, en ce qui concerne nos cotisations.

Il est demandé aux rares retardataires des diverses sections de verser absolument leur cotisation 1971 avant le 31 octobre au CCP de leur section (voir page 2). Notre exercice social se termine, en effet, le 31 octobre, et ceux qui ne seront pas en règle ne recevront plus le bulletin à partir du quatrième trimestre.

Cotisation pour 1971 : 50 F minimum.

D'autre part, nous insistons sur le fait que la cotisation est portée à 70 F minimum à partir de l'exercice 1971/1972. Ceux donc qui, dès le 1<sup>er</sup> novembre, voudront bien régler leur cotisation pour le nouvel exercice sont priés d'en tenir compte.

## BULLETIN

Nous avons reçu depuis notre dernier numéro, pour le soutien du bulletin, uniquement deux versements qui sont d'autant plus méritoires : — général Champion, président d'honneur : 250 F.

— Arsène André, à Polleur : 50 F. Notre camarade Droeshaut a encore recueilli 11 abonnements de sympathie.

Nous renvoyons aussi nos lecteurs à l'éditorial du Président, en ce qui concerne le bulletin. Nous espérons que tous ceux qui le peuvent comprendront qu'il est de leur devoir de nous apporter une contribution supplémentaire pour maintenir notre périodique à la place qu'il occupe parmi les revues similaires, c'est-à-dire la première.

## DANS NOS SECTIONS

### ARLON Naissance

Un petit Stéphane est né au foyer du lieutenant et Mme Legat, à Jambes, rejoignant son frère aîné Olivier. Tous nos vœux et nos félicitations aux parents et grands-parents, plus particulièrement à Robert Legat, l'ancien porte-drapeau de la section.

### DECES

En juin dernier, est décédé à Arlon notre camarade Freddy Levy qui était la cheville ouvrière de la section locale de la FNAPG et un membre fidèle de notre fraternelle.

Le 22 août, la Musique FDI a été, à nouveau, frappée douloureusement par le décès de son sous-chef, ancien chef de pupitre des clarinettes, l'adjudant Joseph Legrain. Il était aussi chef de l'Harmonie royale « La Fraternité », à Halanzy.

Nos fraternelles condoléances aux familles endeuillées.

### BASTOGNE

#### UN NOUVEAU PRESIDENT

Le comité de la section Bastogne-Martelage-Sibret s'est réuni le lundi 6 septembre, en vue de rendre hommage à la mémoire du juge émérite Jean Didier, président depuis la fondation.

Un nouveau président a été désigné : il s'agit de l'actuel vice-président Jacques Maus de Rolley, qui était, en 1940, chef de peloton à la 11e Cie (4,7) du 2 Ch A. En même temps, le major honoraire Raymond Léonard, professeur retraité, a été nommé vice-président.

Des dispositions ont été prises pour organiser un déplacement en groupe à

Bourg-Léopold, le 12 septembre, à l'occasion du rappel du 2e Chasseurs Ardennais.

### BERTRIX

#### DECES

Le si dévoué secrétaire de la section de Bertrix, Emile Colson, a eu la douleur de perdre son père.

Nous lui renouvelons notre témoignage de fraternelle sympathie.

#### BANQUET ANNUEL

Quelle ambiance... Quelle belle soirée... Il y a vingt ans que je ne m'étais plus amusé aussi bien... Telles sont les réflexions que l'on entendait pendant et après le banquet du 4 septembre dernier... et ce grâce au menu exceptionnel offert aux convives, qui étaient venus de Vielsalm, Arlon, Houffalize et Chevetogne et surtout au groupe folklorique de Ferrières « Li Mestre » qui agrémentait, on ne peut mieux, cette soirée. Et pour ne rien gêner nos quatre jeunes musiciens de Bertrix se surpassèrent pour mener à bonne fin cette réunion. Pour les absents : l'année prochaine, le banquet se fera fin mars ou début d'avril et réunira ces deux formations sympathiques.

#### SAMEDI 11 DECEMBRE :

#### UNE DATE A RETENIR

Pour achever l'année en beauté : après le Congrès national inoubliable et le banquet annuel, la Fraternelle de Bertrix vous annonce pour le samedi 11 décembre, en la salle des fêtes de Bertrix, un grand bal animé par la grande formation de Jo Boelinville, champion d'Europe d'accordéon. Nous comptons sur tous les Bérêts Verts.

## BRABANT

### Mariage

Nous avons appris avec plaisir le mariage de Mlle Christiane Gustin avec M. André de Herde. Nos vives félicitations à l'adjudant retraité et ancien secrétaire de la section, Albert Gustin et à son épouse.

### ETALLE

#### Décès.

Nous avons appris avec peine le décès, survenu le 8 août dans sa soixante-deuxième année, de notre camarade Ernest Lina, dévoué et fidèle délégué de la section régionale d'Etalle pour la commune de Tintigny. Il était aussi vice-président et porte-drapeau de la section locale de la FNAPG.

Ses funérailles se sont déroulées le 11 août dans une ambiance émouvante marquée du sceau Chasseur Ardennais : assistance nombreuse, dont beaucoup de Bérêts verts, drapeau de la section et couronne de fleurs, discours du président Eppe.

Nous renouvelons nos condoléances à Mme Lina et à ses enfants.

### FLORENVILLE

#### MARIAGE

Nous avons appris avec plaisir le mariage de Mlle Anne Théodore avec M. Roland Chinot.

Nos vœux de bonheur et nos félicitations aux parents, plus particulièrement à notre ami Albert Théodore, ancien bourgmestre de Florenville, conseiller provincial et ancien collaborateur de notre regretté Georges Quinot.

### HOUFFALIZE

#### COTISATIONS

L'exercice 1970-1971 touche à sa fin, et nous constatons que quelques membres ne nous ont pas encore versé leur cotisation. Aussi nous leur demandons de bien vouloir s'en acquitter sans plus tarder. Pour mémoire, le C.C.P. de la section porte le n° 7621.37. Nous espérons pouvoir compter sur eux comme par le passé.

#### DECES

Au cours du 3<sup>e</sup> trimestre, nous avons encore eu à déplorer le décès de plusieurs de nos membres : Remacle LENTZ, à Wathermal-Beho; Emile FROGNEUX, à Neupont-Halma; Arthur HAYON, à Rochefort; Romain SOREE, à Ciney; Théophile ANDRE, à Bruar-Tavigny; A. HERNANDEZ, à Porcheresse; Joseph HUET, à Aye. Chaque fois, une délégation avec drapeau a assisté aux funérailles.

A toutes les familles endeuillées nous réitérons nos fraternelles condoléances.

### LIEGE - VERVIERS

Notre section a été frappée par le décès de trois de ses membres : le docteur LEROY, ancien président de Verviers; Georges HOORNAERTS et Joseph WASSEIGE.

Notre vice-président et notre secrétaire ont assisté aux obsèques du docteur LEROY, mais ayant été prévenus trop tard, nous n'avons pu que transmettre les condoléances de la section aux familles des deux autres décédés.

Nous avons eu aussi le plaisir d'apprendre la naissance de Véronique chez M. et Mme Joseph COMPERE, et de Vinciane chez M. et Mme DUCHAINE. Nos plus vives félicitations.

Nous rappelons que notre section est chargée d'organiser le congrès national de 1972. Dès à présent, nous espérons compter sur la présence de tous nos membres.

### NEUFCHATEAU-LIBRAMONT

#### DECES

La section a à déplorer le décès d'un de ses membres honoraires : Mme Veuve MANANT-GREGOIRE, de Warmifontaine, décédée le 9 avril dernier.

Mme Manant était veuve de guerre, son mari, Louis Manant, du 4<sup>e</sup> Ch. A., étant décédé en captivité le 22 février 1944. La section n'a pu participer aux funérailles de Mme Manant, ayant appris trop tardivement son décès, survenu alors qu'elle résidait à Nevaumont (Orgé) chez son fils René. A celui-ci, les membres de la section présentent leurs sincères condoléances.

Par ailleurs, un de nos membres, Nicolas Vermerseh, de Libramont, a été douloureusement frappé dans ses affections par la mort tragique de son fils, Paul-André, victime d'un accident mortel de la circulation, le 1<sup>er</sup> juillet, à Morville (Flandre). Le jeune homme, qui était âgé de 23 ans, retournait à Liège prendre son travail.

Notre délégué régional, M. Théo Ledent, de Neuvillers, s'est rendu au domicile de M. Vermerseh pour le réconforter. Tous les membres de la section s'associent par le cœur et la pensée à cette démarche.

La section vient d'apprendre le décès inattendu survenu, à Brie, par Laon (France) où il résidait depuis quelques années, du camarade Lucien Maljean, d'Ochamps. Il était le frère de M. Jean Maljean, notre très dévoué délégué communal à Ochamps, lequel, fâcheuse coïncidence, était malade au lit au moment du décès de son frère qu'on lui eût caché quelques jours. Il n'a donc pu nous prévenir. La dépouille mortelle de Lucien Maljean a été ramenée en Belgique et inhumée à Saint-Pierre au milieu d'un grand concours de monde et en présence des anciens combattants d'Ochamps, venus en grand nombre avec leur drapeau de même que ceux de Saint-Pierre. Le président de la section s'est fait auprès de Mme Maljean, de ses quatre enfants et de la famille du défunt l'interprète de tous les membres en leur présentant par écrit l'expression des condoléances les plus émuës.

#### COTISATIONS

Quelques retardataires encore ! Nous les prions de se mettre en règle le plus tôt possible en versant le montant de leur cotisation pour 1971, soit 50 F, au C.C.P. 7151.93 de la section.

### MARCHE-EN-FAMENNE FIN DE CARRIERE

Le 26 mars 1971, au cours d'une cérémonie intime, le personnel du Service de Santé de l'Hôpital Militaire de Liège a fêté la mise à la retraite de notre camarade Aris LAMBERT.

Ancien du 2<sup>e</sup> Régiment des Chasseurs Ardennais, l'Adjudant-Chef LAMBERT a terminé sa carrière au Service de Santé. En 1940, il était à la 2<sup>e</sup> Cie du 2 Ch. A. et, pendant l'occupation, il appartenait à l'A.S. et fut prisonnier politique.

Il est invalide de guerre et titulaire de nombreuses distinctions honorifiques dont la Croix de Guerre 1940-1945.

Lors de la cérémonie qui eut lieu au mess des sous-officiers de l'Hôpital Militaire de Liège, le Chef de Corps ainsi que le Commandant des Services Administratifs ont fait l'éloge de notre camarade qui a servi pendant 35 ans.

Au cours du vin d'honneur, des cadeaux lui furent remis et Mme LAMBERT abondamment fleurie. La réception se termina par un repas de Corps.

La Fraternelle lui souhaite une paisible retraite, et à sa famille, ses vœux sincères de bonheur.

## CHANGEMENTS D'ADRESSE

Les Belges ont la bougeotte... et donc les Chasseurs Ardennais aussi.

Nous insistons encore très vivement auprès de tous nos membres pour qu'en cas de changement d'adresse

ils avertissent LEUR SECTION sans retard

et non l'administrateur du bulletin ou le président national ou le secrétaire national.

## Qui n'a pas reçu le dernier bulletin ?

Plusieurs bulletins n° 86 nous ont été retournés, démunis de bande-adresse : il est vraisemblable que ces bandes ont été déchirées à la poste, et qu'en conséquence, certains n'ont pas reçu le bulletin auquel ils avaient droit. Si tel est le cas, qu'ils se fassent connaître à leur section.

Que ceci nous soit, à nouveau, l'occasion de rappeler la nécessité de communiquer, à la section exclusivement, tout changement d'adresse.

## NOTRE DISQUE

Notre disque est en vente au prix de 100 F dans toutes nos sections.

Il a été réalisé par la musique FDI, sous la direction du lieutenant Cardon, et la chorale de l'ISMA d'Arlon, les Rossignols, dirigée par le CF Charles.

La première face comprend la Marche des Chasseurs Ardennais chantée (texte officiel et complet) et l'autre face, l'œuvre du lieutenant Cardon, « Les bérêts verts », devenue « Marche de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais ».



## DERNIER ECHO DU CONGRES NATIONAL DE BERTRIX

Le bureau et les drapeaux pendant une allocution du président national. De gauche à droite :

MM. Kleis, Bodson, Crochet, Robert, Huet, Didier (masqué par les papiers présidentiels), Lepage, Lallière et Borgniet.

(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »).



## 3. CHASSEURS ARDENNAIS

### LA Ve MARCHE DU SOUVENIR ET DE L'AMITIE



Le départ.  
En tête, le colonel BEM Marlière, le général-major Hoyos, le colonel Derille et le lieutenant-colonel Siroux.  
(Cliché « FM »)

On ne présente plus la Marche du Souvenir et de l'Amitié. Par son but, elle fait partie intégrante de la vie du Chasseur Ardençais. Par son ambiance sympathique, elle attire un nombre sans cesse croissant de participants, venus quelquefois au prix d'un voyage bien long.

La presse écrite et télévisée a rendu compte de cette manifestation dans le détail. L'épinglerai simplement quelques faits en relation avec les Chasseurs Ardençais et quelques anecdotes inédites.

Faut-il le dire : notre président national et le général Champion furent présents aux cérémonies d'hommage à nos morts ainsi qu'au défilé final. Le vice-président M. Piedboeuf (en grand uniforme de la Croix Rouge) et son épouse se dévouèrent au sein des équipes du service de santé.

Le général Hoyos, commandant de la 3<sup>e</sup> Circonscription Militaire, accompagna le staff pendant la première étape.

Lors du défilé final, on eut l'occasion d'applaudir les quatre participants ayant accompli les 5 marches organisées à ce jour : le Lt-Col. Borboux, les Capt de réserve Verreket et Claeys ainsi que l'Adjt Flaman.

Les anciens Chefs de Corps Ch A, les Col. Derille et Stenuit menaient tambour battant des délégations de compositions très différentes mais également importantes.

Deux anciennes chevilles ouvrières de la Marche, les Maj. Koeune et Possot eurent pour la première fois l'occasion de « voir » la manifestation par l'autre bout de la lorgnette.

La Cie du 1 Ch A a retrouvé à La Roche une délégation des Limburgse Jagers et des Highlanders britanniques, unités affiliées. L'important détachement du 20 A eut l'occasion de renouer avec Houffalize les relations de sympathie nées les précédentes années.

Soulignons aussi le rôle joué par les dames et demoiselles faisant office de cantinières. Il n'est pas rare de voir des personnes du beau sexe animées de l'esprit Chasseurs Ardençais. Mais l'occasion ne leur est guère donnée de traduire cet esprit en actes. La fonction de cantinière à la Marche du Souvenir (bénévole il faut le souligner) n'est pas de tout repos.

On a vu, dans la file des marcheurs déchaussés, attendant le mercurochrome et le sparadrap des gars de la 7 Cie Méd, l'une ou l'autre de nos cantinières recevant les mêmes soins... sur la paume de la main droite !!

Nous avons eu le plaisir d'accueillir notamment lors du défilé final Monsieur le Vice-Premier Ministre Cools et Monsieur le Ministre Hanin, ainsi que le lieutenant général Brex, nouveau commandant des Forces de Défense de l'Intérieur et la 1<sup>re</sup> Circonscription Militaire, le général-major Hoyos, commandant la

3<sup>e</sup> Circonscription Militaire, le général-major Dath, commandant l'Ecole Royale Militaire, le général-major e.r. Champion, président d'honneur de la Fraternelle et le colonel Defêche, commandant la Gendarmerie de la province de Luxembourg, qui nous ont assuré par leur présence de l'intérêt qu'ils portent à notre manifestation.

Le colonel BEM Marlière, commandant militaire de la province de Luxembourg et ancien du 3 Ch. A en 1940, a, pour la troisième fois, effectué allégrement toute la Marche. Nous avons vu aussi, à la première étape, un général hollandais.

Le plus jeune marcheur était un garçonnet uclois de sept ans : Thibault de Pinchart, qui réussit à effectuer la moitié du parcours. On a retrouvé pour la deuxième fois, effectuant d'ailleurs tout le trajet, le jeune Eric Desplenter, de Brasschaat ; il a maintenant onze ans.

Quant aux très anciens, ils étaient au moins trois : M. Eugène Béguin, de Jambes (83 ans), qui parcourut fort à l'aise deux étapes ; un récidiviste, M. Waerzeggers de Herstal (77 ans), puis M. Habets, d'Eupen (76 ans), qui, l'un et l'autre, ont effectué toute la Marche comme des jeunes.

Trois chiens ont accompli aussi les quatre étapes, et parmi eux Rase-Motte, mascotte du 15<sup>e</sup> Wing.

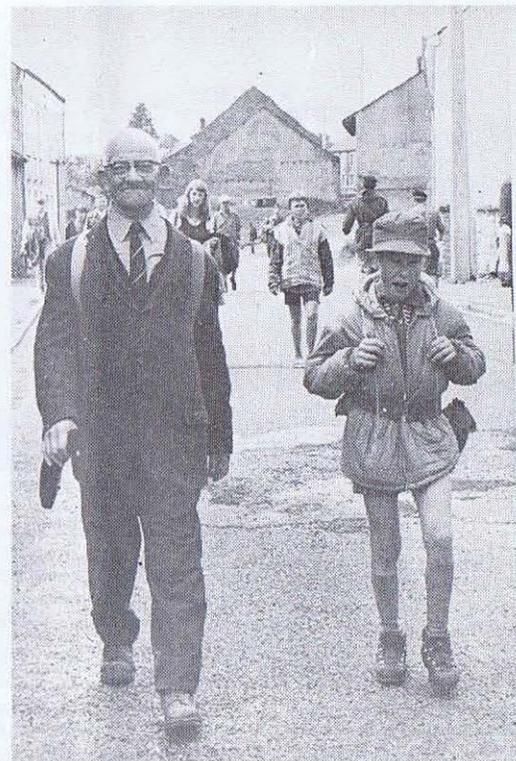
A mentionner le nouvel exploit, pour la troisième année consécutive, du sympathique journaliste de la « Gazet van Antwerpen », Claude Herminaire, qui se paie le luxe de faire toute la Marche et d'envoyer, chaque soir, à son journal des papiers fort bien tournés.

Plusieurs prix ont été remis à l'arrivée à Vielsalm, et parmi eux, celui de la « maternelle des Chasseurs-Ardençais », constitué d'une reproduction sur schiste du bas-relief de Vinkt, et que le président national offrit au commandant du détachement du 1 A à Bastogne, pour sa participation importante et pour l'aide apportée à la préparation et à la réalisation de la Marche.

La commune de Vielsalm offrit un coticaule, dont Vielsalm est le seul producteur au monde, pensons-nous, gravé aux armoiries de la ville, au détachement britannique.

Le syndicat d'initiative de la garnison du 3 Ch A offrit, lui, des poupées représentant des « macralles » ou sorcières folkloriques à quatre marcheurs ayant participé aux cinq éditions. Quant au comité des fêtes, il remit un prix au groupement le plus nombreux, c'est-à-dire celui du 3<sup>e</sup> bataillon paracommando, tandis que des prix étaient remis également au plus vieux et au plus jeune marcheur.

Enfin, notre secrétaire national se vit remettre par la section de Vielsalm, pour sa quatrième participation, un coticaule monté sur bois.



Le vétéran, M. Waerzeggers de Herstal (77 ans) et le cadet, Thibault de Pinchart (7 ans).

(Cliché « Le Peuple »).



Madame Piedboeuf, épouse du président de la section de Liège, prend soin des pieds du lieutenant Goffart, second fils du président du Brabant. A ses côtés, sa femme, tandis que Victor Robert surveille l'opération.



L'hommage au monument aux 1.500 morts du 10<sup>e</sup> de Ligne à Arlon : le colonel BEM Marlière, président du Comité organisateur, le bourgmestre Ch. Simon, les généraux Wagner et Hoyos, le colonel de gendarmerie Deléche.  
(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »).

Quelques anciens ont accompli toute la Marche, et parmi eux, le vétéran l'adjudant Georges Flaman, ancien de Charbrez, qui a été présent aux cinq Marches ; Victor Robert participait pour la quatrième fois, Larsimont, de la section du Brabant, pour la deuxième fois, ainsi que Michel, le porte-drapeau de Huy ; deux jeunes Chasseurs Ardennais d'après-guerre, Temmerman et Mercier, du Brabant, ont pris part à la Marche, respectivement pour la deuxième et pour la première fois. Quant à la fille de notre secrétaire national, Mlle Monique Robert, elle a accompli toute la Marche pour la troisième fois.

Pour la deuxième année consécutive, le vice-président national et président de la section de Liège, René Piedbœuf, a apporté son aide au service de santé, et Mme Piedbœuf fut une infirmière secouriste particulièrement dévouée, à la tâche jusque tard dans la soirée.

Il y avait, au départ, 5.650 marcheurs engagés pour toutes les étapes ; ce chiffre ne tient donc pas compte des inscrits pour une ou deux étapes. Pour rappel, les participations précédentes ont été de 300 marcheurs en 1967, 1.160 en 1968, 3.500 en 1969 et 4.500 en 1970.

Le nombre de civils est toujours en augmentation : il était de 2.000 cette année. On comptait 500 étrangers représentant treize pays : Allemagne, Burund, Congo, Danemark, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Liban, Luxembourg, Madagascar, Maroc, Pays-Bas, Suisse. Sur les 5.650 inscrits, 4.600 au moins sont arrivés à Vielsalm ; il y a eu plusieurs centaines d'abandons le premier jour, où le temps fut, par instants, extrêmement défavorable.

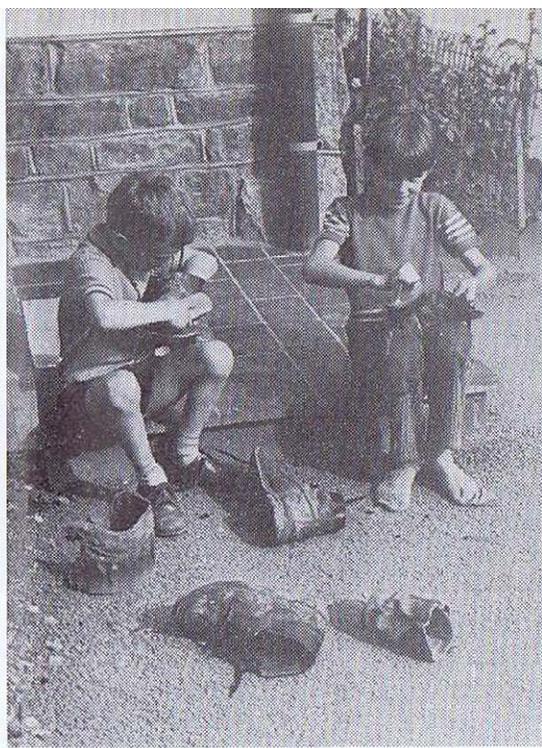
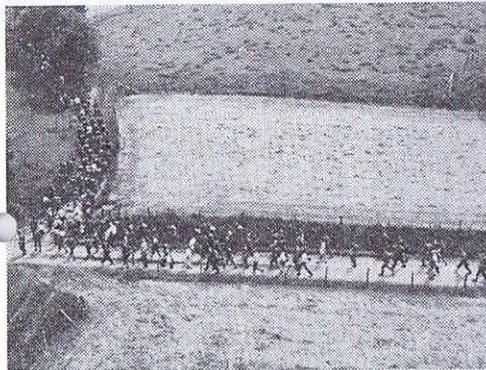
Pour assurer le ravitaillement des marcheurs, on dut fournir 144.000 petits pains, 46 tonnes de viande, 24 tonnes de pommes de terre et 6.000 litres de lait. Il fallut 21 wagons de chemin de fer et de nombreux camions militaires pour transporter tout le matériel.



Nous aussi, on marche... comme des grands !  
(Cliché « FM »).

Marcher, c'est amusant ! Mais, tous ces godillots à cirer...  
(Cliché « FM »).

La colonne de marcheurs prend le chemin des écoliers.  
(Cliché « La Meuse »).



### Quelques anecdotes inédites

#### De l'organisation

Un premier pas dans le domaine de l'automatisation a été fait en « fichant » chaque marcheur (ou groupe) sur cartes perforées. Les possibilités offertes par ce système sont infinies. Exemples : J-1 à 0300 h, le téléphone sonne au PC du Quartier RATZ.

Une voix : « Monsieur, je suis inscrit pour la MS au camp de VIELSALM.

Je comptais rejoindre en auto-stop mais à cette heure, tout espoir est perdu. Je suis dans un bistrot à la sortie de LIEGE vers VIELSALM. Comment pourrai-je rejoindre le camp de VIELSALM pour le départ de la MS ?

L'Officier de permanence : « Je ne puis envoyer un véhicule militaire vous prendre, il faudrait trouver un autre moyen ».

Le candidat marcheur : « J'ai rencontré il y a peu un participant à la MS. Ignore son nom. Il est inscrit au camp de VIELSALM. Je sais qu'il loge dans un hôtel de VIELSALM, qu'il fait les 4 étapes et possède une voiture. Il pourrait peut-être venir me prendre ?

Il n'en fallait pas plus. Deux minutes plus tard, l'ordinateur » donnait le nom de ce participant et celui de son hôtel. Une demi-heure plus tard, il était converti en bon samaritain...



Le salut victorieux de l'ancien.  
(Cliché « La Meuse »).

Côte à côte, détachement allemand et Chasseurs Ardennais, au cimetière de Foy-Rocogne où sont inhumés 7.000 Allemands.  
(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »).





Le tribune d'honneur (où manque à ce moment-là le Vice-Premier ministre André Coole) au moment où le président national remet le prix de la Fraternelle au détachement du 1 A. On reconnaît, à droite, Georges Bodson qui allait décéder inopinément le lendemain.

(Photo « FM »).

**Une histoire racontée par le journal « L'Annonce de Vielsalm » :**

Au lendemain de la Marche du Souvenir, un Monsieur allait de Rencheux à Vielsalm, demandant à acquérir un béret vert de Chasseur Ardennais. Il rencontra un ancien, ce qui n'est pas difficile car ils sont nombreux dans la cité des Marcralles, et celui-ci lui céda sans hésiter son propre béret.

Vous comprenez, dit le visiteur, j'habite Vinkt ; j'ai beaucoup d'admiration pour les Chasseurs Ardennais qui sont venus se faire tuer chez nous. Ayant fait toute la Marche, je n'ai pas voulu rentrer à Vinkt sans un béret de Chasseur. Ici, ajoutait-il peu après, « il n'y a pas de Flamands ni de Wallons : il faut venir en Ardenne pour trouver de vrais Belges ».

La mascotte du 3 Ch. A. a fait preuve d'héroïsme. Elle a, en effet, ouvert le défilé final et a assisté entièrement à celui-ci, refusant le seau d'eau qu'on lui présentait à de multiples reprises : elle voulait, en effet, faire le sacrifice de la soif au même titre que les marcheurs.



L'arrivée des quatre recordmen... (Cliché « FM »).



Singulières marcheurs... enmacralisés. (Cliché « La Mousse »).



Marcheurs étrangers. (Cliché « FM »).



Avant-garde... (Cliché « La Mousse »).

**La minute de vérité**

Mercredi 28 juin, 15.00 h. C'est la grande mise en place. Dans les camps, on accueille les centaines de marcheurs. Au PC du Quartier RATZ, les téléphones se sont tus. Et puis, soudain :

« Le camion amenant de BRUXELLES tout le stock de sachets de plastique pour les quatre ménages ravitaillers est en panne du côté de TIRLEMONT. Dans trois heures, il faudrait commencer à emballer les rations de voyage de demain matin... »

Le lendemain, dans tous les camps, on distribuait les premières rations à l'heure prévue. Nous avions eu chaud ! Personne ne s'est aperçu de rien.

**Il faut le faire**

Deux marcheurs danois, la cinquantaine bien sonnée, au commandant du camp : « Monsieur, à l'issue de la dernière étape, il nous faudrait absolument pouvoir prendre à VIELSALM le train de 15.15 h ».

Le Comd. : « Vous n'allez tout de même pas entreprendre le voyage retour immédiatement après l'arrivée à VIELSALM ? »

Les marcheurs : « Que si, Monsieur. Il le faut absolument car nous devons reprendre notre travail demain à 10 heures précises ».



Les champions, vétérans des cinq Marches : adjudant Flaman, lieutenant-colonel Borboux, capitaines Verret et Claeys. (Cliché « L'Avenir du Luxembourg »).



Le défilé final dans Vielsalm en fête... (Cliché « L'Avenir du Luxembourg »).

# LA VIE AU 3 Ch A

## Le 3e Chasseurs Ardennais à Marche-les-Dames

La formation du fantassin d'Infanterie légère comprend un stage au Centre Commando de Marche-les-Dames. Ce stage exige un entraînement sévère aux pistes du risque, à la navigation et à l'escalade. Un test déterminant pour l'octroi de l'insigne de fantassin de l'Infanterie légère clôture la période.

La période de camp s'est déroulée du 5 au 13 août 1971. Pendant cinq jours, les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> compagnies ainsi que le peloton Eclairieurs ont effectué tous les exercices mis au point par les Bérêts rouges. Ce furent des journées bien remplies pendant lesquelles la fatigue et le vertige essayèrent d'avoir raison de nos Chasseurs Ardennais. Mais c'était méconnaître nos miliciens et leur cadre. Tous mirent au point d'honneur à décrocher le badge et montrer ainsi que l'effort pouvait leur être demandé à tout moment.

Les quatre pelotons connurent tour à tour la piste du vertige avec son pont de singe suspendu à quatre-vingts mètres et ses sentiers dignes de chèvres montagnardes, la piste de corde très éprouvante, et la piste du risque où il fut demandé à chacun une bonne dose de sang-froid. Puis, ce furent les différentes escalades de 30 à 40 mètres, les descentes en rappel de soixante mètres, l'impressionnant death-ride et l'exercice de navigation sur canot pneumatique. Enfin, le dernier jour eurent lieu les tests individuels au cours desquels nos jeunes durent mettre en pratique les techniques enseignées pendant ce stage.

Bref, des journées mouvementées comme les aime un Chasseur Ardennais.

## PREPARATION DE LA MARCHÉ DU SOUVENIR ET DE L'AMITIE

Le mois de juin a été consacré pour une bonne part à la préparation de la Marche du Souvenir et de l'Amitié. Cette organisation pose à l'EM Bn des problèmes de « management » d'une complexité insoupçonnée. Fiches, graphiques de mouvements, tableaux horaires et listes statistiques s'accumulaient en piles impressionnantes. J'en sais plus d'un qui en rêvaient la nuit...

## DEFILE A BRUXELLES A L'OCCASION DE LA FETE NATIONALE

La 3<sup>e</sup> Cie ainsi que des éléments de la 1<sup>re</sup> Cie et du Pl Ecl ont participé au défilé traditionnel.

## DEMOBILISATION

La levée 1971 nous a quittés le 28 août. Pendant dix jours, le Bn a connu un silence inaccoutumé. Mais au moment où paraîtront ces lignes, la levée 1972 sera dans nos murs.

## IN MEMORIAM

du Chasseur Ardennais René EUSSEN de la 1<sup>re</sup> Cie, décédé accidentellement à MARCHE-LES-DAMES le 12 août 1971.

*« Les peureux meurent dix fois, les intrépides ne trépassent qu'une fois ».*

Shakespeare

René EUSSEN est né le 25 juillet 1951. Originaire d'un petit village, Baelen-sur-Vesdre.

Appelé sous les armes le 1<sup>er</sup> septembre 1970, il rejoint Namur pour un bref CI de huit jours; il vient ensuite au 3 Ch A et est affecté à la 1<sup>re</sup> Cie.

Très vite, il se distingue sur les terrains d'exercice par son allant et sa bonne humeur. Pendant l'entraînement au Challenge Fusillier d'Assaut, il fait une réelle démonstration de volonté, reflétant sa force de caractère. Dans les marches comme dans tous les exercices violents, René est toujours prêt à aider l'un ou l'autre de ses camarades, portant, outre son arme, celle d'un plus faible et remontant le moral de ceux que les kilomètres décourageaient. A l'occasion de la Marche du Souvenir et de l'Amitié, il montra à tous que les dernières places n'étaient pas pour lui. Il préférait ou plutôt voulait se voir aux premières places dans la bagarre, là où la sueur ou la satisfaction faisaient le prix de l'effort.

Puis, ce fut Marche-les-Dames, la dernière manœuvre avant la démobilisation, mais qui devait se terminer tragiquement. Lors d'un exercice de nuit, notre ami « évadé » du Fort de Dave, avec un camarade arrivait peu après minuit à courte distance du Camp Commando, point d'arrivée. Mais entre les deux il y avait la Meuse... Et le pont le plus proche se trouvait à 3 km de là. La tentation fut trop forte...

René EUSSEN ne devait plus être revu vivant.



Repos... jusqu'à l'année prochaine. (Cliché « L'Avenir du Luxembourg »).

## NOMINATIONS

Au grade de sous-lieutenant de réserve : Sdt FREHISSE.

Au grade de sous-lieutenant milicien : les Adjts COR, CARION, BAGUETTE, CAUCHIE, WATHELET et HAMBERSIN.

Monsieur l'Aumônier 2 Cl C. VAN-DEVOORT nommé dans le cadre actif des aumôniers à la date du 1<sup>er</sup> juillet 1971 est affecté au 3 Ch. A.

Ont satisfait à l'épreuve d'accession au grade de 1<sup>er</sup> Sgt Maj.: les 1<sup>er</sup> Sgt RAMET et SCHMITS.

Ont été agréés en qualité de candidats SOP les Sgts BOLAND et FADEUR.

## MUTATIONS

Le Sgt HEUS est passé au 1 Ch A.

Le 1<sup>er</sup> Sgt RAMET passera au 4 Gn à la date du 13 octobre 1971.

## BREVETS MILITAIRES

A obtenu le brevet de premier de corde: le Sgt SOLHEID.

## DECES

Le SM René EUSSEN, décédé tragiquement lors du stage commando à Marche-les-Dames le 12 août 1971.

Le petit Marc HUYBRECHTS, (6 ans) fils du 1<sup>er</sup> Sgt Maj. HUYBRECHT et Madame est décédé le 9 août dernier, foudroyé par une méningite.

## MARIAGES

Le 1<sup>er</sup> Sgt Maj. FAUVILLE et Mlle Wilma FRANCK.

Le SM VAN HERREWEGHEN et Mlle Marie-Claire PHILIPART.

Le SVC VAN DE CAN et Mlle Christiane BASTIN.

## DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Le 1<sup>er</sup> Sgt Maj. FOCANT a reçu la médaille d'or de l'ordre de Léopold II.

Le 1<sup>er</sup> Sgt FRECHES a reçu la Décoration Militaire de 1<sup>re</sup> classe pour ancienneté.

Le Cpl NICOLAS a reçu la médaille d'or de l'ordre de Léopold II.

Le 1<sup>er</sup> Sgt Maj. GLORIEUX a reçu la médaille d'or de l'ordre de Léopold II.

Le 1<sup>er</sup> Sgt de Rés. TOUSSAINT a reçu la Décoration militaire de 2<sup>e</sup> classe pour ancienneté.

# PRIX « MARECHAL LECLERC »

Compétition n° 1 OTAN

## Deuxième participation Deuxième victoire

## du 1 Ch A

qui enlève en sus :

- les plaquettes « Maréchal Montgomery »

- le trophée « Général Eisenhower »

- le trophée « Général Bennecke »

- le trophée « Général Chevillon »

- le trophée « Général Curie »

- la plaque « Général Noiret »

- la plaque d'or « Leclerc »

et 26 médailles d'or individuelles



(Cliché « Journal du Corps »)

Le lieutenant général Teysen, nouveau commandant en chef des Forces belges en Allemagne, au milieu de l'équipe victorieuse.

Parmi les compétitions que se livrent les unités militaires de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, la plus sévère, la plus sélective, la plus disputée, la plus convoitée est, sans conteste, le concours qui porte le nom illustre du Maréchal Leclere, Commandant de la 2<sup>e</sup> DB, le libérateur de Paris et de Strasbourg, celui qui s'empara de Berchtesgaden et qui accomplit tant d'autres exploits.

Le prix Leclere a été institué en 1951, à l'initiative d'une personnalité britannique, Sir Eugen Millington-Drake, ancien ministre plénipotentiaire de Sa Majesté et président du Comité de réception des Jeux Olympiques de Londres de 1948.

En fait, il reprenait une idée de son père quand celui-ci, aux jours heureux de l'Entente Cordiale, et alors qu'il était président de la Chambre de Commerce britannique de Paris, offrit, en 1907, à l'Armée française un trophée destiné au vainqueur d'un concours de tir ouvert à tous les régiments. Ce trophée fut définitivement emporté, en 1913, par le 119<sup>e</sup> régiment de Ligne; il fut renouvelé en 1921 pour disparaître au cours de la deuxième guerre mondiale, puis recommencer en 1948 pour être, à partir de 1949, réservé par l'Armée française aux seuls régiments stationnés en Allemagne.

En 1950, le fils d'Henry Millington-Drake, Sir Eugen, se mit d'accord avec le Commandant des Forces françaises en Allemagne, le Général Chevillon, pour offrir un challenge à disputer, chaque année, entre les diverses Armées de l'OTAN stationnées en Allemagne, que l'on dénomma ensuite « Forces alliées de la région Centre-Europe ». Sir Eugen exprima le désir que le concours portât le nom de « Prix Leclere » et proposa, comme challenge, un buste en bronze du Maréchal. Mme Leclere approuva le projet et conseilla de confier le travail aux sculpteurs jumaux Joël et Jean Martel, lesquels avaient déjà sculpté, en Afrique, un monument dédié à Leclere.

La seule condition mise par Sir Eugen au concours fut d'insister pour qu'il eût lieu dans des circonstances aussi voisines que possibles de celles du combat.

En route pour le tir offensif.

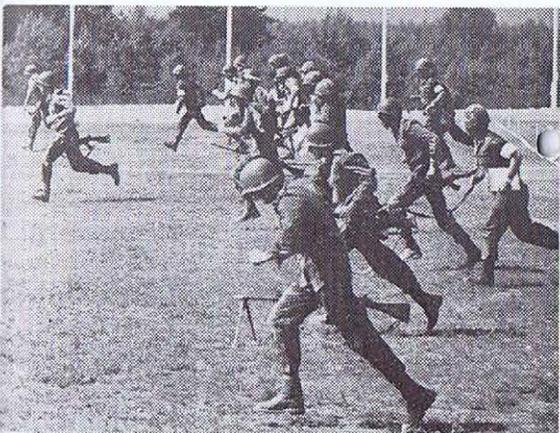
(Cliché Hebdomadaire militaire « FM »)

La 1<sup>re</sup> section Ch.A., conduite par le 1<sup>er</sup> sergent Colbrant (bandeau blanc), s'envole vers le succès triomphal. (Cliché Hebdomadaire militaire « FM »)



Pour vaincre, faut savoir ramper et avaler de la poussière.

(Cliché Hebdomadaire militaire « FM »)



## Le règlement du concours

Le règlement initial du Prix Leclere fut élaboré par un comité dont les membres avaient été désignés par le Directeur de l'Instruction des Forces de l'Europe Occidentale. Pour réduire au maximum l'avantage des armées à grands effectifs, il fut décidé que l'équipe représentative de chacune des Armées nationales de l'OTAN devait être sélectionnée dans une seule unité faite d'environ mille hommes. Il fut également stipulé que le concours aurait lieu annuellement et qu'il serait organisé, à tour de rôle, par les nations participantes.

En raison des modifications apportées au règlement en 1953, le concours prit l'aspect d'une épreuve d'adresse au tir, exécutée dans des conditions matérielles se rapprochant de celles du combat, formule qui d'ailleurs correspondait à l'intention du donateur. En 1958, chaque équipe fut augmentée de cinq tireurs. Le tir à la mitrailleuse fut écarté, par suite de la trop grande différence entre les caractéristiques des diverses armes de ce type utilisées dans les différentes Armées participantes au concours.



Le spectaculaire franchissement des fenêtres (Cliché « Journal du Corps »)

Après les épreuves de 1966 et compte tenu des enseignements des années précédentes, le Commandant des Forces terrestres Centre Europe, le Général Graf von Kielmansegg, préconisa de reviser le règlement dans le but de rendre le déroulement des épreuves plus proche de la réalité, et d'y appliquer les normes actuelles d'Instruction de l'Infanterie. Sir Eugen Millington-Drake, consulté, partagea pleinement cette façon de voir.

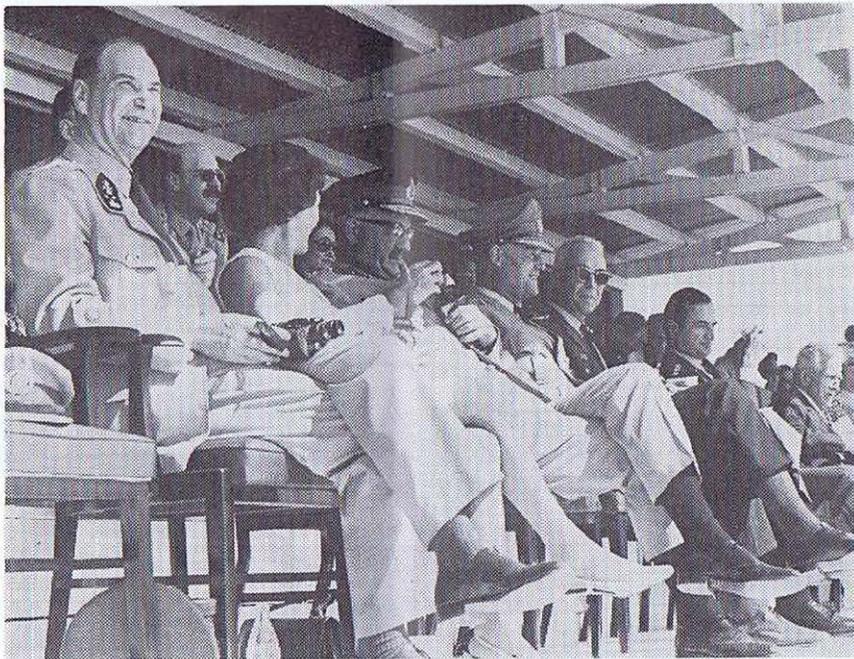
En janvier 1967, quatre projets furent examinés par le comité, mais aucun ne fut retenu. Début 1967, AFCENT (Forces Alliées Centre Europe) proposa une nouvelle formule : elle fit apparaître la possibilité d'établir un règlement uniquement basé sur des tirs de combat précédés d'un effort physique assez important.

En 1960, le comité du Prix Leclere adopta les cibles silhouettes, afin d'augmenter le réalisme dont est empreint le déroulement du concours. En 1966, le fait d'imposer le tir en rafales au FM augmenta la difficulté de l'épreuve.

Des changements mineurs, dont les principaux étaient l'adoption d'une cible silhouette particulière pour les épreuves au FM, ainsi qu'une augmentation de deux tireurs pour les équipes de tir au fusil compensée par une réduction du nombre de tireurs FM, furent encore apportés en 1967.



Ici, on « doit » passer le mur.



Quelques éminentes personnalités de la tribune d'honneur : le lieutenant général et Madame Teysen, le général anglais Sir Peter Hunt, le général allemand Bennecke, les généraux américains Goodpaster (SACEUR) et Davidson, Sir Eugen Millington-Drake, fondateur du prix Leclerc. (Cliché Hebdomadaire militaire « FM »)

### Résultats détaillés

NATIONS	PHASE 1 Tir de nuit		PHASE 2 Course et piste d'obstacles		PHASE 3 Assaut		PHASE 4 Défense		Bonifications		Pénalisations		Totalux	Points obtenus
	Section	Equipe	Section	Equipe	Section	Equipe	Section	Equipe	Section	Equipe	Section	Equipe		
BELGIQUE	273		700		600		960		259				2.792	5.384
	292	565	632	1.332	660	1.260	800	1.760	208	467			2.592	
CANADA	239		440		600		880		268				2.427	4.935
	234	473	638	1.078	560	1.160	840	1.720	236	504	200	200	2.508	
REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE	225		756		640		920		205				2.746	5.116
	254	479	644	1.400	540	1.180	700	1.620	232	437			2.370	
PAYS-BAS	247		572		540		680		223				2.262	4.963
	262	509	720	1.292	620	1.160	860	1.540	239	462	20	20	2.701	
ROYAUME-UNI	225		748		620		800		271				2.664	5.107
	133	358	692	1.440	580	1.200	800	1.600	238	509	20	20	2.443	
ETATS-UNIS	284		476		620		800		174				2.354	4.861
	248	532	680	1.156	560	1.180	840	1.640	179	353			2.507	

A la fin de la même année, toutes les nations approuvèrent la proposition, et le comité du Prix Leclerc établit un nouveau règlement. La première compétition de ce genre fut organisée par le Canada au camp de Sennelager, en 1963, et elle fut gagnée par le 1 Ch. A. En 1969, le Royaume-Uni proposa de faire intervenir le tir de nuit dans le Prix Leclerc. Lors du concours de 1969 à Bourg-Léopold, une équipe du Royaume-Uni présenta une démonstration de tir de nuit dans le genre de ceux comptant pour les concours de tir de l'Armée britannique. Une épreuve de tir de nuit, inspirée de la démonstration d'embuscade présentée, fut introduite dans le concours de 1970. Le Général J. Bennecke, Commandant en chef des Forces alliées Centre Europe offrit un trophée dénommé « Le trophée Général J. Bennecke » pour la meilleure équipe de l'épreuve de nuit. Il fut, en même temps, décidé de multiplier tous les points prévus par quatre, de façon à éliminer les fractions d'unité; le maximum de points qu'il était possible d'atteindre passait ainsi de deux mille à huit mille.

### Une compétition exigeante

Il ne s'agit donc pas d'un simple concours de tir, mais de plusieurs épreuves qui mettent à contribution l'habileté au tir, l'endurance physique, l'esprit d'équipe, le commandement, le contrôle à l'échelon de la section.

La première épreuve est un tir de nuit, à la limite de la visibilité de nuit. Nombre de cibles : onze, représentant la silhouette d'un homme debout. Munitions : deux chargeurs de quinze cartouches par fusil; cinquante pour l'arme automatique. Soit un total de 320 coups par section.

Durée d'exposition des cibles : quinze secondes après que le chef de section a annoncé « Prêt ». Trois cibles apparaissent pendant cinq secondes; dix secondes après leur disparition, trois nouvelles cibles se dressent pendant cinq secondes; elles disparaissent en même temps que trois autres apparaissent dans un autre secteur. Les apparitions se répètent deux fois, soit six expositions de trois cibles pendant cinq secondes.

Les épreuves de jour débutent par une course de 1.400 mètres, par section, en tenue de combat avec l'armement. Ce parcours est suivi d'une piste d'obstacles comportant un lancement de grenades qui doivent « casser » une fenêtre se trouvant à quinze mètres de la fosse de lancement. Dès qu'une ouverture est pratiquée, tous les hommes de la section se hissent hors de la fosse, courent et sautent au travers des fenêtres; la section franchit un réseau bas (barbelés) de vingt mètres avant d'aborder un mur de trois mètres de haut, à franchir sans corde.

La 1re section qui enlève le plus grand nombre de points. (Cliché « Journal du Corps »)



Il faut monter là-haut, mais pas tout seul !... (Cliché « Journal du Corps »)

L'obstacle suivant est constitué de quatre poutres horizontales qu'il faut franchir (la première en passant au-dessus, la deuxième en dessous, la troisième au-dessus, la quatrième en dessous).

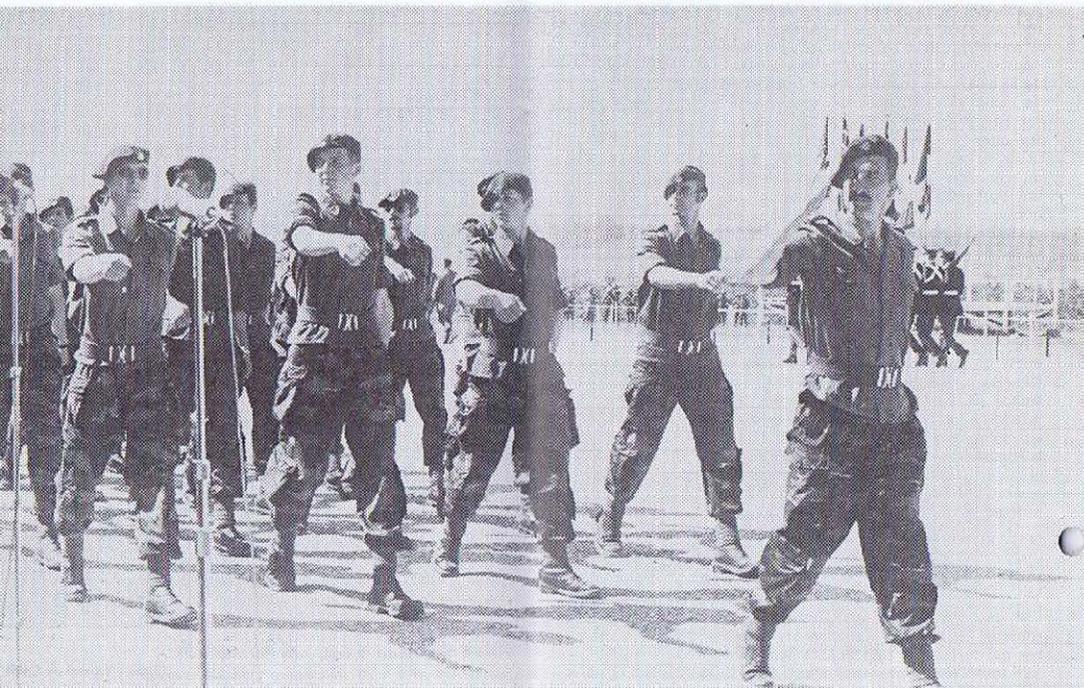
On saute finalement dans un trou de deux mètres de profondeur (le trou du lion) et... on en sort... pour aller courir sur une poutre d'équilibre de 8,25 mètres de long, avant de franchir la ligne d'arrivée.

... Repos... d'une minute pour aller prendre position à la ligne de tir pour les phases offensives.

— 1re phase - Les hommes de la section parcourent 25 mètres et prennent position (assis, à genoux ou accroupis). Cinq cibles apparaissent pendant vingt secondes, à une distance située entre cent et deux cents mètres. Une deuxième série de cibles apparaît à la seizième seconde et disparaît après quinze secondes. A la 21e seconde, cinq nouvelles cibles se dressent.



La 1re section qui enlève le plus grand nombre de points. (Cliché « Journal du Corps »)



L'équipe victorieuse a fière allure quand, sous la conduite du commandant BEM Dubois, elle défile devant les tribunes.

(Cliché Hebdomadaire militaire « FM »)

### L'équipe du 1er Chasseurs Ardennais

- |                                    |                                      |
|------------------------------------|--------------------------------------|
| — <b>Chef d'équipe</b>             | — <b>Adjoint :</b>                   |
| Commandant BEM DUBOIS.             | Lieutenant LEKEU.                    |
| — <b>Entraîneurs :</b>             |                                      |
| 1 Sgt Maj KADDON.                  | 1 Sgt Maj GERARDY.                   |
| — <b>Première section :</b>        |                                      |
| 1 Sgt COLBRANT de Mons.            | Sgt COLLETTE de Libramont.           |
| Sgt MARTIN de La Roche-en-Ardenne. | Sgt JEUNEHOMME de Visé.              |
| Sgt LEMEUR de Ransart.             | Sgt COPPENS de Bruxelles.            |
| Sdt VC BONMARIAGE d'Izier.         | Cpl JASPAR de Liège.                 |
| Sdt VC CLAUSSE de Saint-Léger.     | Sdt VC DECOT de Wandre.              |
| Sdt VC REGNIER de Watriont.        | Sdt Mil LETOT de Templeuve.          |
| Sdt Mil DONY de Hamoir.            | Sdt Mil HACHE de Nechain.            |
| Sdt Mil LETE de Braine-l'Alleud.   | Sdt Mil DETAILLE de Seneffe.         |
| Sdt Mil DEWULF de Hellebecq.       | Sdt Mil MARCELLE de Fosses-la-Ville. |
| Sdt Mil WILMOT de Gand.            | Sdt Mil BRULS de Rocherath.          |
| — <b>Réserves :</b>                |                                      |
| Sgt SAINTES de Flawinne.           |                                      |
| Sdt Mil VINCENT de Sirault.        |                                      |
| Sdt Mil HUBERTY de Bouillon.       |                                      |
| Sdt Mil LEKEU de Grivegée.         |                                      |
| Sdt Mil MAINFROID de Amay.         |                                      |

ent pendant dix secondes. Toutes ces quinze cibles représentent des silhouettes d'hommes debouts et couchés et sont, pour la plupart, camouflées.

— 2e et 3e phases - Répétition de la première phase : quinze cibles à abattre, mais à des distances variant de 100 à 50 mètres.

— **Tir défensif** - Six cibles, distance 50 mètres, apparition une minute (silhouettes d'hommes couchés) : à la 1<sup>ère</sup> seconde, 18 cibles se dressent à 350 mètres pendant 45"; à la 31<sup>e</sup> seconde, 18 cibles se dressent à 250 mètres pendant 30"; à la 46<sup>e</sup> seconde, 18 cibles se dressent à 150 mètres pendant 15"; soit soixante cibles à abattre dans un délai de UNE minute.

— **Attribution des points**

— Tir de nuit 540 points  
— Course et obstacles 1.000 points  
— Tir offensif 900 points  
— Tir défensif 1.200 points  
— Cartouches non tirées 360 points

— Total 4.000 points  
— Chaque cartouche non tirée vaut UN point.

— **En rappel**

Avant la compétition de cette année, le prix Leclerc avait été disputé vingt fois, gagné sept fois par les Etats-Unis, quatre fois par la France, quatre fois par la Hollande, deux par le Canada, une par l'Allemagne, une par le Royaume-Uni et une fois par la Belgique, à savoir : par le 1er Chasseurs Ardennais en 1968.

Les meilleurs classements obtenus par d'autres unités belges l'ont été par le 12<sup>e</sup> de Ligne, quatre fois troisième, par le 1<sup>er</sup> Carabiniers Cyclistes, une fois troisième, et par le 1<sup>er</sup> Cyclistes, deuxième en 1969.

### L'édition 1971

Le 21<sup>e</sup> Concours Leclerc était organisé, les 8 et 9 juillet de cette année, par les Etats-Unis, et il avait lieu à Grafenwöhr, dans le sud-est de l'Allemagne, à 10/15 km de la frontière tchécoslovaque, dans une région désolée où se trouve un important camp d'entraînement de l'Armée américaine.

Nous ne pouvons citer les noms des très nombreuses personnalités présentes, mais nous reprendrons notamment les suivants qui indiquent l'importance de la compétition : Général Goodpaster, commandant en chef des Forces alliées en Europe; Général Bennecke, commandant en chef des Forces alliées Centre Europe; Général Davison, commandant en chef des Forces américaines en Europe; Général Sir Peter Hunt, commandant en chef des Forces britanniques en Allemagne; Lieutenant Général Teysen, commandant en chef des Forces belges en Allemagne; Général-Major Groven, chef d'Etat-Major de la Force terrestre, et Sir Millington-Drake, le créateur du prix.

Le 1<sup>er</sup> Chasseurs Ardennais, seule unité belge, rappelons-le, à avoir remporté le challenge, représentait, pour la seconde fois, la Belgique. L'équipe était conduite par le Commandant B.E.M. Jean Dubois qui vient de mourir dans les circonstances pénibles rappelées ailleurs, et elle se composait de deux sections dirigées respectivement par le premier sergent Colbrant et par le sergent Collette. Nos bérêts verts avaient été défavorisés par le tirage au sort puisqu'ils devaient partir vers midi, dans une chaleur étouffante, pour la course et la piste d'obstacles, mais leur moral était au zénith car ils avaient enlevé haut la main, la veille, avançant l'équipe américaine, le tir de nuit.

Voici un bref compte rendu des épreuves, extrait du « Journal du Corps », périodique d'information du 1<sup>er</sup> Corps d'Armée et des Forces belges en Allemagne.

« Chaque nation participante aligne une équipe de deux sections. Celles-ci participent indépendamment l'une de l'autre aux épreuves, bien que les résultats finaux soient additionnés.

» Au cours de la première épreuve, les concurrents doivent tirer, pendant une minute, sur onze cibles dans l'obscurité la plus totale.

» Ici déjà, les Chasseurs Ardennais allaient donner le ton... en s'adjugeant la première place devant les Etats-Unis et les Pays-Bas. Cela ne faisait, finalement, que confirmer l'impression générale... les Belges semblent les plus forts.

» Mais cette victoire n'enivra pas nos hommes. Une euphorie empreinte de réalisme régnait dans le camp belge. » On ne sous-estimait pas la valeur des Canadiens, vainqueurs l'an dernier, et des Anglais très bien entraînés. » Après un jour de repos, consacré à

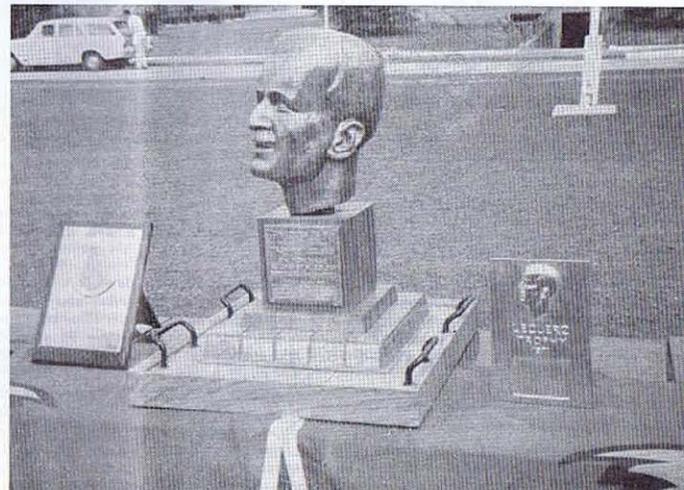


Le moment le plus émouvant : le cortège des trophées.

(Cliché « Journal du Corps »)

### Le classement final :

	points
1. BELGIQUE	5.384
1 <sup>er</sup> Ch. Ardennais.	
2. ALLEMAGNE	5.116
Jaeger Lehr Bat. 351.	
3. ROYAUME-UNI	5.107
1st Battalion, 509 th Infantry Airborne/Mechanized.	
4. PAYS-BAS	4.963
12 Painbat Garde Jagers.	
5. CANADA	4.935
3 Canadian Mechanized Commando.	
6. ETATS-UNIS	4.861
1st Battalion Royal Irish Rangers.	



» l'entraînement, arriva le grand moment... vendredi 7 h 30. Déjà, la chaleur se faisait ressentir sur la plaine qui servait d'entraînement pour des troupes partant en Afrique...

» Le tirage au sort plaça les Chasseurs Ardennais en fin de matinée et au milieu de l'après-midi : c'est dire si la crainte de la chaleur était présente !

» Mais le sang-froid ne quitta pas les rangs.

» La deuxième phase est constituée par une marche d'approche de 1.400 mètres et une course d'obstacles.

» Vers onze heures donc, les Chasseurs Ardennais s'alignèrent sur la ligne de départ. Après un faux départ, le coup de feu ne partit pas, ils s'élançèrent.

» disparurent dans le bois voisin, réapparurent et plongèrent dans la tranchée profonde de 1,50 mètre. De là, des grenades d'exercices furent lancées vers une des trois fenêtres d'un mur situé à douze mètres de la fosse. Dès qu'une fenêtre est percée, les hommes poursuivent leur cours en rampant sous les barbelés... Les encouragements fusaient de toutes parts et les camarades, dans les gradins, ne ménagèrent pas leur enthousiasme. Après avoir passé le mur de trois mètres, des poutres horizontales se présentent aux concurrents. Suit un passage en équilibre.

» La cohésion de l'équipe et son entraînement suscitèrent encore maints applaudissements. Les deux dernières phases sont partagées entre des exercices de tirs les uns offensifs, au cours desquels les participants doivent abattre, à trois reprises, quinze cibles sur une distance de cent à quatre cent cinquante mètres, les autres défensifs, présentant soixante objectifs répartis sur le parcours inverse. A mi-épreuve, la Belgique était en tête. L'équipe des Chasseurs Ardennais revint devant les tribunes, accueillie par les cris : « Belgique, Belgique... »

## Les prix :

L'équipe du 1 Ch A. a fait ample moisson de prix. Elle a tout d'abord gagné le « Prix Maréchal Leclerc », qui est décerné à l'équipe ayant obtenu le plus grand nombre de points au classement général.

Elle a remporté également :

— les plaquettes « Maréchal MONTGOMERY », don de la République Fédérale d'Allemagne, le meilleur groupe au classement général.

— le trophée « Général BENNECKE », offert par CINCENT à la meilleure équipe de la phase de nuit.

— le trophée « Général EISENHOWER », challenge offert par la FRANCE, décerné à la meilleure équipe offensive.

— le trophée « Général CHEVILLON », challenge offert par le Royaume-Uni à la meilleure Section de la phase offensive.

— la plaque « Général NOIRET », offerte par les Pays-Bas à la meilleure équipe de la phase défensive.

— le trophée « Général CURRIE », offert par le Canada, à la meilleure section de la phase défensive.

— la plaque d'or LECLERC et les 28 médailles d'or individuelles décernées à l'équipe première.

Les deux prix ... qui restaient ont été remis à l'équipe de la République Fédérale d'Allemagne (« Trophée Général GALE », décerné à la meilleure section de la marche d'approche et parcours du combattant) et à l'équipe du Royaume-Uni (« Trophée Sir Eugen MILLINGTON DRAKE », offert à la meilleure équipe dans la même discipline).

La RFA a aussi obtenu la plaque d'argent LECLERC et les médailles d'argent individuelles pour sa deuxième place.

Le Royaume-Uni s'est vu décerner les plaques et médailles de bronze pour sa troisième place.



Le chef de Corps, le lieutenant-colonel BEM Liebens et le chef d'équipe, le regretté commandant BEM Dubois, sont remplis de joie en présence d'un si riche moisson.

(Photo Schmitz — « Kölner Stadt Anzeiger »)



Mais, au fait, combien y en a-t-il donc ? ..

(Photo Schmitz — « Kölner Stadt Anzeiger »)

## LES FELICITATIONS

Le colonel B.E.M. Liebens, commandant le 1 Ch. A., a reçu un nombre considérable de messages de félicitations, à la suite du nouveau et éclatant succès obtenu par son régiment. Nous en reproduisons quelques-uns.

— De Monsieur le Ministre de la Défense nationale :

« Je vous transmets mes plus sincères félicitations, à l'occasion de la brillante première place obtenue par le 1er

« Chasseurs Ardennais dans le challenge » Leclerc. Les performances des Chasseurs dans cette compétition internationale de grande valeur sont un témoignage de l'esprit et de l'état de préparation de votre unité. Le 1er Chasseurs Ardennais a représenté la Belgique et l'Armée avec panache dans cette épreuve, et a prouvé la valeur de l'esprit d'équipe qui règne entre militaires de carrière et miliciens. »

(s.) P.W. Segers.

— Du Chef d'Etat-Major général :

« Il m'est particulièrement agréable de pouvoir vous adresser mes chaleureuses félicitations pour la remarquable performance réalisée par le 1 Ch. A. à l'occasion du Prix Leclerc. Je vous prie de bien vouloir vous faire mon intermédiaire auprès de votre cadre et vos brillants Chasseurs. »

(s.) Lieutenant-Général Vivario, Aide de Camp du Roi.

— Du Commandant de la 1re Division :  
« Je félicite vivement les hommes du 1er Chasseurs Ardennais qui ont remporté brillamment, pour la Belgique, le Prix Leclerc. Le mérite et l'honneur de cette victoire, obtenue avec brio contre de redoutables concurrents et sous les yeux des plus hautes autorités militaires de l'Aillance, rejaillissent sur toute la division. Au nom de celle-ci, Messieurs les Chasseurs, je vous remercie de tout cœur. »

(s.) Roman, Général-Major, Aide de Camp du Roi.

— Du Commandant de la 7e Bde Inf. Bl. :

« J'adresse mes chaleureuses félicitations à l'équipe du 1er Chasseurs Ardennais qui, fidèle à la devise de son Régiment, a brillamment enlevé la première place au challenge Leclerc, devant les équipes des autres nations du

Commandement Centre Europe. J'y associe également tous ceux — et en particulier les instructeurs — qui ont œuvré pour que ce succès puisse se réaliser. Les membres de l'équipe belge ont ainsi prouvé que même avec des moyens modestes, il est possible d'égaliser et de dépasser les meilleurs, à condition que l'entraînement soit rigoureux, sement conduit, que chacun joigne à un moral élevé une volonté de se dépasser pour vaincre, et enfin, que l'esprit d'équipe cimenter les individus. Chacun, au sein de la 7e Bde, partage la joie et la fierté du 1er Chasseurs Ardennais, dont le succès rejaillit aussi sur nos Forces Armées. »

(s.) Van de Casteele, Col. B.E.M. Comd. — Du Président national de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais :

« Il vous suffit donc de participer pour vaincre. Les anciens sont fiers du

1 Ch. A. et particulièrement de l'équipe victorieuse. »

(s.) Albert Hubert, Président national. — Du lieutenant général Pearson, commandant le 5e Corps de l'Armée américaine :

« A l'occasion de la compétition 1970 du Challenge Leclerc, permettez-moi de vous transmettre mes félicitations pour l'éclatante performance de l'équipe belge : c'était un plaisir de les regarder concourir. Leur entraînement, travé d'équipe, enthousiasme et esprit ont été amplement démontrés par le haut et enviable résultat qu'ils ont obtenu. De nombreux autres messages sont parvenus au chef de Corps, et notamment de l'attaché militaire britannique à Bruxelles du général Champion, président d'honneur de la Fraternelle, de l'Ecole d'Infanterie, d'anciens chefs de Corps, de sections de la Fraternelle, d'autres unités de l'Armée, d'anciens officiers du régiment, etc.

## ANALYSE D'UNE VICTOIRE

Il semblerait, vu le silence de la grande presse, que le Prix Maréchal LECLERC revête un caractère spécifiquement militaire, réservé aux joutes internationales entre différents corps d'armée. Et pourtant, cette compétition, créée en 1951 à l'initiative de Sir Eugen Millington-Drake, dépasse de loin le cadre de la manifestation militaire pour devenir un affrontement humain, où se trouvent définis, exploités et exacerbés les caractères d'hommes confondus en une seule équipe.

Telle est la caractéristique primordiale se dégageant du Prix qui, actuellement, entend récompenser la meilleure équipe de tir parmi les armées du Centre-Europe. Après de nombreuses modifications de règlement et de conception, on adopta la formule des épreuves de tir de nuit et de jour, cette dernière précédée d'un parcours en terrain naturel et d'une piste d'obstacles.

Le tireur d'élite ne suffit donc pas à représenter valablement son unité : il doit être rompu aux dures disciplines de l'infanterie, s'astreindre à un entraînement physique exigeant, assimiler les techniques du combattant.

Chaque équipe est soumise à une préparation semblable quant au fond, différenciée quant à la forme. Le but reste le même : inscrire son nom en tête du palmarès.

Quels enseignements tirer de notre magnifique victoire ? Si nous étions commentateur de radio, nous dirions que la petite Belgique s'est magnifiquement défendue. C'est bien vrai et sans chauvinisme excessif, on peut dire que le 1er Chasseurs Ardennais a remporté une brillante victoire, battant son plus proche adversaire de quelque 270 points. Les écarts entre les cinq autres participants ne revêtent pas cette ampleur.

Pourtant, chaque pays avait délégué ses unités d'élite. On retrouve dans leurs dénominations : Rangers, Commando, Airborne, Jaeger, etc... Pas de place pour les amateurs ! Au départ, si on discernait des inégalités dans les moyens techniques et les possibilités matérielles, chaque pays possédait des chances égales en potentiel humain. Une remarque cependant : le Royaume-Uni, le Canada, et les Etats Unis avaient délégué des unités issues d'une armée de métier, alors que les autres pays envoyaient une majorité de miliciens, auxquels s'ajoutaient quelques militaires de carrière.

Le problème du 1er Chasseurs Ardennais, par exemple, consistait à trouver des hommes qualifiés parmi des inconnus. Ces inconnus, c'étaient les miliciens de la levée incorporée en octobre 1970 au 1er Ch. A. Cet échantillon sociologique comportait une centaine d'hommes que départageaient les premiers tests physiques et intellectuels.

On retint cinquante d'entre eux, qui partirent à Bourg-Léopold, où un entraînement rigoureux et intensif ne laissa en lice que les vingt-quatre participants au Prix, soit deux équipes de dix hommes et quatre réserves. Le manque d'informations ne permit pas de se faire une idée exacte de l'admirable travail accompli par l'équipe, en général, et les quatre instructeurs, en particulier. Qu'il nous soit permis de combler cette lacune, et d'insister sur leur rôle.

Dans ce quatuor, chacun était le complément des trois autres. Ils imposèrent à leurs hommes un programme volontairement dur, formèrent des individus, des groupes, une équipe, et leur exemple personnel fut pour beaucoup dans cette genèse, à la fois individuelle et multiple. Il fallait révéler à eux-mêmes des jeunes gens disponibles, qui n'attendaient qu'une sollicitation pour vouloir, pour vouloir vaincre, pour vouloir se dépasser.

L'intense préparation physique leur révéla leurs possibilités, en même temps qu'elle les incita à dominer leurs qualités latentes. L'entraînement aux tirs requit une attention de tous les instants, doublée d'une exigence envers soi-même, qui put s'épanouir dans les passages à la piste d'obstacles.

Quel don de soi, quels sacrifices librement consentis ! Car enfin, on ne peut forger une victoire avec des hommes contraints, voire hostiles. Ne plus consommer de bière, s'abstenir de cigarettes, oublier les sorties le soir, voilà de quoi créer un « moine-soldat ».

A la conscience d'appartenir à une unité de choix vient s'ajouter l'esprit du groupe, de l'équipe.

Les entraînements à Bourg-Léopold fortifient la cohésion de l'équipe. Au fil des jours, la composition des sections varie, se cherche, s'améliore ; les meilleurs doivent être complémentaires, la complémentarité crée l'unité. De retour au 1er Ch. A., les participants content leurs difficultés, informent les autres. Un courant s'établit, vivifiant, gagnant en intensité, confondant supporters et challengers. Ainsi, le participant malgré les efforts personnels hors du commun du service normal, n'oublie pas qu'il reste un Bêret vert.

Mais si l'entraînement est exigeant, beaucoup de sacrifices sont demandés en échange aux « autres ». Le milicien resté en garnison aura plus de corvées à assurer du fait de l'absence de ses camarades. Le cadre sera confronté avec des problèmes d'effectifs. Non seulement « l'intendance » devra-t-elle suivre, mais un surcroît de prestations lui sera demandé.

Pour réaliser la symbiose, pour que chacun se sente concerné, périodiquement l'équipe reviendra en garnison de sorte que les uns pourront démontrer leurs talents, tandis que les autres constateront le bien-fondé de certains privilèges.

Quel que soit le verdict, les sacrifices consentis présentent un caractère pragmatique. Le dépassement de soi implique une discipline personnelle qui ne peut disparaître par l'absence des motifs qui l'ont créé. L'intensité des sentiments au sein du bataillon ont révélé en chacun l'homme concerné. La victoire ne fit qu'amplifier ces pulsions confuses. Elle infirmait les allusions les plus sceptiques sur la santé civique du milicien et du jeune Belge.

Car ces Chasseurs Ardennais étaient des Belges qui ont trouvé l'occasion d'extérioriser ce qu'on a tendance à mâter, dans une conjoncture de semi-paix et de vigilance indolente.

Bien conduits, ils ont démontré leur capacité à accomplir de réelles performances, face à des équipes jouissant d'un prestige et de moyens qui font trop souvent défaut dans notre Armée.



# 1er CHASSEURS ARDENNAIS

## IN MEMORIAM

Le Capitaine-Commandant Breveté d'Etat-Major Jean Dubois est décédé inopinément le 2 août.

Officier de grande valeur il sut, en sa qualité de capitaine de l'équipe Leclerc du 1 Ch. A., mener à bien la mission qui lui avait été confiée, puisque la Belgique a remporté pour la deuxième fois le Prix International Leclerc.

En congé dans les Ardennes, il fut foudroyé par un infarctus.

Nous renouvelons à Madame Dubois et à ses enfants l'expression de nos condoléances émues.

Le 1er Sergent Emile Ancaux est décédé à l'hôpital civil de Troisdorf le 19 juillet. Emile, à sa demande, était passé à la Gendarmerie de Vottem. Rentrant à Troisdorf aux fins de remettre son logement il fut subitement atteint d'une crise cardiaque. Trois jours après, il nous quittait pour toujours.

Nous renouvelons à Madame Ancaux et à ses enfants nos bien sincères sentiments de sympathie.

Nos amis Deguelde et Draux ont eu à déplorer le décès de leur papa et Paul l'aminiaux sa belle-mère.

Nous les prions de bien vouloir accepter l'expression de nos condoléances sincères et émues.

## TROPHÉE DU MEILLEUR CHALLENGER

Le Trophée de la Fraternelle a été attribué à Jacques LETE.

Jacques répondait aux critères imposés et a été élu par ses camarades de peloton.

Nous le félicitons bien chaleureusement.

Un Trophée identique sera également attribué en octobre à l'occasion du prochain « Chalfusas ».

## NOMINATIONS

Au grade de Colonel, le Lieutenant-Colonel Stenuit (ancien chef de corps du 1 Ch. A. et actuel commandant du 2 Ch. A.).

Au grade de Lieutenant-Colonel, le Major BEM Detrembleur (ancien du 1 Ch. A.).

Au grade de 1er Sergent-Major le 1er Sergent Hottart (excellent recruteur de la Fraternelle pour la compagnie Sp.).

Au grade de sergent : Decussier, Breviers, Philippart, Goffin, Defornez, Rouselle, Bechelen.

Au grade de caporal : Squiflet, Laurent, Piron, Gob, Hemmerchts, Demeure, Foron, Clip, Garsou.

## BREVET D'ETAT-MAJOR

Le Brevet d'Etat-Major a été conféré à la date du 1er juillet au Commandant Jean Legrand.

Cet officier, sorti des rangs, était sergent au 1 Ch. A. à Homer.

Nous le félicitons vivement.

## A PROPOS DU PRIX LECLERC

Nous avons lu pour vous dans : SIXTH SENSE (Serving British Soldiers in North Rhine/Westphalia (Germany)) du 16 juillet 1971.

*Ne croyez pas que les Belges, ostentés au départ, en restèrent là ; lorsque vint le moment d'écraser leurs adversaires, ils le firent et méritèrent la victoire.*

*Les Irlandais aussi risquèrent tout mais la chance n'était pas de leur côté ce jour-là !*

*Leurs efforts furent récompensés par un prix pour la partie la plus dure de la compétition — la course et la piste d'obstacles — mais ils le payèrent au tir.*

*De toute façon, tout espoir n'était pas perdu car il n'était pas impossible de combler l'avance de l'équipe belge victorieuse si les deux équipes irlandaises conservaient la même forme à la compétition que pendant la répétition.*

*Les Irlandais restèrent en tête alors qu'il restait une seule équipe à participer ; la Belgique ! A ce moment, se produisit l'événement de la journée : les Belges réalisèrent une excellente performance et prirent la tête avec une avance de 400 points. Ce résultat laissait la deuxième équipe irlandaise avec un score impossible à réaliser au cas où tout se passait bien pour l'équipe belge.*

*L'après-midi vit le passage des Hollandais suivis des Canadiens qui améliorèrent tous les deux leurs résultats du matin. La deuxième équipe belge passa ensuite et ne commit aucune des fautes nécessaires pour voir réduire leur avance...*

M. LEURIS.

## BREVET D'ACCESSION AU GRADE DE 1er SERGENT-MAJOR

Le Brevet B 1 a été décerné aux 1ers Sergents Vandenschrick, Vaessen et Flament, C.

Nous les félicitons vivement.

## COMMISSIONNEMENTS

Au grade de Sous-Lieutenant : Lekeu, Stocq-Dossin.

Au grade de caporal : Wilmot, Dony, Lête, Dewulf, Letot, Hache, Detaille, Marcelle, Bruls, Desaintes, Vincent, Huberty, Vrancken, Genot, Lekeu, Werfifosse, Cauchies, Van Bryssel, Gondry, Lien, Demay, Mainfroid, Toris, Briot, Schlessser.

Nous félicitons vivement les nouveaux promus et les commissionnés.

## PASSAGES

Lieutenant Schiltz à l'Ecole d'Infanterie.

1er Sergent-Major Oly à la 5e compagnie MP.

Sergent Vanduille à CCPM-CCGD.

Caporal Guy Renard au 2 Ch.

Sergent Martin au 3 Ch. A.

Sergent Duroy au CI N° 1.

## ARRIVEES

Commandant BEM Jean Legrand de l'Ecole de Guerre.

Sergent Thielemans du 3 Ch. A.

## STAGE

Le Commandant Castor (en service au CRS), S2 du 2 Ch. A., a effectué un stage au 1 Ch. A. du 07 au 19 juin.

Cet officier sympathique et dynamique est le représentant officiel de la Fraternelle pour le 2 Ch. A.

## NAISSANCES

Yvan chez le Capitaine et Madame Kerger.

Jean-Marc chez Monsieur et Madame Chislain Flament.

Jacques chez Monsieur et Madame Dewolf.

## MARIAGES

Monsieur Jésus-Maria de Santiago et Mademoiselle Françoise Acton.

Monsieur André Lebègue et Mademoiselle Lucienne Bastin.

Monsieur Omer D'Haece et Mademoiselle Josiane Bernière.

Monsieur Alain Thiry et Mademoiselle Micheline Van den Bussche.

Monsieur Louis Devahive et Mademoiselle Jeanine Leduc.

Monsieur Jacquy Broux et Mademoiselle Corine Piette.

Monsieur Delahaye et Mademoiselle Archambeau.

Monsieur J.-P. Malherbe et Mademoiselle Claudine Mathias.

Monsieur Michel Huvenne et Mademoiselle Godelieve Matton.

Monsieur Bernard Declève et Mademoiselle Annie Gorecki.

Monsieur Herman Lejeune et Mademoiselle Colette Panéolte.

Monsieur Georges Pasuello et Mademoiselle Marie-Chaire Gilman.

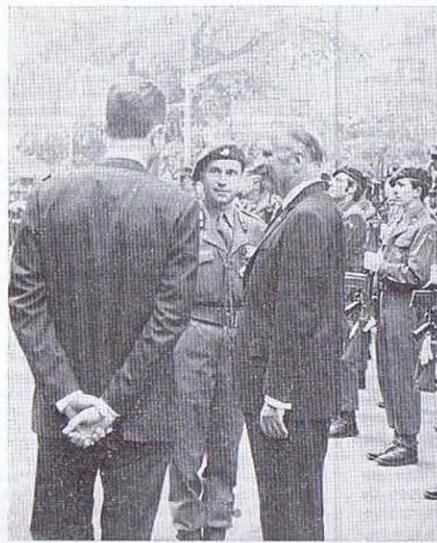
Deux de nos camarades ont également contracté mariage mais n'ont pas signalé l'identité de leur épouse. Il s'agit d'Albert Dahin et de Roger Simonis.

Tous nos vœux de bonheur les accompagnent.

## LA CITE DE L'ESPOIR

Monsieur Clément Rouxhet, Adjudant pensionné, ancien CSM de la Cie EMS, a versé 100 francs.

Un grand merci, Clément.



Le 1er Chasseurs Ardennais seul titulaire de la Croix de guerre française pour la campagne de 1940, avait été choisi pour rendre les honneurs lors de la visite à Liège du Président de la République française. La photo ci-contre montre le chef de Corps, le lieutenant-colonel BEM Liebens accueillant le Roi et le Président.

Ajoutons qu'en cette circonstance, le capitaine Dessert, qui commandait le détachement, a été fait Chevalier de la Légion d'Honneur.

(Photo ROBYNS - Reportages photographiques - rue Saint-Gilles 132 - Liège).

## DITES-LE !!!... AVEC DES FLEURS

Visite à Liège du Président de la République française et de Madame Pompidou.

Ci-après copie de la note du Général Hoyos, Commandant de la 3e Circonscription Militaire, adressée au Commandant du 1er Chasseurs Ardennais :

« Les détachements de votre Régiment qui ont assuré le service d'honneur » devant l'Hôtel de Ville lors de la visite » de Son Excellence Monsieur le Président de la République française et de » Madame Pompidou à Liège, se sont » distingués par leur attitude et leur » tenue impeccables et ont produit la » meilleure impression.

« Je vous en félicite et vous en remercie. »

« Monsieur le Gouverneur de la Province et Monsieur le Bourgmestre de » Liège m'ont prié de vous adresser également leurs très vives félicitations. »

(s) Hoyos, Général-Major.

Appréciation du Comd. 1 Div. : Avec l'expression de ma vive satisfaction.

(s) Roman, Général-Major.

Appréciation du Comd. 7 Bde Inf. B1 : Avec mes félicitations au Comd. 1 Ch. A. et aux membres du Détachement.

(s) Van de Castele, Col. BEM.

## DIVERS

Nous pouvons toujours vous faire parvenir :

Le disque « La Marche des Chasseurs Ardennais » (10 F).

La vignette autocollante « Ch. A. » (10 F).

L'insigne de la Fraternelle (20 F).

Le livre « Les Ch. A. à Bodange » (40 F).

## OPERATION « VIGNETTES »

Qui n'a pas encore sa vignette « Je parraine La Cité de l'Espoir » ???

Tous les Chasseurs Ardennais se font

un plaisir et un devoir d'apposer la vignette sur leur voiture.

Pour la modique somme de 20 francs ils aident « La Cité de l'Espoir » et permettent à Madame Liebens de réaliser l'opération « Vignettes ».

Pour rappel : CCP 8223.03 Fraternelle des Chasseurs Ardennais BPS 14 FBA.

## PUBLICITÉ ET... SOUTIEN

Lire notre bulletin, c'est fort bien; contribuer à affermir sa périodicité et ses assises, et à l'améliorer, est beaucoup mieux. Pour ce faire, deux opportunités :

- lui confier votre publicité ou lui apporter des annonces que vous obtiendrez parmi vos relations;
- verser une contribution à son fonds de soutien, CCP 21.33.93 « Le Chasseur Ardennais » Bruxelles 8.

Voici notre tarif de publicité que nous devons bientôt réadapter en fonction de l'augmentation des coûts des travaux d'imprimerie et de l'accroissement considérable de notre tirage.

— 1	page . . . . .	2.000 F
— 1/2	page . . . . .	1.250 F
— 1/4	page . . . . .	750 F
— 1/8	page . . . . .	450 F
— 1/16	page . . . . .	300 F



## LE VERT DU BERET

L'actuel commandant du 1 Ch. A., le lieutenant-colonel BEM Liebens, fils de Chasseur Ardennais, a conservé le béret de son père. A plusieurs reprises, il a attiré notre attention sur le fait que le vert du béret était, avant la guerre, plus... vert que maintenant et qu'il se rapprochait beaucoup plus de la couleur de nos sapins ardennais. Aujourd'hui, le béret est d'un vert plus clair, avec une plus forte proportion de reflets jaunes.

Le fait nous a été confirmé par certains anciens qui possèdent encore leur vieux béret d'avant-guerre, tel le président de Virton, René Aulpienne.

Pour apprécier la différence, on ne peut mieux faire que comparer le vert du titre des deux derniers bulletins : celui du n° 86 est très proche du bon béret d'avant-guerre, tandis que le vert du n° 85 correspond à peu près à la couleur du béret d'aujourd'hui.

Qu'en pensent nos lecteurs ? Il faudra demander à l'Intendance de revenir à la vraie couleur.

## BERETS A L'ENVERS

Les observateurs moyennement avisés n'auront pas été peu surpris, à l'examen de la page de couverture de notre dernier numéro, de voir (photo en haut, à gauche) des Chasseurs Ardennais aussi chevronnés que l'adjudant Taty, ainsi que tous ceux qui sont à ses côtés, porter le béret vert sur l'oreille gauche.

A la vérité, il s'agit d'une erreur du photographe qui a tiré ses épreuves... à l'envers. Le plus fort, c'est que la chose nous a échappé jusqu'à la parution du bulletin où cette révolte des bérets nous a fait sursauter.

Nos lecteurs auront rectifié d'eux-mêmes, d'autant qu'on peut constater aussi que le cortège croise une voiture... roulant à gauche.

## UN PRECURSEUR

Le brave général Boulanger eut sa période de célébrité dans les débuts de la III<sup>ème</sup> République française.

Directeur de l'Infanterie de 1882 à 1884, il acquit de la popularité grâce à diverses mesures. Notamment, il introduisit la morue dans l'ordinaire du trouper, supprima la retraite du soir, dota les militaires du bourgeron de toile, fit donner un cheval aux capitaines et peindre les gûdriles en tricolore, et autorisa le port de la barbe pour les sous-officiers.

Et, « comme il était tourné vers l'avenir », il dota l'armée française de... vélocipèdes.

## A PROSCRIRE

Le bulletin du cercle des officiers de réserve de Bruxelles reproduit le texte ci-après, diffusé sous forme de tract par un individu qui joue à l'artiste dans la Compagnie des Galeries : « SEULS LES FOUS AIMENT LA GUERRE »

« Vous n'êtes pas fous »

« Donc vous n'aimez pas la guerre »

« Par conséquent :

« REFUSEZ-LA !

« (Même les imitations !)

« Faites comme moi : devenez réfractaire »

« Situation stable et d'avenir »

« Logement assuré (cellule individuelle) »

« Pour chaque guerre refusée, vous aurez droit »

« à un billet de faveur »

« pour la Compagnie des Galeries. »

« Le bonhomme écrit, bien sûr, « guerre » pour »

« armée », parce que cela fait mieux. »

« Ou bien, la direction du théâtre a éliminé ce »

« personnage, ou bien les honnêtes patriotes ne »

« doivent plus y mettre les pieds : ils risquent »

« une surprise nauséabonde. »

# LES RELATIONS MILITAIRES FRANCO-BELGES ET...

II

Notre premier article s'est terminé par l'exposé de la situation en 1938, à la veille donc du déclenchement de la seconde guerre mondiale. Il résulte des documents aujourd'hui rendus publics qu'en vérité, la France n'avait aucunement envie de livrer d'importants combats en Ardenne, les Chasseurs Ardennais étant considérés par elle comme des éléments avancés, et les opérations à conduire au sud de la Meuse devant se limiter à l'installation d'une couverture sur la Semois, avec des pointes vers le nord et l'est pour l'établissement du contact.

## LA PERIODE DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 1939 AU 10 MAI 1940

La seconde partie de l'ouvrage, publié par le Centre national de la Recherche scientifique à Paris, traite donc des rapports militaires franco-belges jusqu'au 10 mai 1940, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1939.

La proclamation de la neutralité belge ne causa, normalement, aucune surprise au gouvernement français. Cependant, le général Gamelin estimait que l'utilisation de la Belgique comme champ de bataille permettrait d'obtenir des terrains beaucoup plus favorables à l'offensive contre l'Allemagne, et notamment la Ruhr. Il aurait été, selon lui, de l'intérêt des alliés de pouvoir s'appuyer au canal Albert, aux fortifications de Liège, à la Meuse, et même en avant de celle-ci. Sa position était évidemment justifiée exclusivement par un souci français : il est toujours préférable d'aller se battre chez les autres, et en outre, l'intervention en Belgique — Gamelin l'écrivait en toutes lettres — mettait à l'abri les riches provinces du nord de la France et du bassin de Longwy.

Une note figurant dans l'ouvrage rappele ci-avant observe que « la question reste évidemment de savoir si les opérations de grand style esquissées par le général Gamelin... sont alors à la portée des forces françaises. Le fait est qu'à l'époque, l'armée de l'Air ne dispose pas d'un seul bombardier moderne. Les forces terrestres ne sont pas conçues non plus pour une guerre offensive ». Gamelin lui-même écrivait au Comité de Défense, en août 1939, que l'armée « était prête pour le déclenchement de la mobilisation et de la concentration ».

## L'ALERTE DE NOVEMBRE 1939

La tension monta, en Belgique, dans les premiers jours de novembre 1939, des renseignements concordants signalant de fortes concentrations de divisions allemandes à la frontière belge. Dès le 6 novembre, on décidait de renforcer le canal Albert et, les jours suivants, l'armée tout entière se rangeait progressivement face au nord-est.

Le général Van Overstraeten demanda à l'attaché militaire français à Bruxelles de solliciter du général Gamelin réponse à la question suivante : « Si la Belgique faisait appel à l'aide alliée, que nous amèneriez-vous en renfort sur le canal Albert, endéans les quarante-huit heures ? Et endéans les quatre jours ? ». La réponse du général Gamelin était fort imprécise : il se bornait à signaler que « la progression sera très méthodique, de

champ de bataille en champ de bataille, avec recherche sur chacun de ceux-ci de la projection d'un obstacle antichar ». Il ajoutait : « La progression se fera à la vitesse des unités à pied ». Plus loin, il signalait que si l'opération de soutien se déroulait normalement, la droite des armées se trouverait, à un moment donné, à Namur, et la gauche en Zélande. « Si... », bien entendu. Bref, le général Gamelin ne promettait rien sur le canal Albert. En fait, les troupes de secours pousseraient, au maximum, jusqu'à l'alignement Anvers-Namur.

Cette réponse causa, à Bruxelles, une grosse déception. L'Etat-Major français communiqua d'ailleurs encore, quelques jours plus tard, qu'il faudrait que l'armée belge tienne, sur le canal Albert, le temps voulu pour que les Alliés puissent l'y rejoindre, le délai nécessaire étant évalué « inférieur à huit jours et égal ou supérieur à quatre jours ». Aucune précision sur l'importance des forces.

La crise de novembre étant passée, on recommença à examiner les diverses éventualités possibles, et notamment celle, capitale, de l'appel préalable.

## JANVIER 1940

Une nouvelle crise, plus grave, s'annonçait dès la fin de l'année 1939. Ciano avait prévenu le sœur du roi Léopold, la princesse Marie-José de Piémont, de l'imminence d'une agression contre la Belgique; l'information avait été confirmée par le même Ciano à notre ambassadeur à Rome. Le 10 janvier se déroulait l'incident tragi-comique de Mechelen-sur-Meuse où un avion allemand transportant des documents de la plus haute importance atterrissait en catastrophe : on réussit à sauver la majeure partie desdits documents. Ils prouvaient que l'Allemagne était bien décidée, dans les jours prochains, à envahir la Belgique, et elle avait mis sur pied une opération extrêmement audacieuse : des unités aéroportées devaient atterrir dans l'Entre-Sambre-et-Meuse pour attaquer à revers les points de la Meuse, depuis Dinant jusqu'à Namur exclu; les divisions blindées, lancées à travers les Ardennes, devaient les rejoindre.

Immédiatement, sur les ordres du Roi, le général Van Overstraeten communiqua les extraits principaux des documents à l'attaché militaire de France. La date de l'invasion n'était pas précisée, mais on disait qu'un temps froid et sec favorisait l'opération; or, c'est précisément ce temps-là qu'il faisait vers le 10 janvier 1940.



## « 10 MAI 1940 en LUXEMBOURG »

Nous avons parlé dans notre précédent numéro de l'ouvrage de Henri Koch-Kent, dont la deuxième édition a été épuisée, dès parution, aussi vite que la première. L'auteur y fait bonne justice d'accusations lancées à la légère contre la population du Grand-Duché de Luxembourg par des écrivains « militaires » (!) français en mal de sensation, souffrant de paracuité et cinquième colonne récidivante, et soucieux de ressusciter la fable des animaux malades de la peste.

## TEMOIGNAGES FRANÇAIS

Le livre en question a suscité des réactions très saines en France, où les gens sérieux ont, depuis belle lurette, adopté une position objective concernant les événements militaires de 1940. Citons, entre autres, le général de Cossé-Brissac, ancien directeur du Service historique de l'Armée, le colonel Kleinman, chef de section de renseignements, qui écrit : « Quand on perd une bataille, puis une guerre, il est si tentant de chercher la disculpation auprès de fantômes qui, eux, du moins, ont l'invincibilité pour eux ».

Le général d'Armée Gambiez, actuel président de la Commission française d'Histoire militaire, a adressé à l'auteur une lettre chaleureuse où l'on peut lire notamment : « ... nous vivons encore sur des souvenirs quasi-mythologiques de la 5<sup>ème</sup> Colonne et de l'espionnage... Il est établi, d'une manière irréfutable, que l'imagination a alors démié la réalité... ».

Quant au journal « La République lorraine », il a écrit, en style très direct : « Henri Koch a fait table rase des ragots et contrevérités qui embrouillent une certaine littérature française à prétention historique ».

Le Conseil municipal de Longwy a, quant à lui, voté à l'unanimité une motion de solidarité et de sympathie au peuple luxembourgeois.

## J. M. O.

Henri Koch, et d'autres avant lui, a relevé les multiples erreurs et contrevérités dont sont encombrés les JMO français, concernant la guerre 1939-1940.

De ces s'agit-il ? Voici ce qu'écrivit, à propos de ces documents, un orfèvre en la matière, A. Golaz, du Service historique de l'Armée française :

« Dans l'Armée française, il est de règle « depuis fort longtemps que toute formation doit « tenir le « journal » de son activité. En temps « de paix, y sont mentionnés les faits qui « viennent rompre la monotonie de l'instruction : « changement de garnison, mutations dans les « cadres, manœuvres, inspections. En temps de « guerre, y sont inscrits, heure par heure, les « ordres reçus, les mouvements effectués, le « déroulement du combat, les pertes. L'appella- « tion réglementaire « journal des marches et « opérations » est abrégée, le plus souvent, sous « la forme « journal de marche », lorsqu'elle ne « l'est pas par les initiales JMO. Il est « probable que toutes les armées agissent d'une « façon identique, de même que dans toutes « les marines du monde, chaque navire tient « son « journal de bord ». Le journal de marche « constitue, en effet, le document de base de « l'histoire militaire : les ordres sont une chose, « le récit de l'action noté immédiatement, de « façon objective, en est une autre, car c'est « lui qui expose ce qui s'est effectivement « passé, de façon parfois assez différente de « celle qui était prévue. La tenue du journal « de marche, confiée à un officier, requiert « bien des qualités, au premier rang des- « quelles se situe une sincérité absolue. Nous



« avons vu un de nos jeunes camarades, chargé « d'études historiques, brandir le JMO de telle « grande unité française en 1940, en le quali- « fiant « la plus grande escroquerie du siècle ». « Car par recoupement, il est bien rare « qu'échappe à la vigilance de l'historien tel « inexactitude involontaire — ou volontaire.

## LE PONT D'ATHUS

Les JMO français de mai 1940 contiennent évidemment de nombreuses allusions à la Belgique, et seraient, paraît-il, remplis d'erreurs matérielles ou d'appréciations totalement inexactes et désobligeantes. Il paraît, par exemple, qu'on peut lire dans un de ces documents que les Chasseurs Ardennais auraient fait sauter indûment le pont d'Athuis, alors que les unités françaises de Longwy, sous l'action entérinée du futur écrivain Ordioni, avaient un besoin absolu de ce point de passage pour se lancer à travers les deux Luxembourgs à l'assaut de la ligne Siegfried, et terminer la guerre cinq ans avant Eisenhower.

Or, les instructions données au commandant de la 1<sup>re</sup> D. Ch. A. — et qui avaient été communiquées au haut commandement français — précisaient clairement que les Chasseurs Ardennais devaient faire sauter toutes les destructions à la frontière luxembourgeoise dès l'envahissement du Grand-Duché.

## POUR DES RECTIFICATIONS

Un député de Meurthe-et-Moselle a demandé à M. Debré, ministre d'Etat chargé de la Défense nationale, s'il n'envisage pas de « faire procéder à la rectification des documents militaires français entachés d'erreurs matérielles diffamatoires pour la population luxembourgeoise ». Le ministre s'en est tiré par une pirouette : « ... Tout écrit sur des circonstances historiques n'est pas obligatoirement de l'histoire ».

Selon nos informations, le gouvernement luxembourgeois aurait l'intention de demander officiellement aux autorités françaises les mises au point qui s'imposent en ce qui concerne le Grand-Duché. Attendu que des écrits des JMO bien plus nombreux et bien plus graves constituent une atteinte à l'honneur militaire de la Belgique, ne conviendrait-il pas que notre pays s'associe à une telle démarche ou l'entreprenne simultanément ?

Qu'en pensent M. Segers et notre Service de l'Histoire des Forces armées ? Le moment paraît opportun du côté des autorités militaires françaises. Qu'on nous entende bien : il ne s'agit pas de modifier les textes originaux des JMO, mais de les soumettre à des examens conjoints quand la Belgique est en cause, et d'ajouter un document franco-belge ou exclusivement belge rétablissant la vérité historique.

## LANGUE ALLEMANDE

On sait que les miliciens de langue allemande sont désignés pour faire leur service au 3<sup>ème</sup> Chasseurs Ardennais où une compagnie est de régime linguistique allemand et où les commandements sont faits en français et allemand. Un parlementaire s'est inquiété de savoir pourquoi les officiers et sous-officiers de langue allemande n'ont pas la possibilité d'être formés dans cette langue. Le Ministre a répondu que les officiers et sous-officiers doivent justifier, par un examen, de la connaissance effective de la langue allemande.

La législation actuelle ne prévoit qu'une division française et une division néerlandaise au sein des établissements d'instruction de l'Armée. Une proposition de loi est à l'examen.

# ... LA DEFENSE DES ARDENNES

Des mesures de sécurité furent immédiatement prises par le haut commandement belge, des troupes dirigées vers l'Entre-Sambre-et-Meuse, et c'est ainsi que s'explique l'envoi vers cette région, via Saint-Gérard, d'unités de la 2<sup>e</sup> division de Chasseurs Ardennais, et notamment le 1<sup>er</sup> bataillon du 4<sup>e</sup> régiment. En Ardenne, les troupes mises en alerte avaient reçu pour consigne de freiner la progression des colonnes motorisées en direction d'Yvoir.

Les Allemands, ayant appris que leur plan était connu, décidèrent alors de brusquer l'attaque qui devait avoir lieu le 14 janvier à l'aube. Le chef d'Etat-Major général de l'Armée belge donna alors l'ordre de supprimer toutes les barricades à la frontière française, et l'attaché militaire belge à Paris prévint le général Gamelin de l'imminence de l'attaque. Ce dernier demanda aux Belges d'assurer la défense des ponts de la Meuse et de prévenir immédiatement le commandement français en cas de descente de parachutistes dans l'Entre-Sambre-et-Meuse ou en Ardenne, et en cas aussi — car c'était prévu — d'atterrissage d'avions de transport sur le terrain de Neufchâteau.

## LES GARANTIES

Cette situation conféra une urgence inédite à un problème qui préoccupait le Roi depuis quelque temps, à savoir : celui des garanties à réclamer des Français et des Anglais au cas où la Belgique entrerait en guerre à leurs côtés. Le Roi désirait éviter la répétition des erreurs de 1914. Dès les mois de novembre, il aurait voulu que les gouvernements de Londres et de Paris soient consultés à cet égard, mais le ministre des Affaires étrangères, M. Spaak, se montra opposé à cette initiative parce que, à ses yeux, en cas de négociations de l'espèce, il fallait « craindre de donner prise à des pressions qui entraînent insensiblement dans la voie d'accords ou d'alliances qui soient la négation de sa politique des mains libres ».

La menace de janvier 1940 incita le Roi à demander au héros de Zeebrugge, l'amiral Kégel, de venir le voir d'urgence. Le roi Léopold le chargea de s'informer si le gouvernement britannique était disposé à accorder à la Belgique des garanties analogues à celles contenues dans la déclaration de Sainte-Adresse du 14 février 1916, dans le cas où elle réclamerait assistance pour repousser une attaque allemande. Le Roi rédigea, sur-le-champ, une courte note comportant trois points :

- Garantie du rétablissement de l'indépendance de la Belgique et de sa colonie;
  - Engagement de ne pas traiter sans la Belgique;
  - Promesse d'assistance pour le rétablissement économique du pays.
- En France et en Angleterre, on attachait peu d'importance à cette demande de

garanties, mais toute l'attention fut centrée sur le fait que le Roi des Belges serait disposé à appeler les Alliés immédiatement; du coup, en France, on marqua des hésitations et le général Georges, commandant du front nord-est, suggéra de conseiller aux Belges de ne pas appeler les Français qui n'étaient pas prêts, notamment en ce qui concerne l'aviation. Le général Gamelin estima qu'il ne pouvait se dédire.

Du côté britannique, on adressa au Roi, via l'amiral Keyes, une note qui fit déplorable impression et qui commençait en ces termes :

« Le gouvernement de Sa Majesté est prêt à accepter l'invitation du gouvernement belge aux forces britanniques d'entrer en territoire belge. Le gouvernement de Sa Majesté croit savoir que le gouvernement français a adopté la même attitude. »

Et ensuite :

« Le gouvernement de Sa Majesté sollicite de donner à la Belgique des assurances qu'il pourrait n'être pas en état de tenir à la fin de la guerre, et qui l'engageraient plus qu'il n'importe quelle promesse qu'il a faite à la France. »

La note britannique continuait en disant que si l'appel aux forces franco-britanniques était adressé sur-le-champ, et « sous réserve des considérations ci-dessus », on était prêt à s'engager à ne pas ouvrir de négociations de paix sans en aviser la Belgique, et qu'on s'attendait à ce que celle-ci prenne l'engagement réciproque. On remarquera la nuance : on ne promettait même pas à la Belgique qu'elle pourrait participer aux négociations; on se bornerait éventuellement à l'aviser.

D'autre part, la note continuait : « Le gouvernement de Sa Majesté fera de son mieux pour que l'intégrité territoriale et politique de la Belgique et de ses colonies soit maintenue. »

Ici encore, on le voit, aucune garantie formelle.

Le Roi informa, sur-le-champ, le ministre des Affaires étrangères, et M. Spaak qualifia sans hésiter la démarche britannique de « proposition inacceptable ». Il fut décidé de rejeter l'appel préventif aux Forces alliées : « Il faut laisser aux Allemands la responsabilité de violer, les premiers, le territoire belge ». A noter que dans l'intervalle, le gouvernement français avait, quant à lui, fait part qu'il était disposé à donner à la Belgique toutes les garanties qu'elle réclamait.

Les ministres furent convoqués à Laeken dans la soirée du 15 janvier, fort émus car ils croyaient être en présence d'une sommation française et d'une initiative brutale de la France qui nous aurait contraints à dénoncer notre neutralité : pour eux, le pays se trouvait pris « entre le danger allemand et une pression alliée ». Ils estimèrent, sur-le-champ, que l'appel préventif devait être rejeté et que la Belgique devait poursuivre la route tracée depuis 1936.

(suite en page 33)

1914 - 1918

## FRATERNELLE

des

Anciens Combattants du 10<sup>e</sup> de Ligne

NAMUR - TERMONDE - YSER - EESSEN - CORTEMARCK



SECRETAIRES - TRESORIER o.i. :  
Th. QUATART, Parvis Ste Alix 40, 1150 Bruxelles — Tél. : 71.87.08

1914 - 1918

## VERBROEDERING

der

Oud-Strijders van het 10<sup>e</sup> Linie

NAMEN - DENDERMONDE - IJZER - EESSEN - KORTEMARCK

PRESIDENT :  
C. BEKE, J. Van Arteveldeplein 69 - 9000 Gent — Tél. : (09) 25.40.92

Beste Makkers,

De vakantiedagen zouden voor iedereen in vroege zomerweelde voorbij zijn gegaan, had er zich daar maar geen dag ingeschoven, die alle vreugde schielijk met rouw omhulde. Een kort telefoongesprek uit Brussel, beginnende met de klassieke woorden: « Verwacht u aan droevig nieuws... »; gevolgd door « Mijn man komt zoeven te overlijden... »

Onze goeie, toegenegen en welbemide Wapenbroeder, onze Onder-Voorzitter, Luitenant-Kolonel J.-L. LAFORET, is niet meer.

Pas in de laatste vergadering van mei lieten we uitschijnen hoe moelijk de toestand van onze Verbroedering zich voordeed tengevolge van de kort opeenvolgende verliesen die haar comitè onderging. De inkt die deze benauwde toestand beschrijft in 't laatste bulletin der Ardeense Jagers is nauwelijks droog of een nieuwe — en misschien wel de hardste — slag wordt ons door het noodlot toegebracht. Immers, het wegrukken van onze Ondervoorzitter betekende noch min noch meer het verlies van de beste spil uit het rad van de wagen.

Sommigen zullen misschien wel geneigd zijn te zeggen dat zulke toestanden dienen voorzien te worden en dat heeft ook de schijn waar te zijn, maar dat men wel wete dat de overledene en de Voorzitter sinds maanden met het probleem bezig waren, maar er geen oplossing voor konden vinden. Pas nog voor zijn vertrek naar zijn geliefd Bouillon, wees hij erop met de woorden: « Wat zal er gebeuren indien één van ons beiden moest schielijk vertrekken?... » En ja, het is gebeurd, hij is vertrokken en het probleem blijft geheel voor de overblijvende.

Maar « Stop » daarover en laten wij ons nu verder maar alleen hem indachtig zijn. Mijn Kolonel, Uw dierbare Wapenbroeders van het 10<sup>e</sup> buigen diep het hoofd over Uw grafsteed. Uw laatste wil was in de grootste stilte heen te gaan. Deze wil werd eerbiedig ingevolg, hetgeen niet betekent dat onze droefheid er minder diep om was en zeker even groot als de verkleefdheid die U bezieldde voor de minderen Uwer Broeders van 1914-1918. Van die mannen die U ginder hebben gekend en gewaardeerd, ten tijde van de gloeiende ijzerscherven en de kleverige modder. Zulk een aandenken wordt onmogelijk vergeeten en ik ken er menigen die erdoor nijpende prikkelingen zal gevoeld hebben in beide ogen. Vaarwel, Kolonel Laforet en wees gerust, Uw oude Wapenbroeders zullen Uw voorbeeld indachtig blijven en er de kracht uit putten om het edel werk, dat U zo nauw aan 't hart lag, voort te zetten. Zeker, hun Familie vermindert met een snel tempo; zeker is ze tot verdwijnen veroordeeld maar dit zal ze niet belatzen al haar krachten in te spannen om tot de laatste stand te houden om dan, kalm de grote reis aan te vangen, juist zoals U het deed, bekleed met de nationale vlag, laatste symbool van Rust en Vrede voor de oprechte dienaars van Volk en Vaderland.

Mevrouw Laforet, de Wapenbroeders van het 10<sup>e</sup>, diep getroffen door Uw rouw, verzoeken U, alsmede Uw zonen en achtbare familie, de oprechte betuigingen van sympathie en deelnemingen te willen aanvaarden.

Enkelen onder ons, op de hoogte gebracht van het droevig voorval, hebben eraan gehouden, in alle stilte, de rouwplechtigheid bij te wonen. Het waren: de Voorzitter; schatbewaarder Quataert; erevaandrig Neefs; beheerder Schellekens. Zij waren vergezeld door Mevrouwen Schellekens en Quataert. Zij wezen bedankt.

Eveneens bemerkten wij de aanwezigheid van de Heren Generaals Bourgies en Champion, ten titel van oud-bevelhebbers der Ard. Ja., alsook de Heren Hubert en Goffart, respectievelijk Nationaal Voorzitter der Verbroedering Ard. Ja. en Voorzitter Sectie Brabant.

D'autre part, le 10<sup>e</sup> compatit sincèrement à la douleur des familles et de la Fraternelle des Ch. A. pour la perte cruelle qu'elles viennent de subir en la personne de leurs membres, Messieurs G. Bodson, vice-président national et trésorier, section du Brabant, J. Didier, premier vice-président national et président de la section Bastogne-Martelange-Sibret.

Nous présentons encore nos condoléances très émuës à Monsieur le Colonel B.E.M. Liebens et au 1<sup>er</sup> Régiment de Ch. A. qu'il commande pour la perte cruelle qui vient de les frapper en la personne du Commandant B.E.M. J. Dubois.

Un rayon de soleil cependant vient éclairer cet article endeuillé tout en réchauffant un peu nos vieux cœurs qui en ont bien besoin.

En effet, nous avons appris avec joie, voire avec grande fierté, le succès — ô combien mérité — qu'ont obtenu nos jeunes amis Ch. A. du 1<sup>er</sup> Régiment en remportant de haute lutte, le challenge Maréchal Leclerc.

Voilà certes une preuve que les jeunes bien dirigés et aussi bien cotés, peuvent obtenir des résultats à ce point probants qu'ils obligent maints grincheux à rectifier l'opinion trop souvent erronée qui les anime à leur égard.

A ces jeunes Ch. A., et en particulier à ceux qui les forment et les commandent, la Fraternelle du 10<sup>e</sup> est heureuse d'adresser ses plus chaudes félicitations.

Le Président.

## Les relations militaires franco-belges

## LE NOUVEAU PLAN BELGE

L'alerte de la mi-janvier terminée, un nouveau plan de campagne fut mis au point, en Belgique, en ce qui concerne la manière de faire face à une offensive allemande: l'instruction à ce sujet date du 12 février 1940, et elle est signée du nouveau chef d'Etat-Major, le général Michiels. Précédemment, un rapport avait souligné que pour faire face à une invasion allemande au nord et au sud de Liège, l'Armée belge, forte seulement de vingt-deux divisions, devait occuper un front de 210 km, alors qu'elle ne devait attendre aucune collaboration au Nord, de la part de l'Armée néerlandaise, et qu'au Sud, les Franco-Britanniques n'auraient sans doute guère plus loin, en fait cas pas dans la première phase, que la ligne Louvain-Namur-Meuse. L'Armée belge risquait donc de se trouver isolée dans un dispositif étiré.

Selon le nouveau plan, il s'agissait de définir la conduite à tenir, au cas où les Armées allemandes éviteraient la position fortifiée de Liège pour progresser au Nord et au Sud de celle-ci. On précisait, dans les nouvelles instructions, qu'on tout état de cause, dans les Ardennes, le Groupement K agirait « par le dégât et les feux éloignés »; que sa mission, uniquement retardatrice, serait d'entraver la progression de l'envahisseur au sud de l'Amblève, sans jamais se laisser couper de la place de Liège; qu'il défendrait l'Ourlthe de Durbuy à Comblain-au-Pont et que, contraint au repli, il consacrerait toutes ses forces à défendre la Meuse entre Engis et Huy. Si les événements contraignaient l'Armée à abandonner la position canal Albert-Meuse, les divisions sur la Meuse entre Namur et Liège se replieraient sur la ligne KW où elles formeraient réserve: le Groupement K, dont faisait partie la 1 D/Ch.A., replierait en direction du sec-

Anderzijds, de Verbroedering neemt innig deel aan de rouw die de Verbroedering der Ardeense Jagers treft in de personen van haar onlangs afgestorven leden; het zijn de Heren: G. Bodson, Ondervoorzitter en schatbewaarder der Sectie Brabant; J. Didier, Eerste Nationale Voorzitter en Voorzitter Sectie Bastogne-Martelange-Sibret.

Aan de Verbroedering en de families der afgestorvenen ons innigste rouwbeklag.

Wij nemen ook speciaal deel in de rouw die het 1<sup>ste</sup> Regt. Ardeense Jagers treft in de persoon van Commandant B.E.M. Dubois. Mochten de Kolonel-Bevelhebber en zijn Regiment, hier de uitdrukking vinden van onze oprechte medegevoelens.

Een zonnestraaltje komt, gelukkig toch, dit lang — te lang — rouwbericht verwarmen.

We hebben inderdaad met uiterst groot genoegen het nieuws vernomen van het prachtig sukses bekomen door het 1<sup>ste</sup> Ard. Ja. bij het veroveren van de « Maréchal Leclerc »-schaal.

Deze zegeparaf bewijst nu eens te meer dat een jeugd, wel verstaan en goed geleid, ten allen tijde, bekwaam is de bewijzen te leveren van kunde, wilskracht en offervaardigheid.

Aan deze Ard. Ja. en ook speciaal aan diegenen die hen met zoveel ijver en vernuft opleiden en aanvoeren, stuurt de Verbroedering van het 10<sup>e</sup> haar warmste en geesdriftigste gelukwensen.

De Voorzitter.

Ainsi se termine la deuxième partie de l'ouvrage recensé, suivie comme la précédente de nombreux documents souvent originaux.

Dans un prochain article, nous reviendrons sur les problèmes particuliers de la défense des Ardennes.

A. H.

LE RAPPEL DU 2<sup>e</sup> CHASSEURS ARDENNAIS

Le rappel du 2<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais, au sein de la 12<sup>e</sup> Brigade, qui a eu lieu à Beverlo en septembre et dont nous espérons reparler au prochain bulletin, a été marqué par une journée « portes ouvertes » le dimanche 12. Le régiment, rappelons le, est placé sous les ordres du colonel Stenuit, précédemment commandant du 1 Ch A, son commandant en second étant le major Possoit, qui a rempli les mêmes fonctions au 3 Ch A, et l'officier S 3 le commandant Castor, qui fut encore au 2 Ch A à Bastogne, avant la mise en... réserve.

Une prise d'armes, suivie de vin d'honneur et de lunch, a eu lieu, sous la présidence du colonel BEM Massart, commandant de Brigade.

Parmi les nombreux participants à la journée: le général Champion, président d'honneur, le colonel Raveau et le lieutenant-colonel Stevelinck, anciens chefs de Corps, le président national de la Fraternelle, le vice-président Piedbeuf, les administrateurs colonel Moigny, Guiot, secrétaire national adjoint (le trésorier national adjoint Ch. Grimonster faisait partie du cadre), Devoghel et Lefebvre; une forte délégation de Bastogne, conduite par le nouveau président, J. Maus de Rolley; le président François et le secrétaire Jacques de Florenville, l'adjudant Leuris du 1 Ch A, des délégués de Bertrix, d'autres anciens du 2 Ch A en 1940, tel Maurice Corbiau, venu de Bouillon, Albert Paulus, président provincial du Luxembourg de la FNC, etc.

Quatre drapeaux: fédéral, sections de Bastogne et 1 Ch A, sous-section de Martelange.

# UN CHASSEUR ARDENNAIS...

II

Restait à improviser, car le temps nous pressait, le plan des opérations.

Entre l'infirmerie et les barbelés, à proximité immédiate de ceux-ci, se trouvait un petit préau pour les malades; à cet endroit, on était dans l'ombre et à pied d'œuvre; mais comment y parvenir? L'intervalle de 7 à 8 mètres qui séparait les deux constructions était à chaque instant balayé par un faisceau lumineux puissant. Alors nous nous sommes promenés tranquillement le long du bloc de l'infirmerie et à chaque allée et venue, l'un de nous bondissait à la faveur de l'ombre et filait en flèche se blottir contre la ligne des barbelés. Bientôt, nous nous y trouvions tous réunis.

Il fallait à présent couper sans bruit la clôture. Pendant que l'homme à la tenaille sectionnait un fil, deux autres en maintenant les extrémités qu'ils lâchaient ensuite avec précaution pour éviter tout bruit. La grosseur de la brèche fut bientôt suffisante car les bagages n'étaient pas encombrants. L'emportais pour ma part une dizaine de biscuits et une boîte de sardines.

Ce premier obstacle franchi, nous nous trouvions bientôt dans le potager qui nous séparait de la dernière enceinte. Je hurtais du pied un gros cornichon qui vint bien à point car il me permit séance tenante d'apaiser ma faim et ma soif sans entamer mes provisions de route.

Nous voici au pied de l'ultime barrière dont nous nous préparions à couper les fils quand soudain une sentinelle qui faisait sa ronde à l'extérieur vint à passer là devant nous, à moins de deux mètres. Nos cœurs battaient à se rompre; était-il Dieu possible que tous nos efforts fussent devenus inutiles? Mais le bruit des lourdes bottes s'éloigna sans ralentir sa cadence. Le Boche n'avait rien vu. Fouettés par cette alerte, quelques minutes suffirent alors pour franchir l'obstacle. Après trois heures de tension nerveuse, nous étions enfin libres.

Mais je savais par expérience que nos difficultés ne s'arrêtaient pas au dernier fil coupé par la tenaille. Beaucoup d'alertes nous attendaient encore avant de respirer librement. Le matin, nous étions suffisamment éloignés du camp pour pouvoir goûter dans une sécurité relative le repos dont nous avions un large besoin. Devant nous s'étendait la plaine qui devait nous conduire jusqu'en Hongrie. Il restait à éviter les embûches de la route: champs de tir, forts, terrains militaires, troupes en exercices de nuit, autant de dangers qu'il fallait éviter autant que possible ou aborder avec d'innombrables précautions.

Les riches plantations de maïs qui forment la principale ressource de cette Autriche du sud-est, allaient devenir pour nous un allié précieux et discret. Elles nous permettaient d'effectuer parfois des étapes de jour qui sans elles auraient dû être entreprises pendant les nuits seules.

En principe cependant, toute la nuit était réservée à la marche car de jour, la chaleur était atroce et la soif ardente dans ce pays sans eau.

Souvent, il nous était impossible de manger nos biscuits, nourriture sèche et altérante. Alors, assis entre les hautes tiges de maïs, nous savourions les grains laitueux en voie de maturité tandis que les vignobles nombreux en ces parages nous désaltéraient de leurs grappes de raisins verts. Et nous allions par chemins ou par sentiers champêtres, l'œil au guet, l'oreille tendue. Parfois l'aboïement d'un chien nous annonçait la proximité d'un village dont nous nous écartions par un détour afin d'éviter les mauvaises rencontres.

Vers la fin du deuxième jour, nous marchions depuis 36 heures sans autre repos que le minimum exigé pour les repas; nous fîmes la rencontre d'un prisonnier français flânant à proximité de la ferme où il était occupé. Nous apprîmes par lui que la frontière hongroise se trouvait devant nous à 7 km seulement, et comme nous nous étonnions de le voir en demi-liberté si près du but pour lequel nous avions dû vaincre des difficultés presque insurmontables, il nous donna force détails sur les écueils qui nous attendaient au passage.

Ses compatriotes, car tous mes compagnons étaient français, lui adressèrent avec leur verve coutumière une volée de quolibets que le bonhomme ne prit d'ailleurs pas trop mal et auxquels il répondit du tac au tac.

Et pendant qu'il s'éloignait pour nous aider de quoi faire le pique-nique, nos commotions sans trop d'assurance les renseignements dont nous devions évidemment tenir compte pour aborder avec les meilleures chances de succès la dernière épreuve.

Selon lui, la frontière était étroitement surveillée (on s'en doutait un peu) mais détail plus inquiétant, elle était abondamment éclairée toute la nuit et des patrouilles nombreuses y tendaient les mailles d'un filet infranchissable. Il n'aurait voulu quant à lui, tenter pour rien au monde l'aventure. Nous le laissâmes donc s'éloigner et nous primes un moment de repos avant l'étape décisive. La fraîcheur du soir nous réveilla quelques heures plus tard. Il faisait complètement nuit et là-bas, mais très loin vers l'est une lueur rose illuminait le ciel gris. Notre ravitailleur nous aurait-il trompé sur la distance à parcourir car si cette lumière provenait de phares balayant la frontière, ils nous paraissaient encore singulièrement bien éloignés.

Après avoir expédié un dernier biscuit et une large rasade d'eau froide, nous mettions le cap vers cette traînée lumineuse qui nous guidaient maintenant comme l'étoile providentielle des Mages d'Orient.

Vers 1 heure du matin, avec des précautions de Sioux, nous traversions la frontière à proximité d'un poste de douane bâti tout près d'un groupe de meules. De lumière, aucune, ce qui la clarté pâle de la lune jetant sur la campagne brumeuse un rayon discret et là-bas, toujours à la même distance semblait-il, la même lueur intermittente rugoyait dans le ciel. Ce que notre guide bienveillant prenait pour les plaines ennemis éclairant la ligne frontière n'était autre qu'une usine hongroise qui



## ACHAT D'AUTOMOBILES PAR LES INVALIDES DE GUERRE. ET TVA

« Une histoire de fou(s) » : ainsi pourrait s'intituler l'exposé ci-après, extrait du « Bulletin d'Informations des P.P., Résistants et Combattants » que dirige notre ami Luc Sommerhausen, et qui a trait aux tribulations d'un invalide de guerre désireux de bénéficier de son droit légal d'obtenir la restitution des 6 p.c. de TVA qu'on lui a injustement appliqués. A la vérité, le jeu de l'Administration est clair : lasser le requérant pour qu'il finisse par renoncer à la restitution.

« Tous le monde connaît l'histoire du colonel qui annonce qu'il viendra faire une inspection du régiment à 11 heures. Chaque chef prenant une marge de sécurité, c'est finalement à 5 heures du matin, sur ordre du sergent, que les soldats devront être prêts... à attendre. Nous avons publié en détail, en son temps, les prescriptions légales relatives au taux réduit de 6 % — remboursable — applicable lors de l'achat d'un véhicule automobile par un invalide de guerre ayant au moins 50 % d'invalidité. De directeur général à directeur, de directeur à contrôleur en chef et de contrôleur en chef à vérificateur, nous avons pu constater une aggravation des formalités exigées de l'invalide postulant le remboursement de ses 6 % ». Par exemple, l'A.R. du 29 décembre 1969 dispose que l'invalide qui postule la restitution doit faire sa demande onéziés les deux ans en fournissant la preuve du paiement de la TVA ainsi qu'un certificat prouvant sa qualité d'invalide.

« Tout cela devrait pouvoir se faire par correspondance, au moyen de photocopies éventuellement certifiées conformes par le bourgmestre. Hélas ! un haut fonctionnaire a imaginé, sans doute pour se couvrir, d'imposer la production en original au contrôleur en chef du certificat d'invalidité qui sera remplacé, ensuite, au dossier, par une copie certifiée soit par le bourgmestre, soit par le contrôleur en chef ! Autant dire que le ministère des Finances ne fait confiance à la copie certifiée conforme » par les bourgmestres qu'à condition d'avoir, au préalable, eu l'original en mains. Tout ceci implique une perte de temps considérable pour l'invalide, alors qu'il pourrait se borner à transmettre au contrôleur en chef, par la poste, la copie certifiée conforme.

« Mais ce n'est pas tout. Des contrôleurs en chef, pour être sûrs de ne pas courir de risques, ont imaginé d'imposer à l'invalide de leur laisser l'original de l'attestation d'invalidité. Or, on sait que sur les attestations figure la mention qu'il ne sera pas délivré de duplicat. Si un contrôleur égare un certificat d'invalidité, l'intéressé risque de se trouver démuné de toute preuve de son invalidité.

« Et dire que l'administration des Pensions fait partie du ministère des Finances, au même titre que la direction de la TVA ».

## UNE VIEILLE HISTOIRE

Cela nous remet en mémoire une aventure déjà vieille, à laquelle l'auteur de ces lignes a été associé, et où se trouvait aussi impliquée une vénérable administration des Finances.

Le Bouillonnais Albert Burhin, éminent patriote, était à ce moment-là juge d'instruction près le tribunal de première instance d'Arion, dont il devait être nommé président peu après la Libération, alors qu'il avait été nommé en Allemagne comme otage et devait mourir tragiquement au camp de concentration de Neuengamme.

Donc, un matin de l'année 1942, je crois, aux premières heures, Albert Burhin me demande de venir le voir de toute urgence, et



Il m'expose qu'un Chasseur Ardennois de Habay-la-Neuve a été, la nuit précédente, pris sur le fait par la Gendarmerie, alors qu'il bricannaît au moyen d'armes de... guerre. Il a été arrêté et est détenu à la prison d'Arion. M. Burhin ajouta que suivant les instructions d'application à l'époque, les autorités occupantes recevaient une copie des procès-verbaux de Gendarmerie et que les Allemands s'emparaient aussitôt de ceux qui avaient été arrêtés pour port d'armes prohibées; dans ce cas, c'était l'inévitable condamnation à mort.

## LIBERATION SOUS CAUTION

D'expérience, les Allemands n'avaient jamais connaissance des procès-verbaux avant 10-11 heures du matin. Nous disposions donc de deux à trois heures, au maximum, pour faire échapper ce malheureux garçon à une mort certaine. Pour ce, me dit Albert Burhin, il faut qu'il sorte de prison et qu'il disparaisse dans une forêt qu'il connaît bien... Je suis prêt à faire l'innocent... et à dire éventuellement aux Allemands que j'ai le distraitement le PV de braconnage, que j'ai estimé que ce délit n'exigeait pas le maintien en détention, et que j'ai libéré l'intéressé sous caution. Mais il faut, pour cela, que quelqu'un d'honorable épense une caution à la caisse des Dépôts et Consignations. J'ai pensé, me dit-il, que nous pourrions partager à nous deux les responsabilités et que vous accepteriez de déposer cette caution, en votre qualité de dirigeant du Service social du Chasseur Ardennois.

Je me rendis donc, aussi vite que me le permettait ma bécane à une pédale, dans les bureaux de l'Enregistrement et des Domaines, et versai une caution de 500 F, ce qui n'était pas une si petite somme à l'époque. J'apportai le document de preuve au juge Burhin qui libéra immédiatement notre prisonnier. Quand, moins d'une demi-heure plus tard, la Feldgendarmerie arriva à la prison d'Arion pour se saisir de notre homme, le nid était vide.

Toutefois, des Allemands. Je dois à la vérité d'ajouter que le juge Burhin la supporta seul, en ce sens qu'il se borna à dire que l'intéressé avait été libéré sous caution, et que les occupants n'éurent pas, à ma connaissance, la curiosité de lui demander qui avait déposé la caution ni d'aller s'en enquérir au service compétent.

## ET MA CAUTION ?

Les mois et les années passèrent, caractérisés notamment de séjours aussi inconfortables que peu distrayants dans des prisons, forts et citadelles, généreusement offerts par le SD et la GFF.

Faut-il dire que j'avais oublié complètement mon cautionnement quand, un beau jour de 1946 ou 1947, je reçus une notification de l'administration compétente en vertu de laquelle ladite caution — sans intérêt — pouvait m'être restituée. Mais comme je l'avais déposée sous ma signature au nom du S.S. Ch. A., il fallait que je produise les statuts de celui-ci, que je donne la date de leur publication régulière au Moniteur, les extraits d'assemblée générale me qualifiant pour agir en son nom, etc. etc. Je répondis que cette organisation ayant été créée sans la bénédiction de l'occupant, puis interdite formellement par celui-ci, il m'était impossible de produire quelque document que ce soit. Cette exigence est impérative, me dit-on. Je répliquai que dès lors, je faisais à l'administration cadeau de mon cautionnement. Nouvelle réponse : impossible, cette caution doit être restituée. Il y eut un échange, ensuite, de correspondance sur un ton aigre-doux, puis je fis le... mort et ne répondis plus aux communications.

Ainsi, j'ai perdu ma caution qui, sans doute, a été versée au Trésor comme recette qualifiée d'« accidentelle », et je me réjouis d'avoir ainsi contribué à l'équilibre de nos finances publiques.

# ... DANS LES MAQUIS SLOVAQUES

par Albert LEROY

illuminait le ciel à chaque coulée de fonce. Notre ami était simplement la victime des mensonges grossiers de ses maîtres qui exagéraient à dessein les dangers réels de la route pour mieux retenir leur esclave.

Quel que soit le bonheur éprouvé en foulant cette terre magyare, nous n'étions pas sans appréhension quant à l'avenir immédiat. Nous ignorions presque tout en effet des conditions faites par ce pays aux militaires en rupture de barbelés. Aussi, nous marchions toujours avec une certaine prudence, soucieux au premier chef de mettre entre les nazis et nous, une distance respectable.

Après un repos prolongé, il faisait cette fois grand jour lorsque nous reprîmes la route à la rencontre du destin. Il s'offrit à nous sous le symbole le plus accueillant dès le début de notre matinée de marche: la plaine hongroise nous présentait ses fruits: des prunes mûres à point. Cela peut vous paraître enfantin, c'était cependant la première douceur qu'il nous était permis de goûter depuis bien longtemps. Nous ne fîmes pas faute d'en user à profusion, et, vautre dans l'herbe fraîche avec béatitude, nous rêvions d'Adam au paradis terrestre.

## LIBERTE, LIBERTE CHERIE !

Nous marchions maintenant sur la grand-route reliant Vienne à Budapest à une centaine de kilomètres de cette dernière où nous savions la légation de France, premier but à atteindre. L'aube était délicieuse et fraîche et mettait au cœur de tous cette joie insouciance et communicative d'écoliers en vacances.

Dans les nombreuses carrioles se dirigeant vers la petite ville de Rab distante de quelques kilomètres, nous étions reconnaitre de braves paysans qui s'en allaient vendre au marché proche les délicieux produits de leur ferme. Cette disposition mit au ventre des quatre affamés que nous étions, une fringale irrésistible. L'un d'entre nous enleva prestement ses chaussures et rejoignit à la course et sans bruit une longue voiture bâchée qui venait de nous dépasser. Lorsqu'il l'eut rejointe, il se mit à fouiller l'intérieur de ses mains avides afin de saisir à l'aveuglette le panier de fromage ou d'œufs, objet de nos convoitises. Mal lui en prit car des cris d'épouvante sortirent des profondeurs du mystérieux équipage. Le conducteur alerté se dressa sur son siège puis après quelques mots échangés avec la passagère, il fouetta vigoureusement sa haridelle qui partit au galop afin de distancer l'agresseur.

Quelques minutes plus tard, nous retrouvions notre ami à genoux sur l'accotement et secoué d'un rire fou. Il nous expliqua qu'au lieu de saisir le panier de victuailles, il avait chatouillé un peu cavalièrement la fermière assoupie sous la toile, et celle-ci craignant le pire, avait donné l'alarme. Après cet incident burlesque, nous reprîmes notre marche dans la direction de l'Est.

Le lendemain soir, à proximité d'un village un gendarme nous mit la main au collet. A vrai dire, nous aurions pu l'éviter mais tôt ou tard, il nous fallait savoir et au fond, nous n'étions pas fâchés de nous remettre aux mains d'un gardien de la paix qui pourrait du moins nous fixer officiellement sur le sort qui nous attendait.

Comme la langue du pays nous était absolument étrangère, nous répondîmes simplement à ses questions: Français, Belges ! A ces mots, un rire large et bon enfant lui fendit les joues, et il nous invita à le suivre pour nous restaurer. Comme entrée en matière, nous ne pouvions rien rêver de plus encourageant !

L'officier qui commandait le poste de police avait été, après l'autre guerre, hébergé comme beaucoup d'enfants débilés de son pays dans une famille française; aussi, se montrait-il fier de nous témoigner, en une langue impeccable, la reconnaissance et l'admiration pour le peuple ami qui avait pris soin de son enfance. Il ne pouvait actuellement mieux s'acquitter de sa dette qu'en nous donnant les précisions suivantes que nous recueillîmes avec une jubilation non dissimulée: « Mes amis, vous êtes sauvés et libres, nous allons vous diriger vers un centre d'accueil où se trouvent déjà réunis quelques-uns de vos compatriotes; vous jouirez chez nous de la plus large liberté et de la plus franche sympathie. » Il nous apprît aussi que les évadés russes et yougoslaves ne partageaient pas notre faveur mais qu'après deux mois, ils reprenaient inexorablement le chemin douloureux des stalags. Quelques heures plus tard, nous étions dirigés vers une forteresse (Komaron) où avait lieu l'immatriculation des étrangers et après dix jours, nous prenions la route du fameux camp dont le nom seul évoquait pour nous les tristes baraquements, les regards-chouettes, la vermine, les barbelés.

Était-ce pour retrouver cela sous un autre drapeau que nous avions consenti à tant de sacrifices ?

Non, le camp de Balatomboga à 150 km au sud-ouest de Budapest était un magnifique hôtel moderne, construit dans le site le plus féérique de ce pays accueillant, au bord des eaux limpides et calmes du lac Balaton.

Villégiature de prédilection de la bourgeoisie hongroise, le lac s'étend sur une longueur de 70 km et une largeur de 5 à 10 km environ. Il est servi dans un paysage merveilleux fait de collines boisées où s'accrochent les grands hôtels aux couleurs claires et les ravissantes villas privées.

Nous y trouvâmes une vingtaine d'évadés, tous Français, qui nous mirent au courant de la situation et nous donnèrent force détails sur les ressources de bonheur où, après un enfer de deux ans, nous n'avions plus qu'à puiser à pleines mains.

C'était la plénitude de la félicité, la liberté sans entraves, l'abondance après la famine. Munis d'un permis spécial, il nous était loisible de circuler dans tout le pays, et l'argent de poche qui nous était remis chaque mois par l'intermédiaire de la légation de France suffisait amplement à couvrir nos frais.

(A suivre.)

# LE PRISONNIER DE GUERRE

« La Libre Belgique » a publié une série d'articles sur la captivité des prisonniers de guerre, signés « J. Gabriel », pseudonyme qui a été adopté par un officier collaborant également à l'hebdomadaire « FM ». La conclusion constitue une synthèse remarquable exposant les sentiments qui animent aujourd'hui les anciens PG et qui expliquent la grande solidarité qui les unit, et qui s'est transposée, entre autres, dans des réalisations sociales admirables.

« Les ex-prisonniers de guerre parlent rarement de leur captivité, soit par pudeur virile, soit parce qu'ils se sentent incapables de faire comprendre ce qu'elle était réellement. S'ils l'évoquent quand même, c'est pour raconter quelque chose d'épisodique drôle. Mais — et cela prouve combien profondément ils ont été marqués — après plus d'un quart de siècle, beaucoup d'entre eux retrouvent encore dans leurs cauchemars nocturnes les barbelés, les mitadors et les coups de crosse.

« Généralement, ils préfèrent croire que cette période maudite n'a pas laissé de séquelles dans leur organisme. Cependant, quelque cinq ans de sous-alimentation, l'exposition à des froids sibériens, une hygiène réduite à sa plus simple expression ont, normalement, dû exercer des ravages physiologiques qui se font encore sentir aujourd'hui.

« Toutefois, les principales rémanences de la captivité, c'est dans le domaine moral qu'il faut les chercher.

« L'ancien prisonnier de guerre sait mieux que quiconque combien est fragile le bonheur humain, et qu'une déchéance totale peut succéder demain à l'aisance d'aujourd'hui.

« Il a expérimenté ce que l'on ressent quand on est brusquement plongé dans une telle déchéance, sans savoir si elle durera trois mois ou trente ans, et il a acquis la conviction que l'homme digne de ce beau nom d'homme est capable de s'adapter aux pires situations, de fournir d'énormes efforts, de s'exposer aux plus grands risques pourvu que subsiste en lui un peu d'espoir.

« S'il a souvent maudit une promiscuité de chaque instant, s'il a parfois envoyé tout bas ou tout haut, ses compagnons de captivité à tous les diables, il sait pourtant qu'il n'aurait pas supporté l'épreuve avec le même courage et qu'il aurait peut-être cédé à la lâcheté s'il n'avait pu s'appuyer sur ses camarades, s'il n'avait reçu d'eux, à point nommé, un encouragement ou une bourrade cordiale.

« Aussi, connaît-il le prix unique de l'amitié.

« Il a compris que l'épreuve grandit celui qui l'aborde avec un cœur vaillant et peut lui apporter d'étonnantes lumières, mais qu'elle avilit irrémédiablement les moins et les lâches.

« Lui qui s'est languie de la patrie comme d'une amante lointaine, lui qui a risqué des coups de crosse et de baïonnette pour crier « Vive la Belgique, vive le Roi! », lui qui a clamé « la Brabançonne » comme un défi face à l'oppressant, il garde le respect des valeurs pour lesquelles il a souffert, et il ne peut supporter d'entendre vilipender ces valeurs par de jeunes irresponsables et par de vieux opportunistes.

« Mieux que quiconque, il sait, il sent, lui qui a été prisonnier, que le plus précieux des biens est LA LIBERTÉ! »



## LA COMMUNAUTE BELGE

Nous n'aimons pas les marécages linguistico-communautaires, et leurs pestilences nous en éloignent. C'est d'ailleurs le fait de la plupart des Luxembourgeois qui sont gens réalistes et attachés à une patrie commune à tous les Belges.

Nous avons eu souvent l'occasion de proclamer que les Chasseurs Ardennais se sont battus avec la même détermination pour défendre le sol de Flandre que celui des Ardennes, parce que pour eux, il s'agissait d'un même sol belge.

Nous sommes en faveur d'une seule communauté où chacun parlerait et écrirait la langue de son choix et où l'on apprendrait, dès que possible, les deux langues nationales à tous les enfants.

Nous condamnons donc les excès de langage et d'écriture, telle cette proclamation d'un député flamand, ancien ministre, s'écriant au parlement: « Maintenant, grâce à l'autonomie, nous allons avoir une patrie à aimer » (lisez: « La Flandre »). Nous réprovons tout autant cette exigence de l'autre camp: « L'Etat Belge ne survivra que si l'organisa rapidement ses deux nationalités... ».

## FETE NATIONALE

Il faut savoir regarder la réalité en face: le déroulement stéréotypé de notre fête nationale ne suscite plus guère qu'un intérêt très restreint dans la population. Outre le fait qu'elle tombe fort mal dans le calendrier, en pleine période de vacances, les réjouissances populaires, dans la tradition est demeurée si vivace en France, sont, chez nous, quasi inexistantes. Peu de monde au Ta Deum et au défilé militaire où la moitié, au moins, des places réservées sont inoccupées. Heureusement qu'il y ait le Corps diplomatique, les attachés militaires, etc. pour former écran. Ces derniers ont, du moins, la politesse d'être présents, car la plupart des emplacements réservés aux parlementaires, lesquels feraient des éclats si on ne les prévoyait pas, demeurent vides.

Il faut dire que le florilège national n'a jamais été notre fort, sauf en période de danger.

## POURQUOI ?

Il faudrait sans doute renouveler un peu les programmes, y associer la jeunesse, les anciens combattants, etc.

Pourquoi, par exemple, n'a-t-on pas songé à mettre à l'honneur, dans le dernier défilé, l'équipe du 1<sup>er</sup> Chasseurs Ardennais qui venait d'emporter si brillamment le challenge Leclerc, devantant toutes les grandes formations de l'OTAN ?

## L'AVANTAGE...

Combien nous partageons les considérations écrites pour « Le Soir », à la veille du 21 juillet, par un collaborateur qui cache sous son pseudonyme une importante personnalité: « Les Français, les Anglais, les Américains sont orgueilleux d'être ce qu'ils sont. Traditionnellement, nous n'avons pas cette vanité-là... Puisque ce n'est pas votre vocabulaire, ne parlons pas de l'honneur, mais de l'avantage d'être belge ». C'est là un langage susceptible d'être entendu car dès qu'on parle avantage, et surtout avantages, tous les Belges sortent du tombeau et montent sur le pent.

## OU SONT-ILS DONC ?

Selon un haut magistrat allemand, un million deux cent mille personnes soupçonnées d'avoir commis des crimes sous le régime nazi ont été déferées devant les tribunaux allemands et étrangers, après la seconde guerre mondiale.

# Les droits moraux et matériels des Combattants

## NOUVELLE AUGMENTATION DES PENSIONS ET RENTES DE GUERRE

L'index des prix de détail pour- suivant allègrement son ascension, le pivot de 118,60 points par rapport à la base 1966 ayant été dépassé en juillet (119,10) et en août (119,55), les pensions, rentes et allocations d'invalides, veuves, orphelins, ascendants, combattants, prisonniers, résistants, etc. verront leur taux de base subir une nouvelle adaptation de 2,5 % à partir du 1<sup>er</sup> octobre. Prochain pivot, dont on n'est plus tellement loin: 120,72.

A remarquer que l'augmentation étant appliquée sur le taux de base (100 - et l'on sera ainsi à 140), la majoration par rapport au montant perçu antérieurement est de plus en plus faible.

## REVERSION DES RENTES A CERTAINES VEUVES 1940-1945

Au n° 85 de notre bulletin (page 20), nous avons publié un article concernant la réversion aux veuves des rentes de combattant et de captivité.

Une erreur s'est glissée en deuxième colonne, paragraphe 3, où les trois dernières lignes doivent être supprimées. En effet, les veuves dont le mariage a été célébré entre le 29 septembre 1950 et le 31 décembre 1955 peuvent bénéficier de la rente à partir de 55 ans (et non 60 ans), aux seules conditions que le mari n'ait pas atteint l'âge de 40 ans au moment du mariage et que ce mariage ait duré un an au moins.

En fait, nous avons rectifié par... avance, ce que nous avions présenté un exposé partiel du problème dans notre n° 83 page 38 (3<sup>e</sup> colonne) et page 39 (1<sup>re</sup> colonne haut).

## LA VALORISATION, A L'ARMEE, DES SERVICES DES VOLONTAIRES DE GUERRE

Il résulte d'une réponse faite par le ministre de la Fonction publique à une question parlementaire que pour les services prestés à l'Armée, seuls sont admissibles ceux qui ont été rendus en qualité de militaire de carrière: le temps passé sous les armes en tant que militaire n'entre pas en ligne de compte. Or, le volontaire de guerre n'est pas un militaire de carrière au sens du statut péunétaire du personnel des ministères, et sa présence volontaire sous les drapeaux s'est substituée au terme de militaire qu'il aurait dû accomplir.

Précisons toutefois que pour les agents des services publics — et cela n'est pas dans la réponse ministérielle — les services militaires en temps de paix comptent simple, en plus de la carrière, pour le calcul de la pension, et que les services de temps de guerre comptent double.

## LA SNCB ET LA PENSION DES PRISONNIERS DE GUERRE

Notre ami le député Roland Gillet, a posé au ministre des Communications une question en rapport avec le statut du personnel de la SNCB où l'on vient enfin d'accorder aux agents ex-prisonniers de guerre la bonification de leur période de captivité pour le calcul de leur pension de retraite. Mais la SNCB distingue entre les agents entrés avant la guerre et ceux dont l'entrée en service a été retardée par la mobilisation, la guerre et la captivité.

Pour les premiers, il n'y a pas de problème puisqu'ils ont perçu leurs rémunérations et que les versements pour la caisse de la pension de survie ont été effectués. En revanche, pour les derniers, aucun versement n'a été fait et la SNCB exige, pour pouvoir supporter les années de captivité, le paiement d'une contribution basée sur un salaire fictif à verser à la Caisse des veuves et orphelins: cela représenterait plus de 10.000 F pour chacun des intéressés.

Le ministre des Communications a répondu que tels étaient bien les cas et que l'on offrirait aux anciens prisonniers de guerre « de valider, par des contributions volontaires, la bonification de temps » qui leur est accordée. Vraiment, on a de ces générosités singulières à la SNCB.

## RENTES DE COMBATTANT ET DE CAPTIVITE GUERRE 1940-1945

En juillet dernier la Commission des Finances du Sénat a adopté une proposition de loi modifiant la loi du 8 juillet 1970 et apportant de nouveaux avantages à des prisonniers de guerre.

1° Pour les anciens prisonniers de guerre évadés qui ont dû vivre dans la clandestinité soit en Belgique soit à l'étranger, cette période sera prise en considération pour la rente de captivité.

2° La rente serait accordée aux veuves des anciens combattants qui ont été tués par l'explosion d'une péniche en mai 1940, ces péniches étant sur le chemin de la captivité.

Il est à noter que le ministre du Budget a accepté ces projets en étendant le bénéfice de la rente aux veuves des anciens combattants tués par fait de guerre après le 29 mai 1940. Précisons qu'il s'agit d'un simple vote de commission et que le chemin est long encore jusqu'à la concrétisation légale.

En ce qui concerne la proposition de loi déposée par les députés Gillet, Lamers, Nothomb et Olivier concernant l'octroi de la rente aux invalides de guerre dont le fait dommageable se situe entre le 10 mai 1940 et le 8 mai 1945 pour faits de guerre ou de captivité, et qui vise les congés de convalescence, les congés de repos au retour de captivité et les absences autorisées pour motif de santé, la

## POUR LA PENSION ANTICIPEE AUX AGENTS DES SERVICES PUBLICS

Le député Massart a demandé au ministre du Budget:

Il faut reconnaître que l'actuel Gouvernement fait un gros effort pour régler le contentieux relatif aux victimes de la guerre.

Monsieur le Ministre n'estime-t-il pas qu'il serait temps d'accorder aux agents de l'Etat, et des organismes parastataux, bénéficiaires d'un statut de reconnaissance nationale la possibilité d'obtenir la pension de retraite anticipée — sans être ainsi maintenus sous le contrôle des Services de santé administratifs — sans que celle-ci subisse la réduction de 5 % par année d'anticipation, tout comme cela est réglé pour les régimes de pension du privé?

## Réponse:

Le problème auquel s'intéresse l'honorable Membre fait actuellement l'objet d'une étude, en collaboration avec les organisations syndicales les plus représentatives des agents du secteur public.

Il n'est toutefois pas encore possible de préjuger de la solution qui sera finalement retenue.

N.D.L.R.: Précisons toutefois que le régime des pensions des agents de l'Etat et assimilés est différent de ceux des secteur privé. Il n'y a pas de réduction de 5 p.c., comme l'écrit énoncément le député Massart. Les pensions se calculent par année de service, avec d'éventuelles bonifications.

## Commission des Finances a décidé de réexaminer la question ultérieurement, «après avoir reçu l'avis du groupe de travail des victimes de la guerre» ??

On ne comprend pas ces tergiversations au sujet de périodes de congés de maladie, de convalescence ou de repos dus à l'invalidité de guerre et en rapport avec les faits dommageables QUI SONT COMPTABILISES COMME FAITS DE GUERRE pour le calcul des pensions et des bonifications d'ancienneté, et qui figurent comme tels sur la carte des Etats de SERVICE DE GUERRE 1940-45.

Cette injustice flagrante vis-à-vis de certains invalides de guerre — blessés, rapatriés comme prisonniers de guerre, concentrationnaires, etc. — doit être réparée au plus tôt. Le GOUVERNEMENT qui a tant fait pour les victimes militaires et civiles des deux guerres ne peut plus attendre. Il suffit de relire le développement particulièrement clair que notre Président national Albert HUBERT a publié en page 32 du n° 82 du 2<sup>e</sup> trimestre 1970 de notre bulletin. Les invalides de guerre intéressés par le projet de loi déposé par notre ami le député Gillet demandent justice et ne peuvent admettre que des rentes soient accordées PAR PRIORITE à des civils qui n'ont certes pas enduré des souffrances comparables aux leurs.

Colonel BEM hre J. BORGNIET.

## FOURNITURES

On peut se procurer les objets suivants, en s'adressant à sa section:

### Prix de vente

Insignes grand format . . . . .	20 F
Insignes petit format . . . . .	20 F
Bérets verts (préciser peinture) munis de hure . . . . .	100 F
Disque (Marche des Chasseurs Ardennais et Marche de la Fraternelle . . . . .	100 F
Hure dorée montée sur épingle (réduction de la hure de bérel) . . . . .	15 F
Décalcomanies (5 couleurs) . . . . .	10 F
<b>Pour les titulaires de notre médaille du mérite:</b>	
Décoration petit module . . . . .	100 F
Fixe-ruban (diminutif de boutonnière):	
— ordinaire . . . . .	10 F
— avec hure dorée, argentée ou bronzée selon le grade . . . . .	30 F

N.B.: Les sections passent leurs commandes exclusivement auprès du Trésorier national-adjoint. Ce dernier ne répond pas à des demandes individuelles mais les transmet aux sections. On a donc intérêt à s'adresser directement à celles-ci.

## LE NOUVEAU REGIME D'INDEXATION

### DES TRAITEMENTS ET PENSIONS A CHARGE DE L'ETAT

Nous publions ci-après, en dépit de son caractère fort technique, une texte que nous adresse notre camarade Antonin Dieuaide, spécialisé en matière de calculs. Nous avouons bien franchement n'avoir pas eu le temps d'étudier la loi dont il fait état, et moins encore d'examiner de plus près les chiffres qu'il présente. A la vérité, et comme nous l'écrivons par ailleurs à propos de l'augmentation des pensions de guerre qui sera intervenue le 1<sup>er</sup> octobre, lorsque ce bulletin sera distribué, le fait que les augmentations résultant des hausses de l'index partent d'une base 100 assez ancienne indique qu'elles sont toujours les mêmes et qu'elles représentent de moins en moins par comparaison avec la dernière pension ou la dernière rémunération touchée.

Le « Moniteur Belge » du 20 août 1971 a publié la loi du 2 août 1971 instaurant un nouveau régime d'indexation. Ce nouveau régime entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 1971 dans la majorité des cas.

Voici les principales modifications introduites par cette loi dans le système d'indexation :

- 1) le nouveau montant de base est celui qui a été liquidé le 1<sup>er</sup> janvier 1971. Il est rattaché à l'indice 114,20 ;
- 2) chaque indice-pivot est obtenu en multipliant l'indice-pivot précédent par 1,02 ; il est affecté d'un numéro indiquant son rang ;
- 3) pour qu'il y ait lieu à augmentation, l'indice-pivot doit être atteint par l'indice-moyen de deux mois consécutifs (et non plus par l'indice de deux mois consécutifs) ;
- 4) le nouveau taux de liquidation est obtenu en multipliant le montant de base par 1,02<sup>n</sup>, l'exposant « n » étant le numéro de l'indice-pivot correspondant ;
- 5) en cas de modification des montants de base pour des raisons autres que l'indexation, ces modifications doivent porter sur les montants tels qu'ils sont rattachés à l'indice-pivot 114,20. C'est notamment le cas pour les pensions d'invalidité de guerre et les pensions de salaires.
- 6) en application de l'article 6 de la loi, l'augmentation est appliquée :
  - a) pour les traitements, pensions et rentes payés par mois : à partir du 2<sup>e</sup> mois qui suit la fin de la période de 2 mois pendant laquelle l'indice moyen atteint un indice-pivot ;

b) pour les traitements, pensions et rentes payés par trimestre : à partir du trimestre civil qui suit la fin de la période de deux mois consécutifs pendant laquelle l'indice moyen atteint un indice-pivot.

En ce qui concerne les pensions d'invalidité de guerre, il semble que le nouveau montant de base à rattacher à l'indice 114,20 sera déterminé comme suit :

- 1) multiplier l'ancien taux de base (voir « L'Invalide Belge » du 1.12.1959) par 1,19 ;
- 2) multiplier le résultat obtenu par 1,35 coefficient d'indexation au 1.1.1971 sous l'ancien régime).

Il convient de faire les deux opérations distinctement, c-à-d, de ne pas les jumeler en multipliant l'ancien taux de base par 1,6065. En effet, après chaque opération, il faut faire abstraction des fractions de franc.

Exemple :

Invalidé 1940-1945 à 60 p.c., base 650.  
Ancien taux de base 10267 ;  
Ancien taux de base majoré 12.217 (10267 x 1,19) ;  
Nouveau taux de base 16.492 (12.217 x 1,35) ;

L'indice moyen de juillet (119,10) et août (119,56) étant de 119,32 est supérieur à l'indice-pivot n° 2 (118,81). En conséquence, la pension que cet invalide percevra en octobre 1971 pour le 4<sup>e</sup> trimestre sera égale au montant de base (16.492) multiplié par le coefficient 1,0404, soit 17.158 francs.

Ci-dessous, à titre documentaire, les nouveaux indices-pivots n° 1 à 10 et les coefficients d'augmentation correspondants :

Rang de l'indice-pivot	Indices-pivots	Coefficient d'augmentation
—	114,20	—
1	116,48	1,0200
2	118,81	1,0404
3	121,19	1,0612
4	123,61	1,0824
5	126,08	1,1040
6	128,60	1,1261
7	131,17	1,1486
8	133,79	1,1716
9	136,47	1,1950
10	139,20	1,2189

A. DIEUAIDE

## DECALCOMANIE

Nous avons fait confectionner par une société spécialisée des décalcomanies fort réussies qui représentent notre insigne, avec la devise « Résiste et mords ». Elles sont en cinq couleurs : fond rouge et vert, hure en bistre, couronne de laurier en or et devise en noir.

On peut les fixer aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur, étant donné qu'elles sont pourvues de colle des deux côtés. Ces décalcomanies constituées uniquement d'encre et de colles plastiques d'excellente qualité, sont réputées plus seyantes et stables que des autocollants ; elles coûtent aussi moins cher, puisqu'on peut se les procurer dans nos sections au prix unitaire de 10 F.

Pour l'application, il suffit de laisser tremper dans l'eau environ une minute, puis de faire glisser la décalcomanie de son support en veillant à ce qu'elle ne passe aucun bourrelet et de terminer en éliminant toutes les bulles d'air et eau, par pression au moyen d'un mouchoir depuis le centre. Ne plus toucher pendant 24 heures.

Essayez et vous serez enchantés...

Convient particulièrement pour carrosseries et pare-brise de voitures, fenêtres, carrelages, etc...



## LES HEROS DE NOTRE TEMPS !

Cette affaire des fuites au Département d'Etat américain, concernant la guerre du Vietnam, est déjà loin. Je reste scandalisé par l'attitude de la presse et nombre de ses thuriféraires qui ont fait d'un fonctionnaire indélicat une sorte de héros. Pour moi, un agent de la nation qui profite de ses fonctions pour emporter des documents secrets, et court les remettre à la presse, que ce soit contre argent ou gratuitement, est un vulgaire voleur et un traître à son serment.

Mais, pour Daniel Ellsberg, on a vanté sa « prise de conscience » et on l'a fait agir « au nom de la morale politique ». Comme si morale et politique n'étaient pas deux termes antinomiques.

## GOUVERNER... C'EST PREVOIR

Cet incident me rappelle une conversation que j'ai eue avec Harold d'Aspremont-Lynden, alors qu'il était chef de Cabinet du Premier ministre (c'était déjà Gaston Eyskens).

Ce chef de groupe de l'IAS, qui devait devenir ministre des Affaires africaines et est mort prématurément, me confiait combien gouverner le pays est devenu difficile. C'est constamment à la merci des indiscretions. Il est impossible à un ministre de préparer en secret une mesure, car elle est toujours révélée à un journaliste ou à un homme politique.

Un gouvernement doit prévoir toutes sortes d'éventualités, même les pires. Il devrait préparer des dispositions, ou du moins un cadre pour chacune d'elles. Impossible, car ses projets seront diffusés et on lui imputera les intentions les plus malveillantes.

## MUSIQUE LINGUISTIQUE

Un parlementaire VU a fait part de ses sentiments horrifiés du fait que les musiques militaires, et notamment notre musique FDI, appartiennent à un régime linguistique mixte, c'est-à-dire que les Flamands jouent avec des Wallons.

M. Segers l'a envoyé faire lanlaire sur l'air de « Tu me les casses... » en soulignant que la législation linguistique était respectée. A quand une proposition de loi transposant les notes de la gamme en chacune de nos deux langues nationales ?

## QUESTIONS ET REPONSES

Etant amené professionnellement à déposer les documents parlementaires, nous sommes surpris de constater que le ministre de la Défense nationale est un des plus sollicités. On l'interroge sur tout : nominations de lieutenants généraux, généraux-majors, colonels, etc... caporaux, sur les accidents, la nourriture, etc. etc... et, bien sûr, sur les aspects linguistiques (la moitié des demandes, au moins). Cela indique que le virus politique s'insinue de plus en plus à l'Armée, et c'est bien regrettable. Heureusement, M. Segers, qui connaît la musique et a de la... bouteille, a, du moins, la bonne habitude de ne jamais répondre aux questions les plus saugrenues.

## LA POSTE EN VACANCES

Pour la deuxième année consécutive, j'ai été victime, durant mes vacances en Ardennes, des fantaisies de notre administration des Postes. Bien que j'aie effectué les formalités de transfert du courrier et acquitté la taxe de 50 F, les renvois de correspondances à l'adresse de vacances se font de la manière la plus irrégulière : la moitié au moins du courrier n'est pas réexpédié.

Un exemple : le faire-part de mariage de la fille d'un des nôtres, expédié de Florenville le 25 juin, m'est arrivé à Bruxelles le... 15 juillet, soit cinq jours après la cérémonie. Il avait fait du va-et-vient dans l'intervalle. Faites confiance à la Poste : vous êtes en bonnes mains !



## PLUS DE LIMITE D'AGE

Aux termes d'une loi du 12 juillet 1971, les journaux, revues et périodiques français ne peuvent plus insérer dans leurs colonnes des offres d'emploi comportant une limite supérieure d'âge. Cette disposition était déjà d'application au Suède.

Une restriction toutefois : l'interdiction ne concerne pas les offres qui fixent des conditions d'âge imposées par les textes législatifs et réglementaires.

Au moins, estime-t-on, les personnes sans travail pourront courir leurs chances, ce qui leur était refusé auparavant dès qu'elles avaient dépassé un âge limite.

## CHEVALERIE NOUVELLE

Il y a quelque chose de grandiose et d'émouvant dans la solidarité qui unit les fidèles parmi les fidèles de Charles de Gaulle, au sein de « cette chevalerie exceptionnelle créée au moment le plus grave de l'histoire de France », l'Ordre des Compagnons de la Libération. Il y en eut 1.057 titulaires (seuls Winston Churchill et le roi Georges VI furent désignés après janvier 1946), et l'on compte aujourd'hui 535 survivants. Il n'y a pas de hiérarchie : tous sont des compagnons égaux. Ils furent seuls conviés aux obsèques du grand maître.

Celui-ci continue de vivre dans la mémoire des Français et de bien d'autres. Des milliers de personnes défilent chaque jour devant sa tombe, principalement durant les week-ends.

## POUR LES HANDICAPES

Une loi du 16 avril 1963 prescrit que les services publics et des organismes d'intérêt public sont tenus d'utiliser un certain nombre d'handicapés. Huit ans plus tard, on attend toujours les mesures d'exécution de cette loi : on n'a pas encore trouvé le temps de déterminer les grades et fonctions pour lesquels les handicapés pourraient entrer en considération, ni de déterminer les conditions de recrutement. M'est avis que le plus handicapé est bien notre Etat !

## UTILIS IDIOTS

Selon un périodique allemand, une entreprise et l'Etat en est une, mauvais, mais un tout même — a davantage besoin d'idiots utiles que d'éléments brillants. Les premiers n'accèdent jamais aux postes de direction parce que leur manque la sûreté de soi, la combativité, les relations et surtout la conscience de leur propre utilité. Peut-être aussi sont-ils trop honnêtes ?

Pour l'auteur de l'article, une entreprise... normalement constituée comprend quatre catégories de collaborateurs :

- 1) les « chefs-nés » (1 p.c. du total).
- 2) les « boules de billard » (77 p.c.). Ce ne sont pas les chauves, mais les individus sans initiative, qui ne travaillent que si on les pousse.
- 3) les nullités (12 p.c.). Ils ne font rien et empêchent les autres de travailler.
- 4) les « idiots utiles » (10 p.c.) qui font tout le travail, sont voués à l'entreprise, loyaux et heureux de travailler. Ils sont, paraît-il, obsédés de naissance par un complexe de fair-play qui leur fait accepter toutes les injustices d'en-haut.

## Section d'Etalle

Le nouveau délégué de la section régionale d'Etalle pour la commune de Tintigny est le bourgmestre, notre camarade Léon Féry.

## Membre de la Fraternelle ?

TOUT LE MONDE peut être membre de notre Fraternelle, mais à quel titre ?

### 1. MEMBRE EFFECTIF

Tout militaire ayant appartenu après le 9 mai 1940 et avant le 28 mai 1940 à l'une des unités ci-dessous :

1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> division des Chasseurs Ardennais y compris le service de santé, les troupes de transmission, le génie et le corps de transport, le centre de renfort et d'instruction des Ch. A., le bataillon moto Ch. A., la Cie d'intendance des Ch. A., le 20 A., la P.F.N. (C.47 P.F.N.) ainsi qu'aux II et IV/12 A.

### 2. MEMBRE HONORAIRE

a) La veuve ou un des orphelins d'un Chasseur Ardennais tombé au champ d'honneur ou victime de sa conduite patriotique.

b) Un des ascendants d'un Chasseur Ardennais célibataire décédé dans les mêmes circonstances.

c) Les membres de la Fraternelle 1914-1918 du 10<sup>e</sup> régiment de Ligne. Peut également devenir membres honoraires, en payant la même cotisation que les membres effectifs et adhérents, les veuves de Chasseurs Ardennais décédés, autres que celles désignées au § a.

### 3. MEMBRE D'HONNEUR

Toute personne qui, par son dévouement et les services rendus au Service Social du Ch. A. ou à la Fraternelle des Ch. A., a acquis des droits de reconnaissance de la Fraternelle.

Les candidatures à ce titre sont présentées par le conseil d'administration ou par les sections régionales à l'Assemblée Générale qui statue.

### 4. MEMBRE ADHERENT

Tout membre ayant appartenu ou appartenant à l'une des unités reprises sous la rubrique « membre effectif » en dehors des périodes mentionnées.

### 5. MEMBRE PROTECTEUR

Toute personne qui, ne réunissant pas les conditions prévues pour être membre effectif, honoraire, d'honneur ou adhérent, désire témoigner sa sympathie aux Chasseurs Ardennais. La cotisation pour cette catégorie de membres est fixée à 100 F minimum.

### Montant de la cotisation :

- a) Membres effectifs, adhérents et honoraires (veuves autres que 2a) : fixé par les sections : 70 F minimum
- b) Membres protecteurs : 100 F minimum.



## NOTRE INSIGNE

Il existe en deux formats, soit aux diamètres de 20 et 12 mm.

Chaque format est disponible en trois versions :

- patins ordinaires ;
- patins à vis ;
- patins américains.

Prix de vente au détail : 20 F l'exemplaire.

S'adresser à sa section.



## APPEL DU PRESIDENT NATIONAL POUR LA FRATERNELLE DU 10<sup>e</sup> DE LIGNE

Nous avons « adopté » nos aînés de 1914-1918. Nous leur avons déjà apporté nombre de concours que nous leur devons bien.

Il nous faut maintenant les « dépanner » en matière de secrétariat, c'est-à-dire que la Fraternelle Ch. A. doit fournir un secrétaire pour la Fraternelle du 10<sup>e</sup>. La connaissance du flamand est nécessaire et il est préférable que les candidats habitent l'agglomération bruxelloise.

Se mettre en rapport avec le Président national.

# TRAVAUX

HEBDOMADAIRE

Rue de Flandre, 169 1000 BRUXELLES

VOUS OFFRE :

- tous les avis d'adjudications publiques
- tous les résultats
- les projets de travaux publics et privés
- les autorisations de bâtir et futurs propriétaires
- les suppléments mensuels « Isolation » et « Manu-  
tention ».

\*

CONSULTEZ

notre service d'analyse des cahiers des charges.

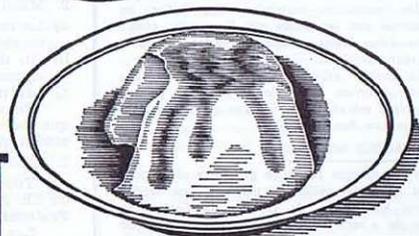
\*

DEMANDEZ le passage d'un délégué.

\*

Tél. : 18.15.38 - 18.09.42 - 18.68.00 (4 lignes)

# Flan

SUCRÉ-GESUIKERD

GOÛT VANILLE SMAAK

# Imperial

2 DOSES

## Imprimerie et Publicité du Marais

Société Anonyme

169, RUE DE FLANDRE, 1000 BRUXELLES

Tél. : 18.68.00 (4 lignes) - 18.15.38 - 18.09.42



Editeurs-propriétaires des Revues

TOUTES IMPRESSIONS  
TOUTES EDITIONS  
TOUTES PUBLICITES

JEUX ET JOUETS — TRAVAUX  
EMBALLAGES D'AUJOURD'HUI  
CADEAUX ET OBJETS D'ART

Editeur responsable : Fraternelle des Chasseurs Ardennais.

Imprimerie et Publicité du Marais, s.a. - Administr.-Directeur : E. GILLI - Rue de Flandre 169 - 1000 Bruxelles